



Berne, le 13 mars 2026

Paquet « stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »

Rapport sur les résultats de la consultation

Table des matières

1	Contexte et aperçu général des résultats de la procédure de consultation	5
1.1	Contexte	5
1.1.1	Contenu du projet	5
1.1.2	Déroulement de la procédure de consultation	6
1.2	Aperçu général des résultats de la procédure de consultation	7
1.2.1	Stabilisation et développement des relations bilatérales avec l'UE (Bilatérales III)	7
1.2.2	Résultat des négociations	10
1.2.3	Mise en œuvre au niveau national	12
1.2.4	Conséquences du paquet Suisse-UE (Bilatérales III)	13
1.2.4.1	Conséquences pour la Confédération	13
1.2.4.2	Conséquences pour les cantons et les communes, ainsi que pour les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne	14
1.2.4.3	Sur l'économie	15
1.2.4.4	Autres conséquences	16
1.2.5	Aspects juridiques	17
1.2.5.1	Référendum	17
1.2.5.2	Structure du projet	18
1.2.5.3	Rapport entre le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) et le droit interne	19
2	Résultats de la procédure de consultation par élément du paquet	20
I.	Partie sur la stabilisation	20
2.1	Éléments institutionnels	20
2.1.1	Remarques générales	20
2.1.1.1	Évaluation globale	20
2.1.1.2	Reprise dynamique, y compris <i>decision shaping</i>	22
2.1.1.3	Règlement des différends, y compris mesures de compensation	24
2.1.1.4	Interprétation, application et surveillance	26
2.1.1.5	Participation des cantons	27
2.1.1.6	Participation du Parlement	28
2.1.1.7	Participation des parties prenantes	31
2.2	Aides d'État	31
2.2.1	Remarques d'ordre général	31
2.2.1.1	Forme institutionnelle de l'autorité de surveillance	32
2.2.1.2	Procédures	33
2.2.1.3	Constitutionnalité	33
2.2.1.4	Champ d'application	34
2.2.1.5	Régimes d'aides existants, dérogations et garanties	34
2.2.2	Remarques concernant les lois	35
2.2.2.1	Loi fédérale sur la surveillance des aides d'État (LSAE)	35
2.3	Libre circulation des personnes	35
2.3.1	Immigration	35
2.3.1.1	Remarques générales	35
2.3.1.1.1	Actualisation de l'accord sur la libre circulation des personnes et mise en œuvre interne	35
2.3.1.1.2	Clause de sauvegarde	37
2.3.1.1.3	Taxes d'études	38
2.3.1.1.4	Modifications de l'annexe II de l'ALCP, y compris la mise en œuvre nationale	39
2.3.1.1.5	Reconnaissance des qualifications professionnelles et système d'information du marché intérieur	40
2.3.1.2	Remarques concernant les différentes lois	40
2.3.1.2.1	Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration	40
2.3.1.2.2	Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles	44
2.3.1.2.3	Loi fédérale portant sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications	44

2.3.1.2.4	Projet de loi fédérale sur la coopération administrative dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles	44
2.3.1.2.5	Loi sur les professions médicales	45
2.3.2	Protection des salaires	45
2.3.2.1	Remarques générales	45
2.3.2.1.1	Appréciation globale	45
2.3.2.1.2	Protection contre les congés (mesure 14)	47
2.3.2.2	Remarques sur chacune des lois	49
2.3.2.2.1	Loi sur les travailleurs détachés	49
2.3.2.2.2	Code des obligations	49
2.3.2.2.3	Loi fédérale sur les marchés publics	50
2.3.2.2.4	Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail	50
2.4	Obstacles techniques au commerce (ARM)	51
2.4.1	Remarques d'ordre général	51
2.4.1.1	Évaluation générale	51
2.4.1.2	Mise à jour de l'ARM	52
2.5	Transports terrestres	53
2.5.1	Remarques générales	53
2.5.1.1	Évaluation globale	53
2.5.1.2	Ouverture du transport ferroviaire international de voyageurs et garanties	54
2.5.1.3	Normes sociales	55
2.5.1.4	Mises au concours et transport par bus	56
2.5.1.5	Fret routier y compris RPLP	56
2.5.1.6	Aides d'État	57
2.5.2	Remarques concernant les différentes lois	58
2.5.2.1	Loi fédérale sur les chemins de fer	58
2.5.2.2	Loi sur le transport de voyageurs	58
2.6	Transport aérien	58
2.6.1	Observations générales	58
2.6.1.1	Cabotage	59
2.6.1.2	Reprise dynamique du droit aérien	60
2.6.1.3	Droits de participation dans le domaine du transport aérien	60
2.6.1.4	Aides d'État destinées aux aérodromes régionaux	61
2.6.1.5	Participation pleine et entière à l'initiative SESAR 3	61
2.6.1.6	Autres thèmes	62
2.7	Agriculture	63
2.7.1	Remarques générales	63
2.8	Programmes	65
2.8.1	Remarques générales	65
2.8.1.1	Accord sur les programmes de l'EU – Dispositions générales	65
2.8.1.2	Accord sur les programmes de l'EU – Conséquences financières	66
2.8.1.3	Participation au paquet Horizon 2021-2027	66
2.8.1.4	Paquet Horizon 2021-2027 : contenus	67
2.8.1.5	Paquet Horizon 2021-2027 : aspects financiers	68
2.8.1.6	Participation à Erasmus+	69
2.8.1.7	Contenu d'Erasmus+	70
2.8.1.8	Financement d'Erasmus+	71
2.8.1.9	Participation à d'autres programmes de l'UE	72
2.9	Espace	73
2.9.1	Remarques générales	73
2.10	Contribution de la Suisse	74
2.10.1	Remarques générales	74
2.10.1.1	Pérennisation de la contribution de la Suisse	74
2.10.1.2	Montant de la contribution de la Suisse	76
2.10.1.3	Priorités thématiques et mise en œuvre	77
2.10.1.4	Financement	78

2.10.2 Remarques relatives à chaque loi	79
2.10.2.1 Loi sur les contributions à la cohésion	79
II. Partie sur le développement	80
2.11 Électricité	80
2.11.1 Remarques générales	80
2.11.1.1 Accord et résultat des négociations	80
2.11.2 Remarques sur les différentes lois	83
2.11.2.1 Loi sur l'énergie (LEne ; RS 730.0)	83
2.11.2.2 Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7)	84
2.11.2.2.1 Mise en œuvre de l'ouverture du marché	84
2.11.2.2.2 Réserves et sécurité d'approvisionnement	87
2.11.2.3 Loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE ; FF 2025 1102)	89
2.12 Sécurité des aliments	89
2.12.1 Remarques générales	89
2.12.2 Remarques concernant les différentes lois	90
2.12.2.1 Loi sur la protection des animaux	90
2.12.2.2 Loi sur les denrées alimentaires	91
2.12.2.3 Loi sur l'agriculture et loi sur les forêts	94
2.12.2.4 Loi sur les épizooties	96
2.13 Santé	97
2.13.1 Remarques générales	97
2.13.1.1 Position générale concernant l'accord sur la santé	97
2.13.1.2 Possibilité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé	99
2.13.1.3 Position générale concernant le protocole EU4Health	100
III. Collaboration renforcée	101
2.14 Dialogue de haut niveau	101
2.14.1 Remarques générales	101
2.15 Coopération des Parlements	102
2.15.1 Remarques générales	102
3 Résultats de la consultation relative au paquet Suisse-UE (Bilatérales III) (résultat des négociations et mise en œuvre du paquet au niveau national)	103
Annexe I : Tableau récapitulatif des résultats de la consultation	107
Annexe II : Liste des participants à la consultation	109

Pour faciliter la lecture, les dénominations sont abrégées comme ci-après dans le présent rapport :

Cantons / Conférence des gouvernements cantonaux	Cantons / CdC
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	Partis
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne	Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national	Associations faitières de l'économie
Tribunaux de la Confédération	Tribunaux fédéraux
Autres milieux intéressés	Autres milieux intéressés

Les différents chapitres du présent rapport ont été rédigés par les départements responsables respectifs et relèvent de leur responsabilité.
--

1 Contexte et aperçu général des résultats de la procédure de consultation

1.1 Contexte

1.1.1 Contenu du projet

Le présent paquet Suisse-UE (Bilatérales III) comprend une partie consacrée à la stabilisation et une autre au développement des relations entre la Suisse et l'UE. La **partie sur la stabilisation des relations Suisse-UE** comprend **(i)** l'inclusion sectorielle d'éléments institutionnels dans les accords existants relatifs au marché intérieur (libre circulation des personnes, entraves techniques au commerce [ARM], transports terrestres et transport aérien) en tenant compte de certains principes, exceptions et garanties, **(ii)** l'intégration de dispositions relatives aux aides d'État dans les accords existants sur le transport aérien et les transports terrestres, **(iii)** des adaptations d'accords existants (libre circulation des personnes, entraves techniques au commerce [ARM], transports terrestres et transport aérien), **(iv)** des accords de coopération dans les domaines de la recherche, de la formation et des activités spatiales, ainsi que **(v)** la pérennisation de la contribution de la Suisse.

La **partie sur le développement** comprend **(i)** de nouveaux accords relatifs au marché intérieur dans les domaines de l'électricité (y c. les éléments institutionnels et les aides d'État) et de la sécurité des aliments (y c. les éléments institutionnels), et **(ii)** un nouvel accord de coopération dans le domaine de la santé (avec application par analogie des éléments institutionnels). Le projet prévoit également l'instauration d'une **collaboration renforcée** sous la forme **(i)** d'un dialogue de haut niveau régulier et **(ii)** d'une coopération parlementaire institutionnalisée. Des règles transitoires pour la phase allant de fin 2024 à l'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE ont par ailleurs été définies dans une déclaration conjointe.

La mise en œuvre du paquet Suisse-UE prévoit trois nouvelles lois fédérales dans les domaines de la surveillance des aides d'État, de la contribution à la cohésion et du système d'information du marché intérieur, ainsi que l'adaptation de 36 lois fédérales dans le cadre de la mise en œuvre des accords. Les modifications s'accompagnent également de mesures d'accompagnement en matière de politique intérieure dans les domaines des éléments institutionnels, de la protection des salaires, de l'immigration, des taxes d'études, de l'électricité et des transports terrestres. Celles-ci ne sont pas contraignantes pour la mise en œuvre des traités internationaux, toutefois elles ont été élaborées par le Conseil fédéral pour assurer la viabilité du paquet Suisse-UE sur le plan de la politique intérieure.

Les modifications de lois sont regroupées dans quatre arrêtés fédéraux, chacun d'entre eux étant soumis au référendum facultatif : un sur la stabilisation et trois sur le développement des relations bilatérales dans les domaines de l'électricité, de la sécurité des aliments et de la santé. Ils sont complétés par quatre arrêtés de financement (l'arrêté relatif à Erasmus+ et, concernant la contribution de la Suisse, les trois arrêtés relatifs à la cohésion, à la migration et à l'engagement financier supplémentaire), qui ne sont pas sujets au référendum.

1.1.2 Déroutement de la procédure de consultation

Le 13 juin 2025, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur le paquet « stabilisation et développement des relations Suisse-UE », qui s'est achevée le 31 octobre 2025.

Au total, les prises de position reçues sont au nombre de 318. 22 cantons, CdC comprise, 8 partis, 3 associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, 8 associations faîtières de l'économie, 2 tribunaux fédéraux, 115 autres milieux intéressés et 160 participants non consultés ont fait part de leur avis (cf. fig. 1). Par ailleurs, 1059 avis ont été soumis par des particuliers (cf. fig. 1), et il y a tout lieu de penser qu'une part non négligeable d'entre eux ont été rédigés à l'aide d'une intelligence artificielle. Conformément à une pratique courante dans le cas de consultations ayant donné lieu à un nombre exceptionnellement élevé de prises de position de particuliers, ces avis émis par des particuliers n'ont pas été soumis à une analyse détaillée.

Au total, les prises de position reçues sont au nombre de 318. 22 cantons, CdC comprise, 8 partis, 3 associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, 8 associations faîtières de l'économie, 2 tribunaux fédéraux, 115 autres milieux intéressés et 160 participants non consultés ont fait part de leur avis (cf. fig. 1). Par ailleurs, 1059 avis ont été soumis par des particuliers (cf. fig. 1). Conformément à la pratique courante dans le cas de consultations donnant lieu à un nombre exceptionnellement élevé de prises de position de particuliers, ces avis n'ont pas été soumis à une analyse détaillée, mais ils ont été pris en compte, saisis à des fins statistiques et publiés sur la plateforme de publication du droit fédéral (Fedlex)¹. Il y a tout lieu de penser qu'une part non négligeable d'entre eux ont été rédigés à l'aide d'une intelligence artificielle.

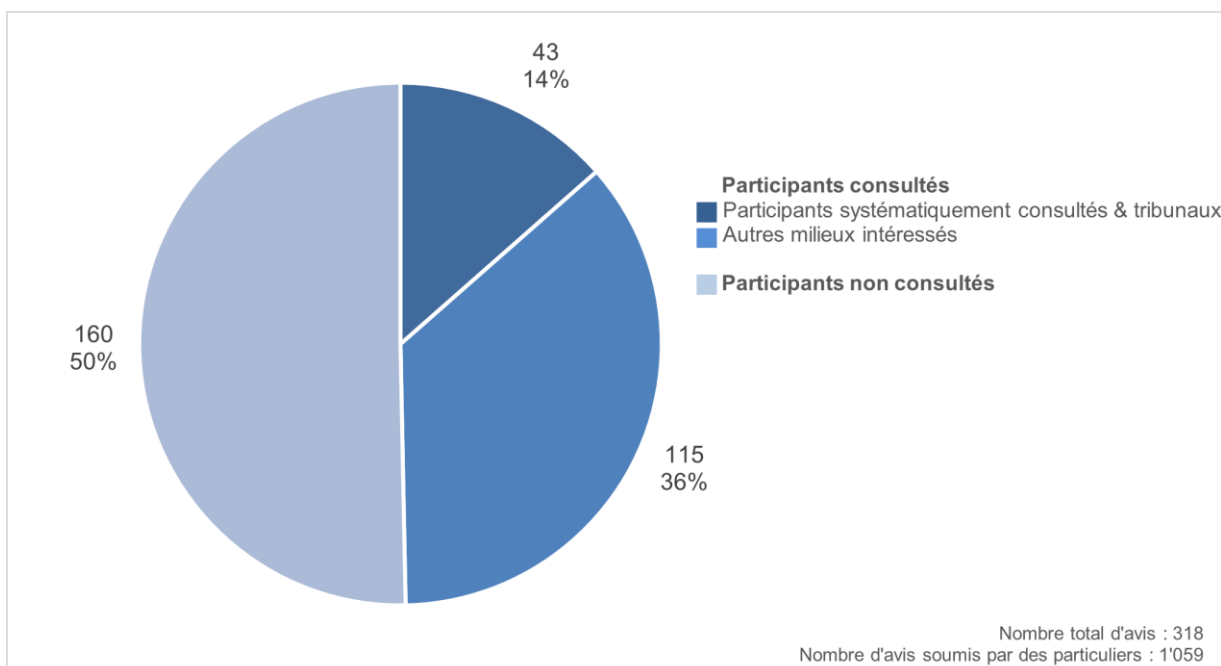
Participants à la consultation	Réponses particip. consultés	Réponses particip. non consultés	Nb. total réponses
Cantons et CdC	22		22
Partis	8		8
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	3		3
Associations faîtières de l'économie	8		8
Tribunaux fédéraux	2		2

¹ La révision du droit pénal en matière sexuelle (2021) et la loi COVID-19 (2020) sont autant d'exemples de cette pratique.

Sous-total des participants systématiquement consultés et tribunaux	43		43
Autres milieux intéressés	115		115
Participants non consultés		160	160
Total hors avis soumis par des particuliers	158	160	<u>318</u>
Avis soumis par des particuliers		1059	1059
Total incluant les avis soumis par des particuliers	158	1219	<u>1377</u>

La liste des participants à la consultation figure dans l'annexe au présent rapport. Les avis des cantons, CdC comprise, des partis, des associations faîtières, des tribunaux, d'autres milieux intéressés et ceux soumis par des particuliers, la liste des destinataires de la consultation ainsi que tous les autres documents relatifs à cette consultation ont été publiés sur la plateforme de la Confédération : www.fedlex.admin.ch > Accueil > Procédures de consultation > Terminées > 2025 > DFAE. Les listes des signataires des avis peuvent être consultées conformément à l'art. 9, al. 2, de la loi sur la consultation (RS 172.061).

Figure 1 : Aperçu du nombre d'avis



1.2 Aperçu général des résultats de la procédure de consultation

1.2.1 Stabilisation et développement des relations bilatérales avec l'UE (Bilatérales III)

238 participants à la consultation ont donné un avis général sur le paquet Suisse-UE, sur le résultat des négociations, sur la mise en œuvre du paquet Suisse-UE au niveau

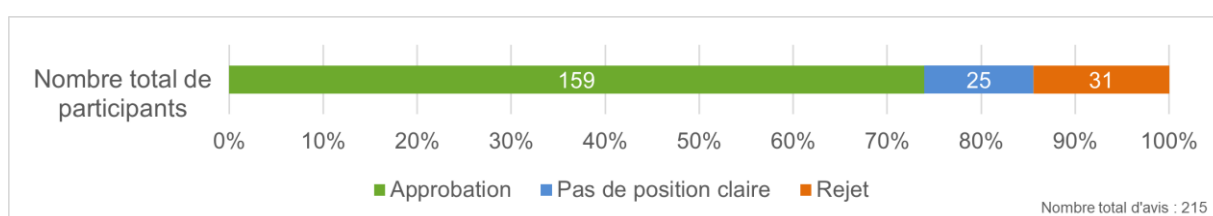
national et sur ses conséquences. Ci-après figure un aperçu général de ces avis. Seuls les participants systématiquement consultés sont explicitement mentionnés.

80 participants se sont prononcés uniquement sur des éléments spécifiques. Pour plus d'informations, se reporter aux chiffres 2.1 à 2.15.

82 avis abordent la voie bilatérale en comparaison avec les alternatives que seraient l'accord de libre-échange, l'adhésion à l'EEE, l'adhésion à l'UE ou l'inaction. 79 participants à la consultation estiment que les accords bilatéraux sont la meilleure option pour aménager les relations de la Suisse avec l'UE (notamment FR, BS, TG, Le Centre, PEV, PLR, Verts, PVL, USAM, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, USP, ASB). L'USP estime qu'il n'y a pas d'alternative à la voie bilatérale. Le Centre la qualifie de voie royale de la Suisse. Le PLR, le PVL, l'UVS et l'UPS soulignent que le statu quo n'est pas envisageable et attirent l'attention sur l'érosion qui se produirait si le paquet Suisse-UE n'était pas ratifié. Quant au SAB, il pointe les pertes économiques qu'entraîneraient le maintien du statu quo ou une péjoration des relations. L'USAM estime pour sa part que les objectifs de la politique européenne sont atteints avec les accords bilatéraux I et II. 2 participants qui ne font pas partie de ceux systématiquement consultés rejettent la voie bilatérale.

215 participants à la consultation se sont prononcés sur le paquet Suisse-UE pris dans son ensemble. 159 l'approuvent sur le fond (notamment CdC, ZH, UR, OW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, TG, VD, VS, NE, JU, PEV, PLR, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, economiesuisse, UPS, ASB, SEC, Travail.Suisse) (cf. fig. 2). 31 le rejettent (notamment SZ, NW, TI, UDF, UDC) (cf. fig. 2). L'USAM se montre critique. 25 participants n'expriment pas de position claire ou voient dans le paquet Suisse-UE à la fois des opportunités et des risques (notamment Le Centre, USP) (cf. fig. 2). Certains approuvent la partie relative à la stabilisation, mais rejettent certains éléments relatifs au développement (notamment SAB, USS). Plusieurs participants subordonnent expressément leur approbation à certaines adaptations dans la mise en œuvre au niveau national (notamment VS, USAM, USP). Le PS, l'USS et Travail.Suisse conditionnent leur soutien au paquet Suisse-UE à la mesure 14 proposée dans le domaine de la protection des salaires (cf. ch. 2.3.2) ; l'USS exige en outre des garanties dans l'accord sur les transports terrestres.

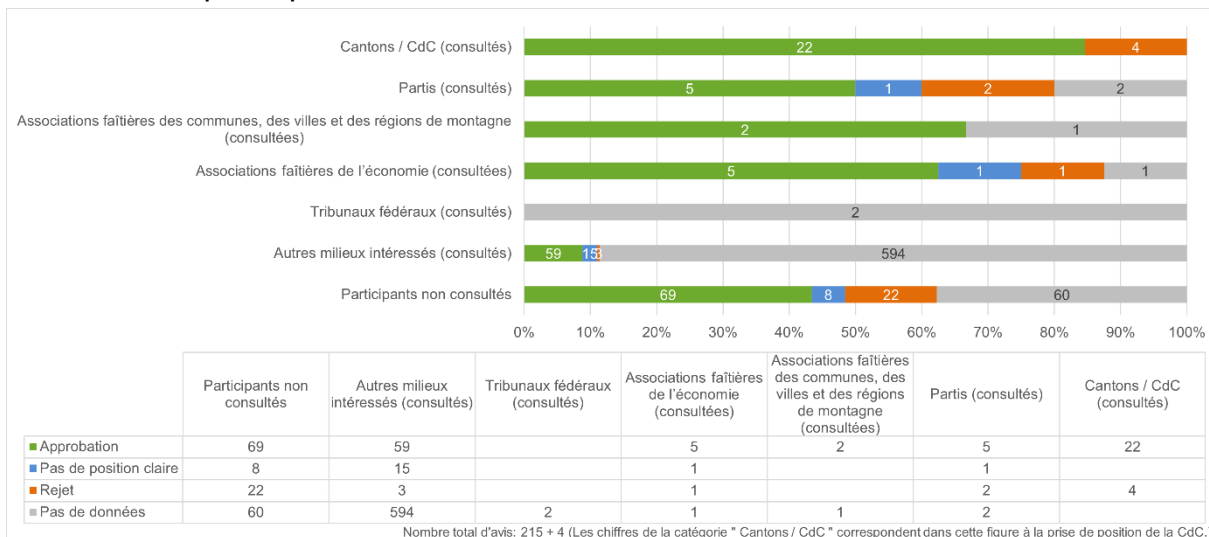
Figure 2 : Appréciation globale du paquet Suisse-UE (Bilatérales III)



Dans le cadre de la prise de position de la CdC, 21 cantons, soit une grande majorité d'entre eux, se prononcent en faveur du paquet Suisse-UE (ZH, BE, LU, UR, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, AG, TG, VD, VS, NE, GE, JU) (cf. fig. 3). Tant le

résultat des négociations que la mise en œuvre du paquet Suisse-UE au niveau national répondent aux attentes et aux conditions formulées par les cantons. 4 cantons rejettent le paquet (SZ, NW, SH, TI), et un canton s'abstient (OW). Dans sa prise de position, OW approuve le paquet Suisse-UE (cf. fig. 3). Ce sont donc 22 cantons sur 26 qui sont favorables au paquet Suisse-UE.

Figure 3 : Appréciation générale du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) par catégorie de participants



Parmi les partis, seules l'UDC et l'UDF se prononcent contre le paquet Suisse-UE. Le Centre conditionne son appréciation globale à la mise en œuvre du paquet Suisse-UE au niveau national. Le PEV, le PLR, les Verts, le PVL et le PS sont favorables, sur le fond, au paquet Suisse-UE (cf. fig. 3). Le Centre et le PLR suggèrent en outre de désigner le paquet Suisse-UE comme « Bilatérales III ». De plus, 10 participants systématiquement consultés (AR, TI, JU, PS, Association des Communes, economiesuisse, UPS, USS, ASB, SEC) et 88 autres participants parlent des « Bilatérales III » dans leur avis.

L'Association des Communes et l'UVS saluent également le paquet Suisse-UE (Bilatérales III). Le SAB est favorable à la partie relative à la stabilisation, mais rejette l'accord sur l'électricité. L'USS est sur la même ligne. La plupart des autres associations faitières de l'économie (economiesuisse, UPS, ASB, SEC, Travail.Suisse) sont, globalement, favorables au paquet Suisse-UE (). L'USP voit dans ce dernier tant des opportunités que des risques. Le TF et le TAF s'abstiennent.

Les raisons invoquées en faveur de la stabilisation et du développement des relations avec l'UE sont notamment la participation au marché intérieur et son importance pour la prospérité de la Suisse (notamment UR, FR, VD, NE, Le Centre, PLR, Verts, PVL, PS, economiesuisse, UPS, SEC), les liens étroits avec les voisins européens (notamment UR, BS, Le Centre, PLR, PVL), le bon équilibre entre la participation au marché intérieur et la marge de manœuvre politique (notamment VD, JU, Le Centre, PLR, PVL, PS), la sécurité juridique et la prévisibilité (notamment VD, NE, JU, Le Centre, PLR,

Verts, PVL, PS, UPS, SEC), ainsi que l'environnement international difficile (notamment UR, VD, Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS, UPS, Travail.Suisse). Les principales critiques formulées à l'encontre du paquet Suisse-UE mettent en avant un affaiblissement des possibilités d'influence démocratique et des institutions de la Suisse (notamment UDF, UDC, USAM), une augmentation de la charge administrative et de la réglementation (notamment TG, UDC, USAM), un rattachement général à l'UE et des coûts élevés (notamment UDF, UDC) ainsi qu'une pression supplémentaire en matière d'immigration (notamment TI, UDC).

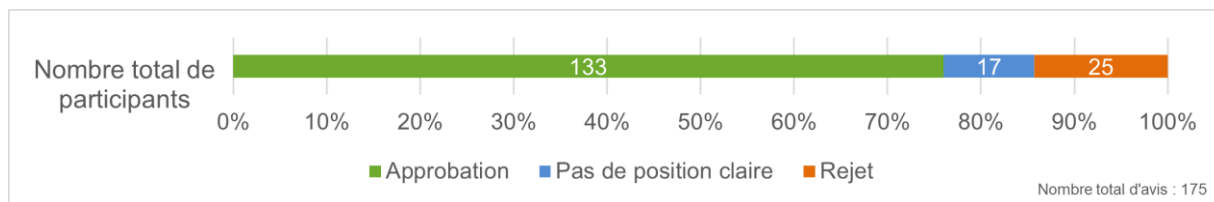
Plusieurs participants ont formulé des exigences plus larges sur la coopération avec l'UE dépassant le cadre de la consultation. 9 participants réclament un meilleur accès au marché des services financiers de l'UE pour les opérations transfrontalières (notamment TI, economiesuisse, USAM, ASB, cf. ch. 2.14). Le Centre appelle de ses vœux des relations plus étroites avec l'UE dans le domaine de la sécurité. Pour sa part, le PS aurait été favorable à un renforcement de la coopération dans les domaines du climat, de la fiscalité, de la sécurité et du numérique. La participation rapide à Creative Europe et à Copernicus figure parmi les autres exigences dépassant le cadre du paquet Suisse-UE (cf. ch. 2.8). Les ch. 2.1 à 2.15 détaillent les autres exigences qui sont en dehors de l'objet de la consultation.

La participation au processus de négociation en matière de politique intérieure et extérieure est évoquée dans 34 avis. 25 participants à la consultation évaluent cette participation de manière globalement positive (notamment CdC, ZH, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, JU, PEV, USS, Travail.Suisse), tandis que 4 participants la critiquent (notamment UDC). La CdC souligne que cette participation a favorisé une collaboration constructive entre les cantons et la Confédération. Le PEV considère que la poursuite prévue de cette participation au processus contribue fortement à renforcer la confiance et la légitimité démocratique. L'UDC critique le fait que seules les commissions de politique extérieure aient été impliquées. L'USS et Travail.Suisse soulignent en particulier l'aspect positif de la participation dans le domaine des transports terrestres. Certains cantons soulignent qu'une information transparente et fondée sur les faits est d'une importance capitale et que le message doit refléter plus clairement les avantages et les inconvénients (notamment OW, GL, GR, TG, TI, VS). L'USP invite le Conseil fédéral à préciser les ordonnances dès l'élaboration du message.

1.2.2 Résultat des négociations

175 participants se sont exprimés sur le résultat général des négociations. 133 d'entre eux, soit une grande majorité, approuvent le résultat des négociations (notamment CdC, ZH, UR, OW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, TG, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, PLR, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, ASB, SEC, Travail.Suisse) (cf. fig. 4 et 5). 25 participants le rejettent (notamment TI, UDF, UDC) (cf. fig. 4 et 5). 17 y voient à la fois des avantages et des inconvénients (notamment USAM, USP) (cf. fig. 4 et 5).

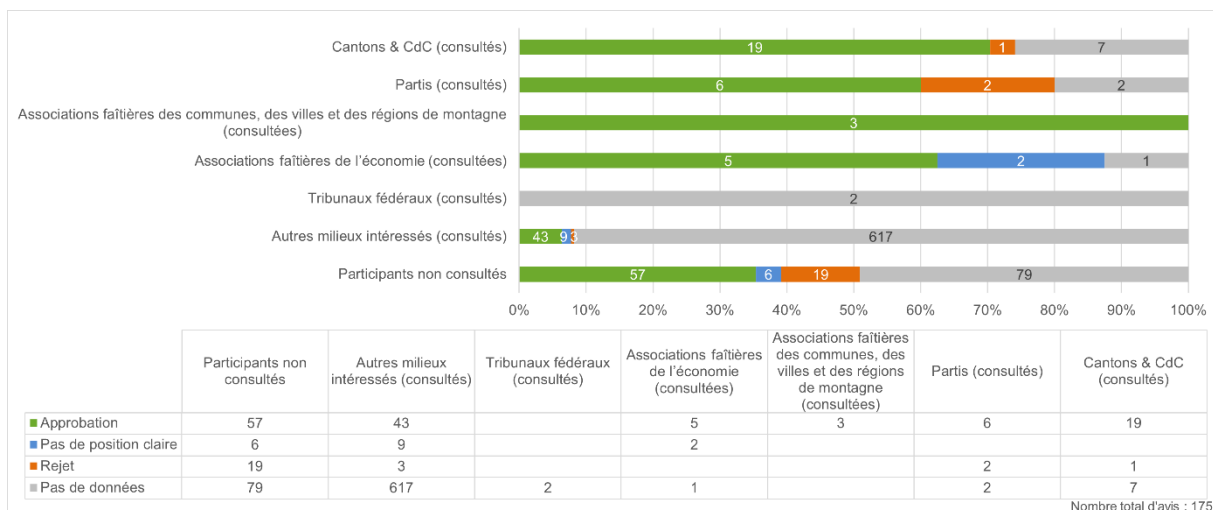
Figure 4 : Résultat des négociations



Plusieurs participants mentionnent et saluent particulièrement certaines exceptions (cf. ch. 2.1 à 2.15). La majorité des cantons insistent sur le fait que le résultat des négociations correspond à leurs attentes (CdC, ZH, UR, OW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, TG, VD, VS, NE, JU). TI se félicite de l'amélioration du résultat des négociations par rapport au projet d'accord cadre institutionnel, mais relève des points critiques, notamment dans les domaines de l'immigration (cf. ch. 2.3.1) et de l'électricité (cf. ch. 2.11). Le Centre considère que le résultat est acceptable, et le PEV le qualifie de méritoire. Le PLR y voit le moyen réaliste de garantir durablement la prospérité de la Suisse. Les Verts se disent très satisfaits. L'UDF critique surtout les éléments institutionnels (cf. ch. 2.1) et la contribution suisse (cf. ch. 2.10). L'UDC rejette le résultat des négociations dans tous les domaines (cf. ch. 2.1 à 2.15).

Le SAB fait observer que les objectifs fixés dans le mandat de négociation ont été dépassés dans certains domaines et que le résultat des négociations place les relations avec l'UE sur une base stable. Parmi les associations faitières de l'économie, l'USAM relève une amélioration par rapport à l'accord cadre institutionnel et salue l'accord sur l'électricité (cf. ch. 2.11). Economiesuisse estime que le mandat de négociation a été explicitement rempli. L'UPS considère le résultat des négociations comme équilibré. L'USP insiste particulièrement sur le maintien de la souveraineté en matière de politique agricole au sens strict (cf. ch. 2.7) et sur l'accès aux programmes (cf. ch. 2.8). L'USAM et l'USP voient des points critiques notamment dans les éléments institutionnels (cf. ch. 2.1 et 2.12).

Figure 5 : Résultat des négociations par catégorie de participants



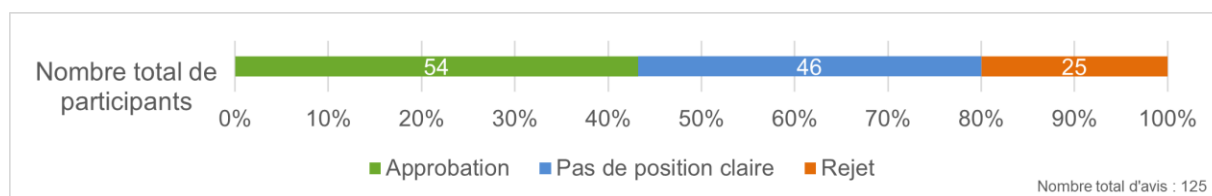
Plusieurs participants souhaitent des clarifications voire des garanties supplémentaires concernant le résultat des négociations sur l'accord sur l'électricité en ce qui concerne l'énergie hydraulique (notamment UR, GL, GR, TI, VS, Le Centre, cf. ch. 2.11). Dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité des aliments, l'USP, notamment, réclame une garantie explicite de la protection douanière pour les produits agricoles sensibles et la souveraineté en matière de politique agricole (cf. ch. 2.7).

23 prises de position s'expriment sur le processus de politique extérieure avec l'UE. 7 prises de position sont positives (notamment JU, UVS, SAB). 1 participant non systématiquement consulté n'exprime pas de position claire. 15 prises de position sont critiques (notamment UDC). 12 de ces prises de positions négatives regrettent que les négociations dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation n'aient pas pu être conclues plus rapidement. 1 participant non systématiquement consulté regrette que le mandat de négociation ait été trop restrictif et estime qu'il aurait été important de mener des négociations de manière plus ouverte d'un point de vue d'une politique agricole cohérente.

1.2.3 Mise en œuvre au niveau national

125 participants à la consultation ont donné leur avis sur la mise en œuvre au niveau national dans son ensemble. Parmi ceux-ci, 54 sont favorables, globalement, à la mise en œuvre du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) au niveau national (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, VD, NE, JU, PVL, PS, economiesuisse, SAV, ASB, SEC), tandis que 25 la rejettent dans sa forme actuelle (notamment TI, Le Centre, UDC, USAM, USP) (cf. fig. 6 et 7). 46 participants n'expriment pas de position claire ou y voient à la fois des avantages et des inconvénients, ou encore des opportunités et des risques (notamment OW, GR, TG, VS, PEV, PLR, Verts, UVS, SAB, USS, Travail.Suisse). De nombreux participants se prononcent globalement en faveur d'une mise en œuvre allégée et favorable aux entreprises, si possible sans charge administrative supplémentaire et sans *Swiss finish* (notamment GR, TG, PLR, economiesuisse, USAM, USP, ASB). Les exigences spécifiques relatives aux différents éléments du paquet Suisse-UE font l'objet des ch. 2.2 à 2.12.

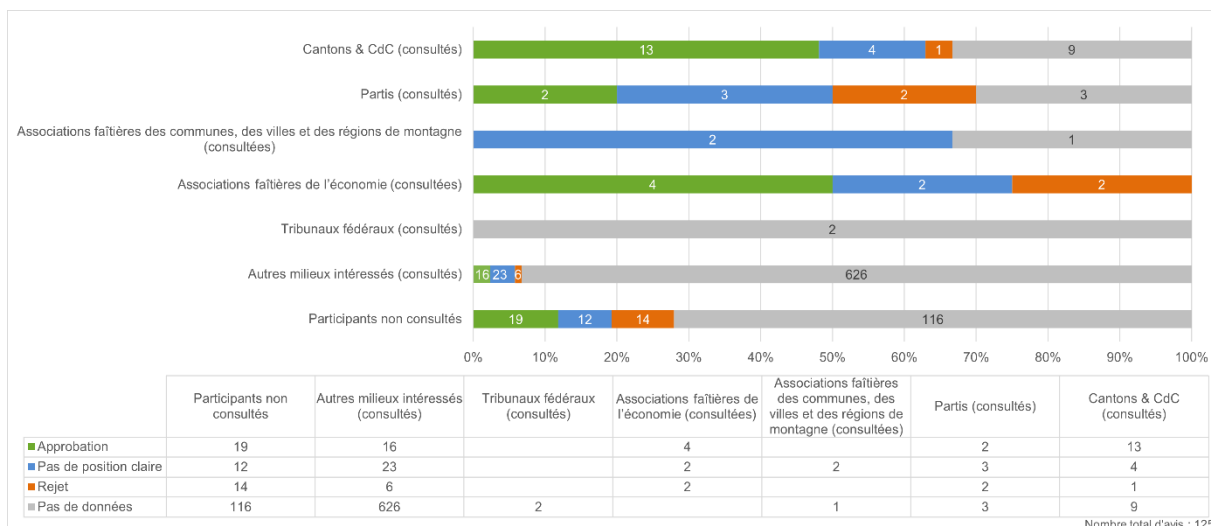
Figure 6 : Mise en œuvre au niveau national



17 participants se prononcent précisément sur le calendrier jusqu'à l'entrée en vigueur éventuelle du paquet Suisse-UE. 11 participants s'expriment en faveur d'un traitement aussi rapide que possible du paquet Suisse-UE au niveau national (notamment VD et PS). 5 autres se prononcent en faveur d'un traitement rapide d'éléments spécifiques du paquet Suisse-UE (notamment PVL). Pour Le Centre, il serait envisageable que le

Conseil fédéral soumette la partie consacrée au développement aux Chambres fédérales à une date ultérieure. Le PVL requiert un traitement rapide dans le domaine de l'électricité. Plusieurs participants demandent au Conseil fédéral de prendre rapidement des mesures concrètes pour atténuer les conséquences de la non-actualisation de l'ARM (notamment CdC, SO, NE, Le Centre), de le mettre rapidement à jour (notamment CdC, VS, economiesuisse) ou de traiter sans tarder le paquet Suisse-UE (VD) (cf. ch. 2.4.1.2).

Figure 7 : Mise en œuvre au niveau national par catégorie de participants



3 participants évoquent l'établissement d'un rapport ou d'une évaluation régulière après l'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE (notamment Le Centre [cf. ch. 1.2.4.1] et PLR). Le PLR suggère de procéder à une nouvelle votation sur le paquet Suisse-UE après une période probatoire de sept ans.

1.2.4 Conséquences du paquet Suisse-UE (Bilatérales III)

1.2.4.1 Conséquences pour la Confédération

23 participants à la consultation abordent les conséquences globales du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) sur le budget fédéral. 10 participants (notamment UDF et UDC) se montrent critiques face aux charges financières supplémentaires, se référant parfois à la situation générale du budget fédéral et au programme d'allégement budgétaire 2027. 10 autres (notamment economiesuisse et USAM) exigent des mesures de compensation au titre des charges financières supplémentaires et des besoins en personnel. Le SAB déplore l'absence de concept de financement. Le MES recommande de mettre en place suffisamment tôt les capacités institutionnelles et les effectifs nécessaires au *decision shaping* au sein de l'administration fédérale. 4 participants (notamment Le Centre et UDC) critiquent la transparence ou la présentation des informations relatives aux conséquences financières. Le Centre propose d'analyser comment les conséquences économiques du paquet Suisse-UE se manifesteront dans les finances publiques.

De nombreux participants s'expriment sur les aspects financiers (ou de personnel) de certains éléments du paquet Suisse-UE, en particulier en ce qui concerne les mesures d'accompagnement relatives aux taxes d'études (cf. ch. 2.3), les programmes (cf. ch. 2.8), la contribution de la Suisse (cf. ch. 2.10) et la santé (cf. ch. 2.13).

1.2.4.2 Conséquences pour les cantons et les communes, ainsi que pour les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne

Ce chapitre présente uniquement les avis portant sur les conséquences pour les cantons, les communes, les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne. Les avis concernant le contenu général du projet sont présentés aux ch. 1.2.1 à 1.2.3.

Les conséquences pour les cantons, les communes, les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne sont évoquées dans 112 avis au total, la plupart des participants s'exprimant sur les conséquences pour les cantons. Parmi ceux-ci, 11 évaluent les conséquences pour les cantons comme globalement positives (notamment JU, PEV, PS). Parmi les participants qui considèrent les conséquences comme négatives, 13 critiquent principalement les charges supplémentaires pour les administrations cantonales ou communales (notamment NW, TG, SAB, USP), 15 la perte de souveraineté des cantons ou des communes (notamment UDF) et 8 les deux aspects (notamment SZ, TI, UDC). 65 participants s'expriment de manière nuancée sur les conséquences pour les cantons, les communes, les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne, en soulignant à la fois des aspects positifs et négatifs (notamment CdC, ZH, UR, OW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AI, AR, SG, GR, VD, VS, NE, Le Centre, PLR, Verts, PVL, Association des Communes, UVS, USAM, economiesuisse, scienceindustries).

Certains cantons soulignent positivement les effets sur les économies cantonales (notamment OW, SO, BS, GR, TG, VD, NE, JU), en particulier les conséquences positives de l'ARM (notamment SO, BS, VS, NE), l'effet sur les pôles de recherche cantonaux (VD), la prise en compte du rôle des cantons dans la mise en œuvre des accords et dans le *decision shaping* (JU) ainsi que le maintien de conditions importantes dans le domaine des transports terrestres (GR et UR). Les avis relatifs aux différents éléments du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) font l'objet des ch. 2.2 à 2.12.

Une grande partie des cantons (CdC, ZH, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AI, AR, SG, GR, TG, TI, VD, VS, NE, JU) considèrent que la Confédération sous-estime les charges supplémentaires qui résulteront de la mise en œuvre du paquet Suisse-UE pour les administrations cantonales et communales. Ils exigent que les charges supplémentaires pour les cantons soient mieux présentées dans le message et que la Confédération soutienne davantage les cantons sur le plan financier. Une revendication centrale de la CdC et de 13 cantons est l'adaptation des mesures d'accompagnement proposées par le Conseil fédéral en matière de taxes d'études (notamment CdC, ZH, UR, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, JU [cf. ch. 2.3.1.1.3]). Les critiques et les exigences spécifiques relatives aux différents éléments du paquet Suisse-UE font l'objet des ch. 2.2 à 2.12.

Plusieurs partis (Le Centre, UDF, PEV, PLR, Verts, PVL, UDC, PS) s'expriment également sur les conséquences pour les cantons, les communes, les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne. Leurs avis portent principalement sur les éléments institutionnels (Le Centre, UDF, PLR, UDC, PS) : l'UDF et l'UDC critiquent les conséquences des éléments institutionnels sur les cantons et les communes et leur perte d'autonomie. Le PLR et Le Centre soulignent l'importance d'une participation plus efficace et plus complète des cantons dans le cadre du *decision shaping*, tandis que le PEV et le PS évoquent cet aspect comme étant positif (cf. ch. 2.1.1.5). Un autre point évoqué concernant les conséquences pour les cantons est l'exigence d'adaptation des mesures d'accompagnement proposées par le Conseil fédéral dans le domaine des taxes d'études (Verts). La forte participation des cantons dans les discussions de politique intérieure sur la protection des salaires est relevée de manière positive (PS).

Les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne expriment leur inquiétude quant aux charges supplémentaires engendrées pour les administrations cantonales et communales (Association des Communes, UVS, SAB). Le SAB critique en outre le fait que le paquet Suisse-UE empiète sur les compétences des cantons et des communes.

Les associations faïtières de l'économie soulignent les charges supplémentaires pour les cantons (economiesuisse, USP) et exigent que les souverainetés et les particularités cantonales soient prises en compte lors de la mise en œuvre au niveau national (USAM). L'USP critique le fait que le paquet Suisse-UE empiète sur les compétences des cantons.

1.2.4.3 Sur l'économie

Les conséquences économiques sont abordées dans 193 avis. 140 participants à la consultation (notamment ZH, PLR, PS, economiesuisse, USS) les voient d'un œil positif, 31 d'un œil négatif (notamment SZ, UDC, USAM) et 22 n'ont pas de position claire (notamment NW, Le Centre, Travail.Suisse). Il est particulièrement mis en avant que le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) renforce la compétitivité internationale de la Suisse en garantissant sa participation au marché intérieur de l'UE, en réduisant les obstacles au commerce et en permettant sa participation aux programmes de recherche et d'innovation européens. À l'inverse, certains avis soulèvent des risques tels qu'une pression réglementaire accrue et des coûts administratifs supplémentaires pour les PME. L'importance des relations économiques avec l'UE est soulignée par 139 participants, tandis que 3 participants non systématiquement consultés la jugent peu significative et 51 participants n'ont pas d'avis (clair) sur la question (notamment SZ, UDC).

Une nette majorité des cantons (ZH, UR, OW, GL, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, GR, TG, VD, VS, NE, JU) et la CdC y voient des avantages économiques. SZ estime pour sa part que les conséquences sont négatives. 19 cantons (ZH, UR, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, GR, TG, TI, VD, VS, NE, JU) et la CdC mettent expressément en évidence l'importance des relations économiques avec l'UE. La CdC et GL considèrent que l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) concernant la reprise partielle de la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union est lacunaire et demandent à ce qu'elle soit complétée (cf. ch. 2.3.1.1.1).

Parmi les partis, le PLR, les Verts, le PVL et le PS évaluent les conséquences économiques de manière positive. Le Centre n'adopte pas de position claire, alors que l'UDF et l'UDC les considèrent comme négatives. L'importance des relations économiques est relevée par tous les partis précités, à l'exception de l'UDF et de l'UDC. L'UDC demande une estimation détaillée des coûts occasionnés aux niveaux fédéral, cantonal et communal pour tous les domaines couverts par le paquet Suisse-UE (Bilatérales III). Elle souhaite en outre que les coûts de la réglementation induits par le paquet soient explicitement mentionnés et chiffrés.

L'UVS et le SAB se prononcent aussi positivement sur les conséquences économiques et insistent sur l'importance des relations avec l'UE. La majorité des associations faitières de l'économie porte également un regard favorable sur les conséquences économiques (economiesuisse, UPS, USP, ASB, SEC). Travail.Suisse n'exprime pas de position claire sur le sujet. L'USAM juge les répercussions globalement négatives, tout en soulignant l'importance des relations avec l'UE, et réclame une estimation des coûts de la réglementation pour les PME dans le cadre de la reprise dynamique du droit (cf. ch. 2.1.1.2).

35 participants se sont exprimés au sujet des AIR et des études réalisées. Des AIR complémentaires sont demandées. Les demandes en la matière proviennent majoritairement des milieux agricoles (notamment USP) et des producteurs de denrées alimentaires, et concernent le secteur alimentaire (cf. ch. 2.12.2.2). Quelques participants ont demandé des approfondissements supplémentaires (notamment CdC, USAM) s'agissant du trafic aérien (cf. ch. 2.6.1.6), de la reprise dynamique du droit (cf. ch. 2.1.1.2), du rapport coût-utilité du paquet Suisse-UE (Bilatérales III), de l'immigration (cf. ch. 2.3.1.1.1) et de l'accord sur la santé (cf. ch. 2.13.1.1).

1.2.4.4 Autres conséquences

5 participants à la consultation mettent l'accent sur l'importance du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) pour l'environnement et le climat (notamment Verts), avec une évaluation majoritairement positive mais des réserves quant à la mise en œuvre. De nombreux avis soulignent les aspects écologiques de certains éléments du paquet Suisse-UE, notamment en ce qui concerne l'accord sur les transports terrestres (cf. ch. 2.5), l'accord sur le transport aérien (cf. ch. 2.6), l'accord sur l'électricité (cf. ch. 2.11) et le protocole sur la sécurité des aliments (cf. ch. 2.12). Les conséquences sociales sont également mentionnées de manière isolée, en particulier dans le cas d'Erasmus+ (cf. ch. 2.8).

21 participants s'expriment sur les conséquences du paquet Suisse-UE sur la politique étrangère de la Suisse qui dépassent l'objectif du projet mis en consultation. Certains participants mentionnent que des relations stables et fiables avec l'UE sont également importantes pour la coopération dans des domaines qui ne sont pas directement concernés par le paquet Suisse-UE. Ils citent notamment la politique de sécurité (notamment UR, Le Centre) ou la coopération dans le cadre de Schengen/Dublin (NW, BL, GR, PLR). 3 participants soulignent que le paquet Suisse-UE limitera à l'avenir la marge de manœuvre de la Suisse lors de la négociation de traités internationaux (no-

tamment UDC). 3 participants expriment des réserves quant à la compatibilité du paquet Suisse-UE avec la neutralité suisse (notamment UDC). Le PVL constate que le paquet Suisse-UE ne prévoit aucune réorientation fondamentale de la politique étrangère de la Suisse. Le PS souligne que la coopération avec l'UE renforce la capacité d'action stratégique de la Suisse.

1.2.5 Aspects juridiques

1.2.5.1 Référendum

74 des 318 participants se sont exprimés sur la proposition du Conseil fédéral selon laquelle les accords doivent être sujets au référendum facultatif. 9 cantons ne se sont pas exprimés à ce sujet, mais leur préférence est reflétée dans la prise de position de la CdC. Les avis des cantons seront repris ci-dessous tels qu'ils figurent dans l'avis de la CdC. En comptant également ces 9 cantons, le total de participants s'étant exprimés au sujet du référendum s'élève à 83. (i) 22 des participants systématiquement consultés approuvent la proposition du Conseil fédéral (ZH, LU, FR, SO, BS, BL, SG, AG, GR, TG, VD, VS, NE, GE, JU, PEV, PLR, Verts, PVL, PS, UVS, USS), tandis que 15 la rejettent (UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SH, AR, AI, TI, UDF, UDC, SAB, USAM, USP). (ii) Parmi les autres milieux intéressés, 16 participants soutiennent le référendum facultatif alors que 30 privilégient le référendum obligatoire.

Conformément à l'avis de la CdC, 15 cantons (ZH, LU, FR, SO, BS, BL, SG, AG, GR, TG, VD, VS, NE, GE, JU) valident la proposition du Conseil fédéral, tandis que 10 cantons sont en faveur du référendum obligatoire (UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SH, AR, AI, TI); BE ne se prononce pas. Les 15 cantons qui approuvent le référendum facultatif sont d'avis, comme le rapporte l'avis de la CdC, que la Constitution en vigueur prévoit ce référendum et que cette décision du constituant doit être respectée. À leurs yeux, le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) respecte le fonctionnement des institutions suisses, de la démocratie directe et du fédéralisme ; il ne porte pas atteinte à l'ordre constitutionnel et ne prévoit ni l'adhésion à une organisation supranationale ni à une organisation de sécurité collective. Pour ces cantons, un référendum obligatoire ne serait possible qu'après modification de la Constitution ce qui aurait toutefois d'importantes conséquences politiques et établirait un précédent. 3 cantons (BL, VD, VS) se sont clairement prononcés en faveur du référendum facultatif, notamment parce qu'il permet de respecter la structure qu'a proposée le Conseil fédéral pour le projet. VS approuve le référendum facultatif pour la partie portant sur la stabilisation, mais demande d'étudier la possibilité de soumettre l'accord sur l'électricité au référendum obligatoire. UR souscrit à l'évaluation du Conseil fédéral selon laquelle le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) est sujet au référendum facultatif du point de vue constitutionnel, mais estime, pour des raisons politiques et démocratiques, qu'il devrait être soumis au référendum obligatoire. La plupart des cantons qui proposent le référendum obligatoire ne s'expriment pas, ou pas de façon univoque, sur la question de savoir s'il s'agirait d'un référendum au sens de l'art. 140 Cst. ou d'un référendum sui generis (UR, SZ, OW, GL, AI, ZG, SH). Ils évoquent notamment comme motif la portée des éléments institutionnels et leurs conséquences sur les droits populaires et la législation, l'importance politique et juridique du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) et sa légitimité fédérale. OW et TI proposent le recours spécifique au référendum obligatoire sui generis, alors qu'AR estime qu'il serait possible de compléter la Constitution par une disposition transitoire.

Parmi les partis, 5 se prononcent en faveur du référendum facultatif (PEV, PLR, PVL, PS, Verts) et 2 en faveur du référendum obligatoire (UDC, UDF). Le Centre, la Lega et le MCG ne se sont pas exprimés à ce sujet. Les 5 partis qui cautionnent le référendum facultatif soulignent qu'il s'agit du type de référendum prévu par la Constitution et qu'il correspond politiquement à la poursuite de la voie bilatérale. Le PVL et le PS mentionnent par ailleurs l'initiative populaire clairement rejetée en 2012 par le peuple et les cantons : « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple!) ». Les Verts signalent que les droits populaires sont des droits constitutionnels, raison pour laquelle un référendum obligatoire contraire aux dispositions en vigueur régissant le référendum créerait un précédent dangereux. L'UDC rejette le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) et demande, comme proposition subsidiaire, que les quatre arrêtés d'approbation de la partie sur la stabilisation et de la partie sur le développement soient soumis au référendum obligatoire sui generis. Le parti exige par ailleurs une modification de l'art. 121a Cst., car l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) révisé est, selon lui, contradictoire avec cette disposition. Il réclame également que l'art. 96 Cst. soit modifié, estimant que le régime d'aide empiète sur les compétences cantonales.

Enfin, l'UVS et l'USS sont en faveur d'un référendum facultatif, alors que le SAB, l'USAM et l'USP sont favorables à un référendum obligatoire.

1.2.5.2 Structure du projet

Un total de 27 participants se sont exprimés au sujet de la proposition du Conseil fédéral de présenter les accords dans quatre arrêtés fédéraux distincts et de les regrouper verticalement avec la législation d'application. Les cantons se ralliant expressément à l'avis de la CdC, qui approuve la proposition du Conseil fédéral, sont inclus dans ce chiffre. Dans l'ensemble, 25 participants sont favorables à la proposition du Conseil fédéral, dont 16 participants systématiquement consultés (à savoir ZH, GL, FR, SO, BL, AR, AI, SG, VD, VS, NE, CdC, Le Centre, PVL, PS, USP). L'UDC en revanche la rejette.

La CdC adhère à la proposition du Conseil fédéral, et ZH, GL, FR, SO, AR, AI, SG et NE se rallient à l'avis de la CdC. BL, VD et VS mentionnent expressément la structure du projet proposée par le Conseil fédéral comme une des raisons justifiant leur soutien au référendum facultatif. Pour le canton VS, la proposition garantit une approche différenciée et transparente, favorisant un débat clair et objectif.

Parmi les partis, Le Centre, le PVL et le PS se rallient à la proposition du Conseil fédéral tandis que l'UDC la rejette. Les autres partis n'ont pas pris position à ce sujet. Le Centre estime que la proposition est adéquate : elle octroie une marge de manœuvre au Parlement et au peuple souverain. Selon le PS, la proposition du Conseil fédéral laisse une possibilité de choix au peuple. L'UDC demande que tous les accords du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) soient regroupés dans un seul arrêté. L'uniformisation de l'ordre juridique visée par le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) repose à ses yeux sur une logique juridique, raison pour laquelle il ne doit pas être scindé.

Parmi les autres participants systématiquement consultés, seule l'USP s'est exprimée au sujet de la structure du projet. Elle approuve la proposition du Conseil fédéral, qui permet évaluation aussi nuancée que possible.

1.2.5.3 Rapport entre le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) et le droit interne

L'UDC critique le fait que le Parlement et le peuple n'ont pas la possibilité de rejeter certaines évolutions du droit de l'UE dans le cadre de la reprise dynamique du droit selon les nouveaux éléments institutionnels prévus, ou de s'écarter intentionnellement des obligations conventionnelles par le biais de mesures de droit interne, parce que le Tribunal fédéral donne la priorité au droit international, et spécifiquement à l'ALCP, plutôt qu'au droit suisse. Elle ajoute que pour la même raison, les mesures de droit interne dans le cadre de la clause de sauvegarde prévue par l'ALCP restent sans effet. L'USAM demande la création d'une base constitutionnelle pour que le droit suisse prime le droit international dans le domaine de l'ALCP, considérant les éventuels conflits entre la réglementation des frais de la Suisse et celle de l'UE (cf. ch. 2.3.2).

Plusieurs participants non systématiquement consultés se sont exprimés au sujet de la jurisprudence du Tribunal fédéral selon laquelle le droit international et plus précisément l'ALCP priment le droit interne. Ils critiquent notamment la concrétisation et l'efficacité de la clause de sauvegarde prévue par l'ALCP et réitèrent la demande de l'USAM concernant la réglementation des frais (cf. paragraphe précédent). D'autres participants non systématiquement consultés reprochent le fait qu'en raison de cette jurisprudence, le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) réduit la marge de manœuvre des auteurs d'initiatives populaires ou du législateur.

2 Résultats de la procédure de consultation par élément du paquet

Dans le chapitre 2, outre tous les participants systématiquement consultés mentionnés au chapitre 1, d'autres milieux intéressés sont également cités à titre d'exemple.

I. Partie sur la stabilisation

2.1 Éléments institutionnels

2.1.1 Remarques générales

2.1.1.1 Évaluation globale

Au total, 199 avis portent sur les éléments institutionnels. Dans 100 d'entre eux, ces éléments sont évalués de manière globale.

Dans 66 avis, cette évaluation globale est positive (notamment CdC, ZH, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE, Le Centre, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, economiesuisse, UPS, ASB, SEC, CVCI, FER, fial, ISOLSUISSE, EnDK, kf, scienceindustries, Swiss Medtech, Swissmem, AES, VMI, HAW, HKBB, Regio Basiliensis, CP, suissetec, Ville de Zurich, IHK Thurgau, AMAS, ABG, IHK St. Gallen-Appenzell, ZHK, CCIG, Swico, GEM, SOHK).

L'évaluation globale est négative dans 25 avis (notamment UDC, USAM, USP, AGORA, Boussole Europe, Pro Suisse, PSL, FSPC, Suisseporcs, Swiss Retail Federation, autonomiesuisse, FSEV, GVZ, Vignoble Suisse, Wirtschaftskammer Baselland, Giovani UDC Ticino, MASS-VOLL, BEBV, Parvis, AGV).

7 avis n'expriment pas de position claire concernant l'évaluation globale (notamment GL, SAB, Swiss Holdings, UMS, BVAR, Swiss Beef). 1 avis mentionne les éléments institutionnels de manière globale, mais sans fournir d'évaluation globale particulière (Groupe de réflexion Suisse-Europe). 1 participant estime d'un point de vue global que les éléments institutionnels présentent des risques, mais aussi des aspects positifs, tel que la mise à jour de l'ARM (Forum PME).

13 cantons (ZH, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE) et la CdC évaluent les éléments institutionnels de manière globalement positive. La CdC – à laquelle se joignent ZH, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS et NE – souligne en particulier l'approche sectorielle, qui permet de prendre en compte les spécificités des accords. Elle relève que les comités mixtes continuent à jouer un rôle central pour la gestion des accords. Dans l'ensemble, elle estime que les solutions élaborées préservent les intérêts fondamentaux de la Suisse et stabilisent à long terme les relations bilatérales avec l'UE. Elle considère que des progrès ont été faits dans les domaines de la souveraineté, de la sécurité juridique et de la prévisibilité. En outre, SO mentionne explicitement que l'approche sectorielle permet de préserver les principes de la démocratie directe, du

fédéralisme et de l'indépendance. NE souligne quant à lui que les éléments institutionnels sont dans l'intérêt de la Suisse dans un objectif de sécurité juridique et de sécurité de planification pour les entreprises et les particuliers. GL s'exprime sur les éléments institutionnels spécifiques (cf. ch. 2.1.1.2, 2.1.1.3, 2.1.1.4), mais n'évalue pas les éléments institutionnels de manière globale et renvoie de manière générale à la prise de position de la CdC.

Parmi les partis ayant évalué les éléments institutionnels de manière globale, 4 aboutissent à une évaluation positive (Le Centre, Verts, PVL, PS). Le Centre estime que le Conseil fédéral a obtenu des garanties suffisantes en droit international dans le domaine des éléments institutionnels. Il souligne que l'approche sectorielle permet de prendre en compte les spécificités des accords d'une meilleure manière que cela aurait été le cas avec celle du projet d'accord institutionnel. Il estime que les éléments institutionnels négociés ne présentent pas de changements fondamentaux par rapport à ceux prévus dans le projet d'accord institutionnel, mais que certaines précisions ont été atteintes. Le PVL est d'avis que les éléments institutionnels permettent un développement de la voie bilatérale après des années marquées par le blocage et les contre-mesures arbitraires et qu'ils augmentent la transparence. Le PS considère que les éléments institutionnels mettent en place un mécanisme fiable, qui assure l'homogénéité de règles communes qui évoluent, et des moyens fiables de les interpréter et de régler les différends. L'UDC livre une évaluation globale négative. Elle estime en particulier que les structures fondamentalement différentes de la Suisse et de l'UE peuvent mener à ce que les compétences internes en Suisse et le fédéralisme ne puissent plus être respectés.

2 associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne dressent une évaluation globale positive des éléments institutionnels (Association des Communes, UVS). L'Association des Communes salue le fait que les éléments institutionnels soient réglés de manière sectorielle et que de nombreuses exceptions et mécanismes de protection en faveur de la Suisse soient prévus. L'UVS accueille favorablement le fait que les éléments institutionnels diminuent les risques découlant d'une évolution divergente du droit et de différends restant sans résolution. Le SAB souligne que le résultat des négociations comporte tant des opportunités que des risques, soutient la partie sur la stabilisation du paquet Suisse-UE, mais reste critique concernant certains éléments institutionnels.

S'agissant des associations faïtières de l'économie, 4 évaluent les éléments institutionnels comme globalement positifs (Economiesuisse, UPS, ASB, SEC). Economiesuisse – à laquelle se joint l'ASB – estime que les éléments institutionnels créent de la sécurité juridique et renforcent la position de la Suisse face à l'UE. L'UPS est d'avis que les éléments institutionnels représentent une continuation de l'approche bilatérale et instaurent des règles du jeu fiables. La SEC relève que les règles institutionnelles définies sont claires. 2 associations faïtières de l'économie évaluent les éléments institutionnels comme globalement négatifs (USAM, USP). L'USAM considère qu'ils risquent d'augmenter les coûts liés à la bureaucratie, de renforcer l'administration fédérale et d'affaiblir les possibilités d'influence des petites et moyennes entreprises ainsi que de la population suisse. L'USP estime que les éléments institutionnels pourraient mettre sous pression les spécificités sectorielles et les solutions de la Suisse qui ont fait leurs

preuves. Elle relève que l'approche par paquet a l'avantage de régler les éléments institutionnels non pas de manière horizontale, comme le prévoyait le projet d'accord institutionnel, mais par secteur. Elle souligne toutefois que de nombreuses questions restent ouvertes en raison de la haute complexité et des incertitudes concernant l'évolution future de la politique de l'UE.

Le présent chiffre décrit les avis concernant les éléments institutionnels de manière transversale et générale. Les avis portant sur les spécificités et les conséquences des éléments institutionnels dans les différents accords concernés (y compris s'agissant de la mise en œuvre interne) sont reflétés dans les chiffres sur ces accords (cf. ch. 2.3 à 2.6 et 2.11 à 2.13).

2.1.1.2 Reprise dynamique, y compris *decision shaping*

183 avis portent explicitement sur la reprise dynamique, y compris le *decision shaping*.

82 avis sont favorables à la reprise dynamique, y compris au *decision shaping* (notamment CdC, ZH, UR, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS, UVS, economiesuisse, UPS, ASB, SEC, CVCI, FER, fial, SEV, Commerce Suisse, HotellerieSuisse, EnDK, Association suisse des AOP-IGP, pharmasuisse, Société Suisse des Entrepreneurs, ASTAG, scienceindustries, Swiss Medtech, Swiss Textiles, swisscleantech, Swissgrid, Swissmem, SCM, AOST, VMI, HAW, HKBB, Regio Basiliensis, CP, Aviationsuisse, suissetec, IHK Thurgau, ABPS, AMAS, ABG, ZHK, CCIG, IHK St. Gallen-Appenzell, GEM, Forum PME, SOHK).

La reprise dynamique, y compris le *decision shaping*, est évaluée négativement dans 60 avis (notamment SZ, OW, NW, GL, TG, UDF, UDC, USAM, USP, AGORA, ASSAF, DSV, IG DHS, Boussole Europe, Pro Suisse, PSL, FUS, SIK, SDV, FSPC, Suisseporcs, SHA, Swiss Retail Federation, SSI, autonomiesuisse, ZBV, VAS, FSEV, Promé-terre, GVZ, Vignoble Suisse, PROTELL, BVAR, Swiss Beef, Wirtschaftskammer Bas-selland, Giovani UDC Ticino, MASS-VOLL, PLUS, Verein Bilaterale III Nein, Ligue vau-doise, Aktionsbündnis Urkantone, BEBV, AGV, Bündnis « Frye Schwyzer », Verein Kettenreaktion).

31 avis n'expriment pas de position claire au sujet de la reprise dynamique, y compris le *decision shaping* (notamment PLR, SAB, Travail.Suisse, Aerosuisse, FRC, GastroSuisse, GST, Syna, Greenpeace, VKMB, Pro Natura, UPSV, kf, Spiritsuisse, FPC, Swiss Holdings, UTP, UMS, AES, ASCV, ATE, WWF, ESI). 10 avis mentionnent ce thème sans fournir d'évaluation (notamment CISA, CFF, FST, AIC Ticino, Commissioni paritetiche cantonali, MULTIDIS, Regiogrid).

Une large majorité des cantons (ZH, UR, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE, JU) et la CdC s'expriment favorablement sur la reprise dynamique, y compris le *decision shaping*. La CdC, soutenue par ZH, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS et NE, estime qu'elle est également dans l'intérêt de la Suisse, car elle garantit la sécurité juridique et la sécurité de planification. En outre, la reprise du droit n'interviendrait pas de manière automatique, mais conformément aux procédures et délais d'approbation nationaux prescrits, les possibilités de participation reposant sur la démocratie directe

étant pleinement préservées. Par ailleurs, la reprise dynamique se limiterait aux domaines d'application des accords relatifs au marché intérieur qui ne pourraient pas être modifiés unilatéralement par l'UE et ne prévoirait aucune exception. La CdC et les cantons susmentionnés constatent que la Suisse obtient un droit de participation à l'élaboration des actes juridiques de l'UE qui la concernent (*decision shaping*), à l'instar des États membres de l'EEE. Il est finalement demandé que les conséquences de la reprise dynamique sur les cantons soient précisées de manière appropriée dans le message. UR considère comme un succès des négociations le fait que le système politique de la Suisse, ses institutions et leur fonctionnement ne soient pas affectés par la reprise dynamique et que la Suisse puisse continuer à décider de manière autonome, dans le cadre des procédures prévues par la Constitution, de reprendre ou non le nouveau droit de l'UE. Il salue également la limitation de la reprise dynamique aux domaines d'application des accords relatifs au marché intérieur et de celui sur la santé. GR et JU saluent la participation de la Suisse au *decision shaping*. JU souligne en outre de manière positive la limitation de la reprise dynamique aux accords relatifs au marché intérieur et le rôle central de la procédure d'approbation nationale dans la reprise du nouveau droit de l'UE. SZ, OW, NW, GL et TG sont opposés à la reprise dynamique. Ils estiment qu'elle impliquerait un affaiblissement de la démocratie directe (SZ), qu'elle aurait des répercussions considérables sur cette dernière (NW) ou qu'elle restreindrait, du moins dans les faits, les droits de participation reposant sur la démocratie directe (GL). SZ est d'avis que la consultation des cantons deviendrait par ailleurs un exercice purement formel. OB et NW considèrent en outre que le *decision shaping* est surestimé. Enfin, OB, NW et TG mentionnent comme autres aspects négatifs de la reprise dynamique, la complexité de sa mise en œuvre (OB, TG), les ressources importantes qu'elle nécessite (OB, NW, TG) et l'augmentation de la bureaucratie qu'elle entraîne (NW, TG).

Parmi les partis, Le Centre, le PEV, les Verts, le PVL et le PS s'expriment en faveur de la reprise dynamique, y compris du *decision shaping*. Dans ce contexte, Le Centre salue le fait que le périmètre de la reprise dynamique soit clairement délimité et qu'aucune extension unilatérale par l'UE ne soit possible. Le PEV estime que la procédure permet à la Suisse de décider de manière autonome et souveraine, et les Verts se réjouissent également que les droits démocratiques garantis par la Constitution ne soient pas affectés. Le PVL estime que la procédure est transparente et qu'elle prévoit des droits de participation appropriés. Le PS estime que la reprise dynamique ne signifie en aucun cas une reprise automatique. La procédure prévue ne remettrait pas en question les structures démocratiques et la souveraineté de la Suisse. Le *decision shaping* renforcerait en outre la légitimité démocratique de règles susceptibles d'avoir également un impact sur la Suisse. L'UDF et l'UDC se prononcent contre la reprise dynamique, qui équivaldrait à une reprise automatique du droit de l'UE. L'UDC souligne à cet égard que la Suisse n'aurait plus de liberté de décision, car le fait de ne pas reprendre des dispositions entraînerait des mesures de compensation. De plus, les possibilités dont disposerait la Suisse pour influencer le *decision shaping* seraient très limitées. La méthode d'intégration serait particulièrement préoccupante, car elle ne permettrait plus au Parlement, au gouvernement et au peuple d'exercer la moindre influence. Le PLR n'a pas de position claire sur la reprise dynamique. Il approuve le paquet Suisse-UE, mais souligne qu'il y a des divergences importantes au sein du parti.

Les critiques portent notamment sur les risques liés à la reprise dynamique, qui pourraient remettre en question les piliers fondamentaux de l'ordre étatique suisse.

Parmi les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, l'UVS est explicitement favorable à la reprise dynamique. Elle juge particulièrement positif le fait qu'elle soit limitée aux objectifs et au champ d'application des accords en question et que toute mise à jour de ces derniers doive être approuvée par la Suisse et par l'UE. L'UVS salue également les droits de participation dont bénéficie la Suisse dans le cadre de la reprise dynamique. Le SAB considère que la reprise dynamique constitue un risque, car elle met sous pression les spécificités sectorielles de la Suisse, accroît la complexité de la législation au niveau national et entraîne une charge supplémentaire considérable en matière d'exécution pour la Confédération, les cantons, les communes et les secteurs concernés. En outre, la reprise dynamique représenterait un défi pour les processus politiques et les compétences en Suisse. Par ailleurs, la Suisse disposerait d'un droit de participation à l'élaboration du droit de l'UE pertinent, mais pas d'un droit de codécision. L'Association des Communes ne se prononce pas sur la reprise dynamique.

S'agissant des associations faîtières de l'économie, 4 expriment un avis favorable à la reprise dynamique (economiesuisse, UPS, ASB, SEC), bien que celle-ci suscite certaines incertitudes, 2 y sont défavorables (USAM, USP) et 1 y voit tant des chances que des risques (Travail.Suisse). La reprise dynamique est dans l'intérêt économique de la Suisse selon economiesuisse et l'ASB, qui saluent en particulier le fait que la Suisse a obtenu des exceptions qui n'y sont pas soumises. Du point de vue de l'UPS, le risque d'évolutions indésirables pour la Suisse est limité car « reprise dynamique » ne signifie pas « reprise automatique » et des exceptions ont été convenues. La SEC souligne que la reprise dynamique avec droit de participation est acceptable car le contrôle démocratique reste garanti en Suisse et qu'il n'y a pas de reprise automatique. Selon l'USAM, la reprise dynamique constitue un défi majeur pour les petites et moyennes entreprises car elle entraîne une augmentation significative des coûts réglementaires. L'USP craint notamment une perte partielle de souveraineté ainsi qu'une forte pression réglementaire de l'UE qui pourrait avoir un effet restrictif sur l'agriculture, tout en soulignant que la Suisse ne devrait pas bloquer avec une réglementation interne excessive les améliorations visées par la reprise dynamique, par exemple dans le domaine de la protection des végétaux. Travail.Suisse s'est exprimée sur cette thématique, en particulier dans le domaine de la protection des salaires. Elle craint notamment que la marge de manœuvre de la Suisse soit plus limitée tout en soulignant que la clause de non-régression permettra à la Suisse de refuser une reprise si elle réduit substantiellement le niveau actuel de protection.

2.1.1.3 Règlement des différends, y compris mesures de compensation

139 avis portent sur le règlement des différends, y compris les mesures de compensation.

84 avis sont positifs à ce sujet (notamment CdC, ZH, UR, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, economiesuisse, UPS, ASB, SEC, CVCI, Conseil des EPF, FER, fial, Commerce

Suisse, HotellerieSuisse, VKMB, EnDK, Association suisse des AOP-IGP, scienceindustries, Swiss Medtech, Swiss Textiles, swisscleantech, AES, VMI, HAW, HKBB, Regio Basiliensis, CP, Ville de Zurich, IHK Thurgau, ABPS, AMAS, ABG, ZHK, CCIG, IHK St. Gallen-Appenzell, UNIGE, GEM, SOHK).

Le règlement des différends, y compris les mesures de compensation, est évalué négativement dans 44 avis (notamment NW, GL, TG, UDF, UDC, SAB, USAM, USP, AGORA, Boussole Europe, Pro Suisse, PSL, FSPC, FUS, SSI, autonomiesuisse, ZBV, FSEV, GVZ, Vignoble Suisse, PROTELL, Fondation Futur CH, BVAR, Swiss Beef, Wirtschaftskammer Baselland, Giovani UDC Ticino, MASS-VOLL, PLUS, Verein Bilaterale III Nein).

8 avis n'expriment pas de position claire concernant le règlement des différends, y compris les mesures de compensation (notamment UPSV, Swiss Holdings, VFAS, UMS, CTBSB). 3 avis mentionnent le thème sans fournir d'évaluation (notamment Société Suisse des Entrepreneurs, Comité Suisse-UE).

La CdC approuve le règlement des différends, mesures de compensation comprises, et souligne en particulier qu'il est important que le tribunal arbitral reste l'organe décisionnel dans la procédure de règlement des différends et que la CJUE ne soit saisie que des questions d'interprétation relatives exclusivement au droit de l'UE. 11 cantons (ZH, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE) se rallient à cette position. UR considère qu'un mécanisme de règlement des différends avec un tribunal arbitral paritaire est approprié. GR estime notamment que le fait que le règlement des différends soit avant tout une question politique et que le tribunal arbitral n'intervienne que dans un deuxième temps constitue un avantage par rapport au statu quo. Enfin, JU salue le fait que le rôle de la CJUE soit limité à l'interprétation du droit de l'UE, ce qui préserve l'autonomie juridique de la Suisse. En outre, la CdC et les 11 cantons qui la soutiennent demandent que les conséquences potentielles du rôle de la CJUE dans le mécanisme de règlement des différends sur le statut juridique de la Suisse et des cantons soient clarifiées plus en détail. 3 cantons (NW, GL, TG) rejettent le règlement des différends, mesures de compensation comprises. NW et GL sont critiques à l'égard notamment du rôle de la CJUE. Dans le contexte spécifique de l'accord relatif à l'électricité, GR souhaite également obtenir des précisions concernant la décision finale sur le différend, à savoir dans quelle mesure le tribunal arbitral est lié par une éventuelle décision de la CJUE en matière d'interprétation.

5 partis se prononcent en faveur du règlement des différends, mesures de compensation comprises (Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS). Le Centre et le PEV soulignent en particulier le rôle limité de la CJUE à cet égard. Le PEV, les Verts, le PVL et le PS considèrent que le règlement des différends renforce la sécurité juridique. Ces 4 partis soulignent également que, grâce au nouveau mécanisme, la Suisse, en tant que partie de moindre importance, est mieux protégée contre d'éventuelles mesures arbitraires de l'UE. 2 partis (UDF, UDC) s'opposent au nouveau mécanisme de règlement des différends, notamment en raison du rôle de la CJUE (« juges étrangers ») et parce que la Suisse pourrait être mise sous pression par des mesures de compensation de l'UE.

L'Association des Communes et l'UVS se prononcent en faveur du règlement des différends, mesures de compensation comprises, car il instaure un cadre juridique précis pour régler les différends. L'Association des Communes souligne en outre que les éventuelles mesures de compensation de l'UE doivent être proportionnées et limitées aux accords relatifs au marché intérieur. L'UVS relève également de manière positive le fait que la décision relative à un différend revient toujours au tribunal arbitral. Le SAB critique le mécanisme institutionnel de règlement des différends, car les mesures de compensation ne sont pas prises uniquement dans le cadre de l'accord sur lequel porte le différend, mais dans le cadre de tous les accords relatifs au marché intérieur.

4 associations faïtières de l'économie (economiesuisse, USAM, ASB, SEC) sont favorables au règlement des différends, mesures de compensation comprises. Du point de vue d'economiesuisse, de l'UPS et de l'ASB, le nouveau mécanisme améliore la sécurité du droit. L'UPS et l'ASB saluent également le fait qu'il ne sera ainsi plus possible à l'UE d'avoir des réactions inappropriées. La SEC considère que la procédure de règlement des différends permettra à la Suisse de défendre ses intérêts sur un pied d'égalité et qu'elle sera moins exposée à des désavantages unilatéraux, ce qui renforcera également la prévisibilité pour les entreprises et leur personnel. L'ACS et l'USP rejettent le règlement des différends, mesures de compensation comprises. L'ACS critique en particulier le fait que des mesures de compensation puissent être prises au-delà du cadre de chaque accord. L'USP est notamment défavorable au nouveau mécanisme de règlement des différends dans le cadre de l'accord agricole et craint que l'UE n'exerce des pressions par d'éventuelles mesures de compensation.

2.1.1.4 Interprétation, application et surveillance

87 avis portent explicitement sur les règles concernant l'interprétation, l'application et la surveillance prévues dans les éléments institutionnels.

Parmi ceux-ci, 38 sont favorables à ces règles (notamment CdC, ZH, UR, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE, PS, economiesuisse, UPS, ASB, TF, HotellerieSuisse, EnDK, Swiss Medtech, VMI, HAW, CP, suissetec, AMAS, ABG).

L'interprétation, l'application et la surveillance prévues dans les éléments institutionnels sont évaluées de manière négative dans 39 avis (notamment GL, TG, UDC, USP, AGORA, DSV, Boussole Europe, Pro Suisse, PSL, FUS, FSPC, Suisseporcs, economiesuisse, ZBV, VAS, FSEV, GVZ, Vignoble Suisse, PROTELL, Futur CH, BVAR, Swiss Beef, MASS-VOLL, PLUS, Ligue Vaudoise, BEBV, Parvis, Verein Kettenreaktion).

8 avis n'expriment pas de position claire sur cette thématique (notamment Operation Libero, AES, CTBSB, ASDA). 2 avis mentionnent le thème sans fournir d'évaluation (Swiss Holdings, Comité Suisse-UE).

La CdC approuve les règles prévues dans les nouveaux éléments institutionnels en matière d'interprétation, d'application et de surveillance et souligne l'inscription de l'approche à deux piliers. 13 cantons (ZH, UR, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE) partagent cette position. UR souligne que l'autonomie des tribunaux suisses en

matière d'interprétation du droit suisse n'est pas remise en cause. GL et TG s'opposent à ces règles, GL critiquant l'influence potentielle de la jurisprudence de la CJUE et TG craignant une atteinte à la sécurité juridique.

Le PS est favorable aux règles prévues par les éléments institutionnels concernant l'interprétation, l'application et la surveillance, et en particulier au fait que la Suisse reste responsable de la surveillance sur son propre territoire, tout comme l'UE sur le sien. L'UDC émet un avis négatif et estime que l'affirmation selon laquelle il y aurait un système à deux piliers est indéfendable, car la CJUE statuerait et limiterait ainsi l'autonomie des tribunaux suisses.

3 associations faitières de l'économie (economiesuisse, SAV, ASB) approuvent les règles en matière d'interprétation, d'application et de surveillance, car une interprétation uniforme du droit de l'UE dans le champ d'application des accords relatifs au marché intérieur est dans l'intérêt de l'économie suisse et que, par ailleurs, la surveillance en Suisse est exercée par les autorités et les tribunaux suisses (approche à deux piliers). L'USP s'y oppose, car l'autonomie des tribunaux suisses serait limitée par le fait qu'ils devraient s'occuper de l'application du droit de l'UE, dont l'interprétation serait déterminée par la pratique de la CJUE.

Le TF constate avec satisfaction que ses compétences ainsi que celles des juridictions suisses en matière d'interprétation des accords dans des cas individuels demeurent préservées.

2.1.1.5 Participation des cantons

50 avis portent sur la participation des cantons aux éléments institutionnels.

La participation des cantons prévue est considérée suffisante dans 4 avis (notamment JU, PEV, PS). Dans 16 avis, la participation des cantons est jugée insuffisante (notamment SZ, NW, TG, TI, Le Centre, PLR, UDC, SAB, Boussole Europe, economiesuisse). 29 avis mentionnent le thème sans exprimer une position claire (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, GL, VS, NE, economiesuisse, UPS, MES, EnDK, FST, scienceindustries, AOST). Dans 1 avis, des explications supplémentaires sont exigées à ce sujet (Operation Libero).

Parmi les cantons, JU estime que la participation des cantons prévue est suffisante. SZ, NW, TG et TI considèrent que cette dernière est insuffisante. La CdC, soutenue par ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG et NE, estime qu'elle doit être clairement définie et garantie dans un instrument juridique. Elle attend en particulier que les droits d'information et de participation des cantons à l'élaboration des développements du droit de l'UE les concernant et au mécanisme prévu de règlement des différends soient garantis. Il conviendrait selon eux de prévoir que les cantons soient informés à temps et invités à prendre position. Ces modalités doivent être clarifiées en temps utile. La CdC ainsi que les cantons précités qui la soutiennent mentionnent comme instrument juridique possible un accord entre le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux sur le modèle de l'accord existant entre la Confédération et les cantons concernant l'association de la Suisse à Schengen/Dublin. BL, GR et VS soulignent l'importance des

droits de participation des cantons en matière de développement du droit de l'UE, BL renvoie à cet égard à l'accord prévu entre la Confédération et les cantons (cf. communication du Conseil fédéral du 15 octobre 2025). GR souligne l'importance des droits de participation des cantons au sein des comités mixtes, notamment au regard des coûts engendrés par la réglementation et des charges supplémentaires pour les administrations cantonales découlant du paquet Suisse-UE. VS affirme que la participation des cantons ne doit pas se limiter à une simple information. L'EnDK se prononce en faveur d'une forte implication des cantons et d'une coordination et d'une information étroites entre la Confédération et ces derniers.

Le Centre, le PLR et l'UDC considèrent la participation des cantons prévue comme insuffisante. Le Centre exige que le Conseil fédéral assure un suivi continu de l'évolution du droit de l'UE, notamment à l'intention des cantons. Dès que la Suisse est informée par l'UE de l'élaboration d'un nouvel acte législatif, celui-ci devrait être transmis aux cantons, accompagné d'une première évaluation de ses conséquences en matière de politique intérieure. Le PLR estime que la participation des cantons dans le cadre du *decision shaping* doit être nettement améliorée par rapport au projet mis en consultation et que les cantons doivent être associés au processus le plus tôt possible. Les cantons doivent pouvoir participer activement à l'élaboration des actes juridiques dans le cadre des procédures législative et d'intégration de l'UE. À cette fin, il conviendrait d'élaborer un modèle approprié qui respecte les compétences de la Confédération et des cantons. L'UDC souligne qu'il serait difficile de mettre en œuvre la participation des cantons au *decision shaping* dans le cadre de la proposition du Conseil fédéral et qu'il semble peu probable que les représentants de la Confédération impliquent effectivement les cantons. Le PS, d'autre part, considère la participation des cantons telle que prévue comme suffisante. Il est d'avis que la participation des cantons est déjà prévue par les bases légales existantes.

Parmi les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, le SAB considère que la participation des cantons est insuffisante. Il conviendrait de veiller à ce que les cantons, les communes et les secteurs concernés soient activement impliqués dans le *decision shaping*.

Parmi les associations faîtières de l'économie, *economiesuisse* et l'USP soulignent que, dans le cadre de la mise en œuvre de la reprise dynamique, les cantons doivent être impliqués à un stade précoce et informés régulièrement.

En outre, plusieurs avis réclament des éclaircissements sur les compétences des cantons dans les processus liés aux éléments institutionnels, notamment la reprise dynamique et le *decision shaping* (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, AR, AI, SG, GR, TG, TI, VS, Le Centre, PLR, *economiesuisse*, USAM, UPS).

2.1.1.6 Participation du Parlement

55 avis portent explicitement sur la participation du Parlement aux différents processus liés aux éléments institutionnels.

Selon 7 d'entre eux, les éléments institutionnels et les propositions faites dans le rapport accompagnant la consultation permettent une participation du Parlement suffisante (notamment VD, JU, PEV). 12 avis expriment une critique générale par rapport à l'implication du Parlement dans le cadre des éléments institutionnels (notamment TI, UDC, Kompass Europa, Pro Schweiz). 6 souhaitent voir cet aspect renforcé et formulent des propositions concrètes en ce sens (notamment Le Centre, PLR, PS). 28 font référence à ce thème sans apporter de proposition claire (notamment CdC et ZH, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, NE, ou encore economiesuisse, UPS, USP, FST). Dans 2 avis, des explications supplémentaires sont réclamées à ce sujet (GL, PVL).

Parmi les cantons, VD et JU s'expriment en faveur des propositions concernant la participation du Parlement, alors que TI se positionne de manière critique. La CdC et plusieurs cantons (ZH, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, NE) font référence à ce sujet sans fournir de proposition claire. GL exige davantage d'explications.

Pour ce qui est des partis, Le Centre, le PLR et le PS estiment qu'il est nécessaire de renforcer les modalités d'implication du Parlement dans les processus liés aux éléments institutionnels, en particulier pour ce qui est de la reprise dynamique (y compris le *decision shaping*), et font des propositions concrètes à ce sujet. Ainsi, Le Centre exige de revoir le concept de politique intérieure associé aux éléments institutionnels. Il propose de renforcer les capacités d'anticipation du Parlement grâce à deux instruments de *monitoring* : une liste des développements du droit de l'UE actualisée en continu et le transfert rapide aux commissions parlementaires des notifications reçues par la Suisse avec une première évaluation. Le Centre demande que non seulement les commissions chargées de la politique extérieure, mais aussi les autres commissions thématiques concernées aient la possibilité d'exercer une influence. Par ailleurs, afin de renforcer les capacités d'accompagnement effectif du processus de *decision shaping*, Le Centre considère comme indispensable de détacher une personne des Services du Parlement à Bruxelles, sur le modèle de la représentation des cantons au sein de la Mission suisse auprès de l'UE. Il conseille aussi d'évaluer d'autres mesures, comme l'implication directe aux côtés du Conseil fédéral dans les instances de l'UE concernées par le *decision shaping*. Le Centre considère que les dispositions législatives existantes (art. 152 de la loi sur le Parlement, LParl) ne suffisent pas pour assurer la participation du Parlement dans le cadre des éléments institutionnels, et exige de compléter le message avec une adaptation de cette loi. Sur le plan de la politique extérieure, Le Centre salue le nouveau canal pour la participation parlementaire qui est créé avec le nouveau comité parlementaire mixte Suisse-UE, qui aura la possibilité d'adopter des recommandations à l'attention du dialogue de haut niveau. Le PEV se dit satisfait des propositions faites : il salue l'approche de communication proposée entre le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons et les partenaires sociaux, et attend que ces principes soient mis en œuvre.

Quant au PLR, il demande d'apporter des améliorations concrètes par rapport au projet mis en consultation en ce qui concerne la participation du Parlement dans le cadre du *decision shaping*. Cette participation nécessitant une coordination efficace avec le Conseil fédéral et l'administration et la détection précoce des projets de législation de l'UE

susceptibles d'intéresser la Suisse, le parti propose de créer un ou des organes communs à même de garantir tant l'information du Parlement que ses possibilités d'action, par exemple sur le modèle d'une délégation parlementaire.

Le PVL demande des informations supplémentaires, en priant le Conseil fédéral d'expliquer dans son message comment l'implication démocratique du Parlement dans le processus législatif de l'UE sera garantie.

L'UDC évalue ce sujet de façon généralement critique : l'implication du Parlement dans les processus d'élaboration et de reprise du droit de l'UE reste selon elle entièrement à clarifier, et les propositions du Conseil fédéral en la matière sont qualifiées de hasardeuses. Le parti critique une perte d'influence importante en lien avec les éléments institutionnels pour le Parlement, qui aurait un simple rôle d'observateur dans le cas de la méthode dite d'intégration.

Enfin, le PS estime que la participation parlementaire dans le cadre du développement et de la reprise dynamique n'est pas encore suffisamment encadrée sur le plan de la mise en œuvre interne et propose une série de mesures. Il demande d'adapter la LParl pour y introduire l'établissement à Bruxelles d'un bureau des Services du Parlement, chargé des contacts directs et de la collecte d'informations pour l'Assemblée fédérale auprès des institutions de l'UE. Dans ce contexte, il recommande d'évaluer si les groupes parlementaires pourraient demander un poste scientifique supplémentaire pour les affaires européennes. Par ailleurs, le parti demande de préciser les droits d'information et de consultation des commissions de politique étrangère (CPE) en lien avec la reprise dynamique, au moyen d'une adaptation de la LParl (art. 24) qui introduirait une obligation d'information par le Conseil fédéral et un droit de consultation pour les commissions. Le PS décrit les modalités d'implication qu'il propose selon différents processus en lien avec les éléments institutionnels : élaboration d'actes juridiques de l'UE (information des CPE ou de la sous-commission CPE-N des questions européennes, consultation en cas de position prévue pouvant mener à une divergence entre les parties) ; adoption des actes par l'UE (information rapide aux CPE respectivement à la sous-commission CPE-N) ; discussions des comités mixtes et règlement des différends (information aux CPE, consultation en vue d'une procédure de règlement des différends) ; décision du tribunal arbitral (consultation des CPE en cas de mesures de compensation notifiées par l'une ou l'autre partie). Pour accompagner cette implication et sélectionner les nombreuses informations de l'UE, le PS demande de renforcer le secrétariat des CPE.

Parmi les associations faïtières de l'économie, *economiesuisse*, l'UPS et l'USP évoquent le thème sans apporter de proposition spécifique par rapport au projet mis en consultation. Ainsi, *economiesuisse* suggère que tous les acteurs politiques concernés, et en particulier le Parlement, soient informés à un stade précoce et à intervalles réguliers des actes juridiques susceptibles d'être adoptés. L'UPS déclare également que le Parlement, entre autres, doit être impliqué à un stade précoce dans le cadre de la mise en œuvre de la reprise dynamique. Pour l'UPS aussi, il faut veiller à ce que les organes politiques compétents, dont le Parlement, soient impliqués et ne soient pas écartés en raison de délais irréalistes ou de raccourcissements des procédures.

2.1.1.7 Participation des parties prenantes

84 avis concernent explicitement la participation des parties prenantes.

La grande majorité des avis, soit 80, sont critiques au sujet de la participation des parties prenantes (notamment TI, VS, Le Centre, UDC, Association des Communes, UVS, SAB, economiesuisse, USAM, UPS, USP, ASB, AGORA, ASSAF, Biscosuisse, CVCI, MES, FER, FRC, fial, Fromarte, GastroSuisse, GST, HotellerieSuisse, IG DHS, CISA, JardinSuisse, Operation Libero, CFF, UPSV, PSL, FUS, FST, ASD, FSPC, kf, scienceindustries, FPC, Suisseporcs, Swiss Medtech, Swiss Retail Federation, Swiss Textiles, Swissmem, SCM, VFAS, UTP, UMS, VMI, ASCV, HAW, HKBB, autonomiesuisse, ZBV, Notre droit, FSEV, GVZ, IHK Thurgau, Vignoble Suisse, AMAS, CTBSB, ABG, AET, ASDA, ZHK, Bauernverband AR, Swiss Beef, IHK St. Gallen-Apenzell, Wirtschaftskammer Baseland, Swico, Forum PME, BEBV, AGV, Groupe de réflexion Suisse-Europe). Selon 3 d'entre eux (PVL, suissetec, SOHK), la participation des parties prenantes est suffisante. CESAR fait référence à cette thématique sans position claire.

En ce qui concerne les avis positifs, le PVL relève notamment le fait que les milieux politiques, industriels et scientifiques pourront mettre activement leur expertise à profit pour améliorer l'accès au marché et réduire la bureaucratie.

Parmi les avis critiques, 6 sont généraux (notamment UDC, autonomiesuisse). Selon l'UDC, les associations, partis, partenaires sociaux et autres groupes d'intérêt ne peuvent plus s'impliquer et ne seront probablement pas représentés dans les groupes de *decision shaping*. En revanche, 52 demandes concrètes de renforcement sont formulées. Par exemple, le Centre exige que le Conseil fédéral assure un suivi continu des développements pertinents pour la Suisse des actes juridiques de l'UE à l'intention du public. En outre, plusieurs avis demandent l'instauration d'une obligation de consulter les acteurs économiques suisses concernés (notamment economiesuisse, UPS, ASB, ABG, SwissMedtech). Selon plusieurs avis, les villes et communes doivent être associées dès le début, notamment pour les lois qui les concernent, et participer à la mise en œuvre des accords (notamment VS, UVS, Association des Communes, Ville de Zurich). Le processus de participation doit être formalisé, institutionnalisé et transparent selon d'autres participants à la consultation (notamment SAB, FRC, FPC, fial, GastroSuisse). L'USP, entre autres, demande que la branche soit impliquée dans le comité mixte. 22 avis demandent que le rôle des parties prenantes soit assuré de manière générale pour une implication précoce et étroite dans les processus liés à la reprise dynamique, en particulier dans le *decision shaping* (notamment TI, USAM, ASSAF, GST, ZHK, Swiss Textiles).

2.2 Aides d'État

2.2.1 Remarques d'ordre général

129 participants s'expriment sur les dispositions du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) concernant les aides d'État. Parmi ceux qui en font une évaluation générale, 62 saluent expressément le système de surveillance des aides prévu (dont la CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, VS, NE, JU, Verts, PVL, PS, Association des communes,

UVS, economiesuisse, UPS, USP, ASB). 21 participants (dont UR, OW, NW, GR, VD, SAB, USAM, USS, TF, TAF) ne formulent pas de position claire et 12 (dont l'UDC) sont critiques. Aucun canton ne rejette expressément les dispositions relatives aux aides d'État. 34 autres participants se sont exprimés uniquement sur certains éléments du dossier, sans soumettre d'évaluation générale.

2.2.1.1 Forme institutionnelle de l'autorité de surveillance

La forme institutionnelle de l'autorité de surveillance est un point qui est souvent soulevé dans le cadre de la consultation. 37 participants (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS, NE, JU, PVL, PS, UVS, economiesuisse, UPS, ASB) saluent la compétence conférée à la Commission de la concurrence (COMCO). 36 participants (dont les mêmes participants permanents à la consultation que dans la phrase précédente) saluent la création d'une chambre des aides d'État au sein de la COMCO. La CdC ainsi que 11 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, VS et NE) approuvent expressément la mise en œuvre en Suisse dans le domaine des aides d'État sous réserve de la prise en considération des demandes des cantons au sujet de la mise en œuvre nationale. VD, les Verts, le PS, UVS et 3 associations faîtières de l'économie (economicsuisse, UPS, ASB) souscrivent à la chambre des aides d'État en tant qu'autorité de surveillance.

10 participants à la consultation (entre autres Le Centre, SAB, USS) estiment que le rattachement de l'autorité de surveillance à la COMCO est problématique. Dans ce contexte, 3 participants (UDC, Le Centre, USS) se demandent si la COMCO dispose de la sensibilité politique / d'une composition suffisamment équilibrée pour évaluer les aides d'État. La COMCO elle-même propose la création d'une commission des aides d'État distincte, puisque la solution actuelle proposée, avec la chambre des aides d'État, prévoit l'utilisation du nom de la COMCO sans participation majoritaire de ses membres actuels (éventuellement compétence de la COMCO dans sa composition actuelle). L'USAM ne critique pas la compétence de la COMCO, mais se prononce contre la création d'une chambre des aides d'État distincte (se composant exclusivement d'experts). Elle recommande le renforcement du rôle et de l'importance des associations économiques. La SEC préconise, elle aussi, l'association des partenaires sociaux à la surveillance.

Lors de la consultation, d'autres solutions institutionnelles sont également esquissées pour la surveillance des aides d'État : Le Centre demande la création d'une autorité distincte chargée de la surveillance des aides d'État avec le droit, pour les cantons, de proposer des membres. La nomination incomberait au Conseil fédéral, mais devrait être approuvée par l'Assemblée fédérale. VD soutient la création d'une chambre des aides d'État, mais demande une composition paritaire, sans toutefois la préciser davantage. Selon le SAB, la surveillance devrait être assurée par les autorités de régulation sectorielles (EiCom, RailCom), à l'exception du transport aérien, qui continuerait d'être couvert par la COMCO. En outre, la COMCO propose de transférer la compétence pour l'exécution de la loi sur le marché intérieur de l'actuelle COMCO à la nouvelle autorité, les procédures prévues étant similaires à celles de la législation sur les aides d'État.

Dans le cadre de la consultation, la COMCO et le TAF demandent également des ressources supplémentaires : le TAF requiert des ressources selon l'évolution des cas, tandis que la COMCO, elle, demande des ressources supplémentaires pour la phase transitoire ainsi que pour l'évaluation *prima facie* durant l'année suivant la phase transitoire.

2.2.1.2 Procédures

Bon nombre de participants commentent certains éléments procéduraux. Globalement, l'approche à deux piliers recueille un large assentiment (notamment CdC, ZH, UR, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, NE, UVS, SAB, economiesuisse, USAM). Telle qu'elle est prévue, l'organisation de la surveillance avec le jugement contraignant des tribunaux suisses est approuvée par 37 participants (notamment CdC, ZH, UR, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, NE, JU, Verts, PS, UVS, economiesuisse, UPS, ASB) tandis que 6 participants la rejettent. Plusieurs participants voient certains éléments procéduraux d'un œil critique.

Le Centre et l'UDC critiquent l'obligation de recours de l'autorité de surveillance pour les aides d'exécution fondées sur des actes normatifs de la Confédération. Le Centre demande en outre la suppression de l'obligation d'annonce pour les aides de l'Assemblée fédérale. Le PVL propose que la Confédération mette à disposition un outil en ligne gratuit (p. ex. sous forme d'un agent conversationnel) qui permettrait une première évaluation rapide, afin que les dispensateurs puissent estimer si la mesure requiert une annonce dans le cadre de la surveillance des aides d'État.

L'UDC critique l'échange d'informations entre la COMCO et la Commission européenne. Il manque, selon elle, des précisions sur le type d'accords que la COMCO est habilitée à conclure avec la Commission européenne et quelles informations elle est habilitée à partager.

La COMCO demande l'adaptation de la procédure d'examen notamment en ce qui concerne la confirmation de l'annonce des aides et les délais ainsi que la révision des procédures spéciales, en particulier pour ce qui est des recours directs.

Enfin, NW, l'UDC et 3 autres participants non permanents déplorent le surcroît de bureaucratie qu'entraîne la surveillance des aides d'État. L'UDC critique expressément le *Swiss finish* : les droits procéduraux des cantons seraient, selon elle, plus restreints que dans le système européen et les obligations de collaboration imposées aux bénéficiaires d'aides d'État seraient plus strictes que dans l'UE.

2.2.1.3 Constitutionnalité

19 participants à la consultation (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, NE, JU, PVL, UVS) estiment expressément que la forme donnée à la surveillance des aides d'État est conforme à la Constitution. 5 autres participants (notamment NW, UDC) expriment des doutes à ce sujet. Selon l'UDC, il faudrait inscrire une base constitutionnelle à l'art. 96 Cst.

2.2.1.4 Champ d'application

Bon nombre de participants à la consultation (notamment CdC, ZH, OW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS, NE, JU, Le Centre, Verts, PS, UVS, economiesuisse, SAB, USP, USS) saluent le fait que la surveillance des aides d'État s'appliquerait uniquement dans le champ d'application des trois accords sectoriels relatifs à l'électricité, aux transports terrestres et au transport aérien.

Les associations faîtières des milieux économiques (eonomiesuisse, UPS, ASB, USS) soulignent que la nouvelle législation sur les aides d'État ne doit pas avoir d'effet sur les programmes de promotion en dehors du champ d'application prévu. Les représentants de l'agriculture et des milieux culturels, en particulier, craignent que les mesures de soutien dans leurs secteurs puissent également tomber sous le coup de la surveillance des aides d'État. Les associations agricoles (dont USP) et GastroSuisse demandent qu'il soit expressément précisé dans la LSAE que leurs secteurs ne sont pas couverts par la surveillance des aides d'État.

L'UDC et un participant non permanent à la consultation expriment quant à eux des craintes que le champ d'application de la surveillance des aides d'État puisse être élargi.

USS reconnaît que les dispositions relatives aux aides d'État ne s'appliquent qu'aux champs d'application des trois accords bilatéraux relatifs au marché intérieur et salue les possibilités de dérogation. Elle critique toutefois le risque d'une interprétation excessive de la définition des aides d'État au titre de la LSAE qui pourrait aller au-delà de la définition prévue dans les accords. Comme l'indique le rapport explicatif, une interprétation plus large des aides d'État impliquerait également leur surveillance en dehors du champ d'application. Cela serait notamment le cas si une entreprise (p. ex. les CFF) avait certaines activités relevant du champ d'application des accords bilatéraux relatifs au marché intérieur pertinents et qu'elle recevait une aide d'État pour des activités en-dehors de ce champ d'application.

2.2.1.5 Régimes d'aides existants, dérogations et garanties

30 participants (notamment NW, GL, TI, VS, UDC, Association des Communes, UVS) souhaitent que la Confédération clarifie en amont l'admissibilité des régimes d'aides existants aux niveaux cantonal et communal. Pour éviter de créer de l'insécurité juridique, il faudrait signaler quelles mesures de soutien seront encore admissibles dans le cadre de la décarbonation (cf. ch. 2.5.2 ; 2.6.2 ; 2.11.2).

Tandis que plusieurs participants saluent explicitement les dérogations prévues, 23 autres (notamment OW, GL, GR, VD, VS, Le Centre, UDC, SAB) demandent des dérogations supplémentaires ou des précisions. Concrètement, NW, GR, VD ainsi que Le Centre et SAB réclament que d'autres régimes d'aides existants soient exclus de la surveillance ou que les dérogations prévues soient prolongées (cf. ch. 2.6.2 et 2.11.2). OW, UDC et USS déplorent en outre l'absence de garanties suffisantes pour les régimes d'aides existants.

Parallèlement, les Verts et DSV, entre autres, demandent que des aides concrètes existantes, par exemple dans le domaine du transport aérien ou les mesures de soutien aux aciéries suisses, soient supprimées dans la perspective de la mise en place de la surveillance des aides d'État (cf. ch. 2.6.2 et 2.11.2).

2.2.2 Remarques concernant les lois

2.2.2.1 Loi fédérale sur la surveillance des aides d'État (LSAE)

OW demande que le conseil prévu à l'art. 5 AP-LSAE ne soit pas payant. Ce point est également critiqué par l'UDC. La COMCO, par contre, préconiserait que l'annonce et la communication de nouvelles aides soient payantes.

4 participants à la consultation désapprouvent l'examen de secteurs économiques dans le cadre de l'examen permanent des régimes d'aides existants. Selon l'UDC, l'analyse des enquêtes sectorielles a été discutée dans le cadre de la révision de la LCart et n'a pas passé le cap du Parlement. USS demande elle aussi la suppression de l'examen des secteurs économiques, au motif que l'autorité de surveillance pourrait sinon procéder à l'examen des secteurs qu'elle veut. Elle demande en outre que les régimes d'aides existants, autorisés avant l'entrée en vigueur de la LSAE (art. 44, al. 1, let. d, AP-LSAE) soient exclus de l'examen permanent. 5 participants (dont NW, UDC) déplorent que les dispensateurs n'aient pas qualité de partie ni le droit d'être entendus dans le cadre de la procédure devant l'autorité de surveillance.

2.3 Libre circulation des personnes

2.3.1 Immigration

2.3.1.1 Remarques générales

2.3.1.1.1 Actualisation de l'accord sur la libre circulation des personnes et mise en œuvre interne

Dans le cadre de la procédure de consultation, 91 participants se prononcent en faveur de l'actualisation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et de sa mise en œuvre en droit national (notamment CdC, ZH, UR, OW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, TG, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, PLR, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse, AOST, constructionsuisse, CP, la plateforme, FAE, GastroSuisse, H+, Commerce Suisse, HotellerieSuisse, Interpharma, Operation Libero, privatim, scienceindustries, Solidarité sans frontières, Suisseculture, Swissmem, Syna, Taskforce Culture, trans-fair).

27 participants rejettent l'actualisation de l'ALCP et sa mise en œuvre en droit national (notamment SZ, NW, UDC, USAM, USP, BVAR, GVZ, PSL, Swiss Beef, Verein Bilatérale III Nein).

Concernant la reprise de la directive 2004/38/CE, certains participants saluent les exceptions prévues (notamment CdC, NE, JU, Association des Communes, UVS, UPS,

CVCI, Swissmem), tandis que d'autres critiquent le fait que la reprise ne soit que partielle (notamment PS, Solidarité sans frontières). L'USAM et le VFAS se prononcent en faveur du maintien du *statu quo*.

Concernant l'orientation donnée à l'immigration issue de la libre circulation des personnes, la CdC, SO, NW, VD, le PLR, le PVL, l'UVS, SAB, economiesuisse, l'UPS, l'USAM et certains milieux intéressés (notamment CVCI, la plateforme, H+, Commerce Suisse, Interpharma, FST, Swissmem, IHK St. Gallen-Appenzell) se prononcent pour une immigration axée sur le marché du travail. Les Verts se montrent critique à cet égard. Boussole Europe considère que la notion d'activité lucrative découlant de la jurisprudence de la CJUE ne correspond pas aux attentes de la population suisse, qui s'attend à ce que l'immigration soit orientée vers le marché du travail. Concernant les effets de la libre circulation des personnes sur l'immigration en Suisse, certains participants soulignent une hausse de la précarité économique des travailleurs de l'UE (Travail.Suisse, transfair), d'autres estiment que les impacts de l'immigration sur les infrastructures, le logement et les transports doivent être compensés par des mesures adéquates (CdC, UR), que les cantons particulièrement touchés doivent être soutenus (TI) et que la mobilisation de la main-d'œuvre nationale doit être renforcée (TG) et d'autres encore demandent un suivi régulier des effets de la libre circulation des personnes (NW). L'USP et certains milieux intéressés (notamment PSL, ZBV, GVZ, BVAR, Swiss Beef) estiment que la gestion de l'immigration est encore plus difficile et qu'aucun mécanisme de contrôle efficace n'est prévu pour orienter la main-d'œuvre vers les besoins spécifiques de chaque secteur.

Au vu des effets de la libre circulation des personnes sur l'aide sociale, certains participants estiment que la reprise de la directive 2004/38/CE entraînera une augmentation de l'aide sociale (CdC, NW, GL, BL, VD) et demandent un monitoring (CdC, GL, BL, UVS). TI met en avant le risque important d'abus dans le domaine de l'aide sociale et l'importance d'instaurer des contrôles plus rigoureux. D'autres participants critiquent l'impact indirect de l'immigration sur les assurances sociales et le système de santé (notamment ZBV, GVZ, USAM, Swissmem) et le lien entre sécurité sociale et droit de séjour (notamment Travail.Suisse, Syna, transfair).

Concernant les conséquences en matière de finances et de personnel, certains participants considèrent que la charge de travail pour les autorités migratoires cantonales et les coûts pour les cantons – sous-estimés selon BS – vont fortement augmenter et estiment qu'il faut prévoir une indemnisation des cantons (CdC, OW, NW, VS, NE, TI), une répartition équitable des charges entre Confédération et cantons (VD), des mesures d'accompagnement et de soutien (NE) ou prévoir une mise en œuvre respectant les ressources limitées des cantons (TG). L'UVS estime que les villes devront faire face à des coûts supplémentaires en matière d'aide sociale et de prestations complémentaires. L'UPS et economiesuisse estiment que les concessions dans le domaine de la libre circulation engendreront des coûts supplémentaires raisonnables.

En ce qui concerne la constitutionnalité de l'actualisation de l'ALCP, SZ souligne que celle-ci soulève des questions constitutionnelles, tandis que l'UDC, Pro Suisse, Futur CH et indagia estiment qu'elle est contraire à l'art. 121a de la Constitution fédérale (Cst.). L'USAM pose comme condition à son approbation, notamment la création d'une

base constitutionnelle garantissant la primauté du droit suisse sur le droit international, en particulier dans le domaine de la libre circulation des personnes.

Concernant le droit de séjour permanent, JU approuve son encadrement strict, SZ et l'UDC critiquent sa reprise et l'UVS le soutient. VD et HotellerieSuisse soutiennent l'acquisition du droit de séjour permanent par les seules personnes actives tandis que les Verts, le PS, Operation Libero et Solidarité sans frontières le déplorent. NW et VD soutiennent l'exclusion des périodes de plus de six mois de dépendance totale à l'aide sociale du calcul des cinq ans requis pour le séjour permanent tandis que les Verts et le PS la critiquent. La Ligue vaudoise critique l'octroi automatique après cinq ans et propose de durcir les conditions de son obtention. La Société Suisse des Entrepreneurs se montre aussi critique. Concernant la mise en œuvre en général, certains participants la soutiennent expressément (notamment CdC, UPS, FER, Commerce Suisse) et d'autres demandent des clarifications au sujet du regroupement familial étendu (TI, Le Centre), de l'absence de la condition du logement adéquat (TI), de la durée du mariage pour maintenir le droit de séjour en cas de divorce (TI, TAF) et des travailleurs indépendants (TI, Boussole Europe). L'USP regrette que le projet ne réponde pas pleinement à l'objectif d'accroître la liberté de la Suisse en matière de gestion de l'immigration. Travail.Suisse estime que les exigences excessives des entreprises en matière de flexibilité et le besoin de sécurité existentielle et de protection sociale des travailleurs étrangers sont injustement ignorés.

2.3.1.1.2 Clause de sauvegarde

Dans le cadre de la consultation, 97 participants à la consultation ont pris position sur la clause de sauvegarde concrétisée et sur sa transposition au niveau national dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Parmi les participants systématiquement consultés, la CdC et 18 cantons, 7 partis politiques (Le Centre, PEV, PLR, Verts, PVL, UDC, PS), l'Association des communes, l'UVS ainsi que toutes les associations faïtières de l'économie (economiesuisse, USAM, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse), à l'exception de l'USP, se sont exprimés à ce sujet. D'autres participants ont également fait part de leur avis sur ce point.

La clause de sauvegarde concrétisée est approuvée par 46 participants (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, PLR, PVL, Association des communes, UVS, SEC, Travail.Suisse) et rejetée par 22 (notamment UR, SZ, NW, Verts, UDC, PS, USAM, USS). 29 participants (notamment economiesuisse, UPS, ASB) ne prennent pas expressément position sur la question.

La CdC ainsi que FR, VD, VS, NE et JU apprécient tout particulièrement le fait que les cantons puissent demander l'examen d'une activation de la clause de sauvegarde à la Confédération. En outre, la CdC considère que le Conseil fédéral devrait également examiner la fixation de valeurs seuils régionales pour tenir compte en particulier de la situation des cantons frontaliers, ce que NE demande aussi.

Parmi les partis, le PEV, le PLR et le PVL sont sur le principe favorables à la clause de sauvegarde, alors que l'UDC, les Verts et le PS y sont opposés pour différentes raisons. Le Centre estime, quant à lui, qu'elle ne représente qu'une solution a minima.

L'Association des communes et l'UVS approuvent la clause de sauvegarde concrétisée et ses modalités d'application en Suisse. Pour l'Association des communes, il est important de pouvoir effectivement utiliser cette clause rapidement afin d'éviter toute répercussion négative sur les communes.

Alors que la SEC et Travail.Suisse se disent plutôt favorables à la clause de sauvegarde, l'USAM et l'USS la considèrent d'un œil critique. Economiesuisse, l'UPS et l'ASB ne prennent, pour leur part, pas clairement position sur la question dans leurs avis. L'USAM et l'UPS soulignent que ladite clause ne doit toutefois pas être un obstacle au recrutement d'une main-d'œuvre spécialisée lorsque le besoin s'en fait urgemment sentir. Economiesuisse demande, de manière générale, que les modalités de la clause de sauvegarde concrétisée fassent l'objet d'un examen approfondi, notamment en ce qui concerne le droit des cantons de présenter une demande et la consultation des partenaires sociaux cantonaux. L'USS affirme, de son côté, que l'application de cette clause dans le cadre du droit des étrangers pourrait poser de gros problèmes. Travail.Suisse considère comme primordial que des mesures de politique intérieure efficaces puissent être rapidement examinées et mises en œuvre en cas de conséquences graves de l'ALCP pour la Suisse.

La CdC ainsi que GL, BS, SO, TI, VS, NE et JU demandent que le Conseil fédéral implique les cantons dans la mise en œuvre de la clause à l'échelle de la Suisse (par ex., pour l'élaboration de l'ordonnance d'application, la fixation des indicateurs et des valeurs seuils et le suivi). Le Centre demande, en outre, que les partenaires sociaux soient également intégrés au processus et que les commissions parlementaires soient consultées. Pour sa part, l'UVS est d'avis que les villes devraient, elles aussi, être entendues dans le cadre de la procédure relative à la clause de sauvegarde. Parmi les associations faïtières de l'économie, economiesuisse, l'USAM, l'UPS et Travail.Suisse se prononcent pour l'intégration des branches économiques ainsi que des partenaires sociaux nationaux et cantonaux dans le processus de mise en œuvre de la clause en Suisse. De plus, certaines chambres de commerce cantonales émettent le souhait d'être, elles aussi, parties prenantes dans la mise en œuvre de la clause de sauvegarde dans les domaines où elles sont concernées.

BS et JU voudraient que les disparités régionales soient prises en considération lors de la définition des mesures de protection. Pour l'UDC, les mesures de protection ne doivent pas être limitées dans le temps afin que les problèmes liés à l'ALCP puissent être résolus. Economiesuisse, l'UPS, la SEC, Commerce Suisse et ZHK veulent, quant à elles, limiter l'application de ces mesures de protection au domaine de la LEI. L'USAM comme d'autres associations professionnelles, telles que GastroSuisse, HotellerieSuisse et la FST, rejettent les mesures spécifiques à chaque branche ou les mesures cantonales, alors que la FER et Regio Basiliensis privilégient les mesures cantonales.

2.3.1.1.3 Taxes d'études

Concernant les taxes d'études, 67 participants ont pris position sur le principe de l'égalité de traitement des étudiants européens (art. 1, ch. 6, du protocole d'amendement relatif au nouvel art. 7b ALCP) ainsi que sur les mesures d'accompagnement (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles et loi sur les EPF).

10 participants (PVL, BFH, Conseil des EPF, FER, Operation Libero, Swissuniversities, phGR, UNI GE, UZH, FMH) sont favorables aux deux.

L'égalité de traitement des étudiants européens est considérée comme un principe acceptable ou positif par 34 participants, qui demandent toutefois que les mesures d'accompagnement proposées par le Conseil fédéral soient revues (CdC, ZH, UR, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, JU, Verts, UVS, Travail.Suisse, FHNW, transfair, Syna, UNES, FEN, VSETH, HES-SO Étudiantes, SUB, OneHSLU, FAE, skuba, AOEHEPS, Students.fhnw, VERSO, VSUZH, HES-SO Rectorat, HES-SO comité gouvernemental).

12 autres participants se prononcent également en faveur de ce principe (PS, UPS, USS, economiesuisse, SEV, Unia, CSS, scienceindustries, autonomiesuisse, AvenirSocial, Solidarité sans frontières, GEM), mais n'entrent pas en matière sur les mesures d'accompagnement. Ces dernières recueillent l'adhésion d'un des participants (Le Centre), sans que celui-ci soutienne expressément le principe de l'égalité de traitement des étudiants. Les Verts souhaitent que cette égalité de traitement soit étendue aux hautes écoles pédagogiques, à la formation professionnelle et aux hautes écoles privées.

Sans se prononcer sur les taxes d'études, 3 participants proposent une modification des mesures d'accompagnement (OW, BL, SSMIG). Le canton de NW craint, quant à lui, une surcharge du budget fédéral. Enfin, 5 participants (UDC, Università della Svizzera italiana, autonomiesuisse, Verein Bilaterale III Nein, Indagia) rejettent à la fois le principe de non-discrimination et les mesures d'accompagnement.

2.3.1.1.4 Modifications de l'annexe II de l'ALCP, y compris la mise en œuvre nationale

Les modifications introduites à l'annexe II ALCP (coordination des systèmes de sécurité sociale, y compris modifications du code civil, de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et de la loi sur le libre passage) ont donné lieu à 27 prises de position.

Dans 19 d'entre elles, les participants approuvent l'actualisation de cette annexe (notamment CdC, ZH, NW, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, UVS, ASIP, Fondation institution supplétive LPP). Ont été particulièrement appréciés l'assujettissement de la part surobligatoire de la prévoyance professionnelle aux règles de coordination du règlement (CE) n° 883/2004 et la simplification qui en découle dans la pratique de même que le maintien de la non-exportation de certaines prestations, comme les prestations complémentaires et les allocations pour impotent (maintien consolidé par une dérogation du principe de reprise dynamique du droit). La Fondation institution supplétive LPP souligne qu'il faudrait faire en sorte que tous les comptes de libre passage bénéficient d'une garantie institutionnelle durable.

Les modifications proposées sont rejetées par 4 participants, dont l'UDC, qui est le seul parti à avoir pris position sur ce point et qui s'oppose globalement aux règles de coordination inscrites dans l'annexe II ALCP.

4 participants ne se sont pas clairement positionnés ou se sont abstenus sur cette question (notamment UR, USS). L'USS, tout comme le SEV et Unia partent certes du principe que la réglementation relative à la prévoyance professionnelle permettrait de garantir les rentes et de simplifier la pratique en la matière ; ils demandent toutefois de veiller à ce que, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national, l'institution supplétive soit couverte sur le plan institutionnel dans l'accomplissement de ses tâches légales en rapport avec les avoirs de libre passage. En parallèle, la révision de la LFLP, qui vise à obliger les caisses de pension à demander les avoirs de vieillesse antérieurs de leurs assurés afin de réduire les avoirs de libre passage, doit être poursuivie.

2.3.1.1.5 Reconnaissance des qualifications professionnelles et système d'information du marché intérieur

La large majorité des 72 participants à la consultation ayant pris position sur la mise à jour des règles de reconnaissance des qualifications professionnelles et sur la participation de la Suisse à l'IMI saluent le projet (notamment CdC, UVS, 6 syndicats, CRS, H+, FMH, SSMIG, pharماسuisse, 12 associations d'étudiants). La CdC relève les investissements non négligeables de la part des cantons, que ces derniers peuvent accepter au regard des avantages procurés par le projet, mais ils exigent en contrepartie une compensation financière appropriée de la Confédération.

SSBS se montre critique quant à la participation à l'épreuve commune de formation pour les professeurs de ski. Seuls l'UDC et Verein Bilaterale III Nein rejettent expressément le projet.

2.3.1.2 Remarques concernant les différentes lois

2.3.1.2.1 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

La grande majorité des participants ne se prononcent pas de manière spécifique sur les dispositions de mise en œuvre de l'ALCP modifié. Les remarques portent sur les dispositions suivantes :

Concernant les obligations de signaler sa présence et de se faire enregistrer/de déposer une demande d'autorisation de séjour (art. 13a AP-LEI), TI les soutient et juge essentiel de définir dans l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) la manière de calculer la date effective d'entrée en Suisse, afin de traiter correctement les droits éventuels à des prestations (notamment, allocations familiales et subventions de la caisse maladie, etc.). L'UDC considère qu'avec ce nouvel article, les citoyens de l'UE n'auront plus besoin d'un titre pour étrangers, ce qui serait préjudiciable même s'il n'a qu'une valeur déclarative.

Concernant l'obligation de déclarer son départ (art. 15), TI la soutient, mais déplore l'absence d'obligation des citoyens de l'UE de déclarer leur arrivée dans un nouveau canton ou une nouvelle commune, ce qui pourrait compliquer les contrôles et entraîner une hausse des situations abusives (notamment en matière d'aide sociale, de prestations familiales et d'imposition), tout en jugeant contradictoire que cette règle ne s'applique qu'aux citoyens l'UE et non aux membres de leur famille ressortissants d'États tiers.

Concernant les mesures de protection ou de rééquilibrage dans le cadre de l'application de l'ALCP (art. 21*b*), TI et JU se disent explicitement favorables à la transposition de ces mesures dans la LEI. JU demande que la Confédération mette, une fois par an, les statistiques nécessaires à la disposition des cantons.

De son côté, BS souhaite une modification de l'art. 21*b*, al. 10, AP-LEI visant à permettre à un canton de demander que l'activation de la clause de sauvegarde soit examinée lorsqu'il est confronté à des difficultés sérieuses d'ordre économique ou social.

Le Centre propose de compléter l'art. 21*b*, al. 9, de manière à contraindre le Conseil fédéral à consulter les commissions parlementaires, les cantons et les partenaires sociaux avant de définir les indicateurs et les seuils. Travail.Suisse considère qu'il serait impératif de consulter les partenaires sociaux avant de déposer une demande d'activation de la clause de sauvegarde et de prendre des mesures de protection ou de rééquilibrage (art. 21*b*, al. 9).

À l'inverse, les Verts proposent de renoncer entièrement aux dispositions de l'art. 21*b*, ou, subsidiairement, de supprimer l'art. 21*b*, al. 6, let. b, AP-LEI pour intégrer une nouvelle disposition (art. 21*b*, al. 5^{bis}) prévoyant que le Conseil fédéral examine en priorité les mesures compatibles avec l'ALCP.

L'UDC, quant à elle, demande d'inscrire à l'art. 21*b*, al. 5, que le Conseil fédéral dépose la demande d'activation de la clause de sauvegarde à partir d'un certain seuil, et non pas qu'il procède à une évaluation de la situation. L'UPS propose une nouvelle formulation de l'art. 21*b*, al. 5, qui garantit que le dépassement des seuils fixés pour l'immigration nette et l'emploi des frontaliers ne débouche sur un examen de l'activation de la clause de sauvegarde que si les seuils fixés pour le chômage ou l'aide sociale sont également dépassés. Economiesuisse et l'UPS suggèrent également de modifier les al. 9 et 10 en ce qui concerne l'implication des partenaires sociaux cantonaux.

Une reformulation de l'art. 21*b*, al. 6, est également souhaitée par l'USAM en ce qui concerne les mesures de protection et de rééquilibrage. En outre, l'USAM exige que les partenaires sociaux cantonaux soient obligatoirement impliqués lorsque des mesures de protection régionales sont requises.

De son côté, l'USS propose différentes modifications concrètes de l'art. 21*b* (al. 1, 2, 6, 9 et 10). Lorsqu'un des seuils fixés est dépassé, un examen doit obligatoirement avoir lieu et mener prioritairement à l'adoption de mesures dans les domaines touchant à la conjoncture, au marché du travail et à la politique sociale.

En outre, la CVCI, GastroSuisse, Syna, Unia, Commerce Suisse, ISOLSUISSE, Operation Libero, scienceindustries, Swiss Textiles, transfair, Regio Basiliensis, la CCIF et AvenirSocial ont, eux aussi, suggéré des modifications de l'art. 21*b*.

Concernant l'exclusion de l'aide sociale (abrogation de l'art. 29*a* et nouvel art. 41*c*), la CdC, NW, BL et TI soutiennent expressément la nouvelle disposition dans l'intérêt d'une pratique uniforme. Les Verts, l'UDC et le PS rejettent expressément cette disposition. BL indique qu'une certaine incertitude subsiste en ce qui concerne l'aide sociale

partielle pour les personnes exerçant une activité lucrative, mais qu'une augmentation des prestations pour cette catégorie de personnes peut être supposée. VD estime que l'al. 3 est pertinent. TI estime que même une dépendance partielle à l'aide sociale devrait interrompre le calcul du délai de référence. La CdC, NW et BL estiment que cette disposition exige une collaboration renforcée entre les autorités concernées (dans les domaines de l'aide sociale, des offices de placement et de la migration). NW précise qu'un citoyen de l'UE « actif » peut, malgré sa dépendance à l'aide sociale complémentaire, faire venir sa famille, ce qui augmente encore la dépendance à l'aide sociale. Le PS critique le fait que les périodes de six mois ou plus de dépendance totale de l'aide sociale ne soient pas prises en compte dans le calcul de la durée de séjour de cinq ans. L'UDC critique le fait que cette disposition ne couvre pas les domaines d'application les plus importants, à savoir les personnes ayant un droit de séjour permanent ou une autorisation d'établissement. De plus, une dépendance partielle à l'aide sociale d'un mois devrait déjà entraîner une interruption et un nouveau départ du délai de cinq ans. Operation Libero souligne que la clause d'exception qui vise à exclure les personnes sans activité lucrative au droit de séjour permanent (nouvel art. 7^e ALCP) est formulée de manière potestative et invite le Conseil fédéral à mettre en œuvre le droit de séjour permanent sur la base du droit européen actuel et à n'appliquer cette disposition facultative qu'en cas d'évolution juridique financièrement insoutenable. Verein Bilaterale III Nein considère que cette modification élargit le droit à l'aide sociale pour les citoyens de l'UE et rend pratiquement impossible tout retrait des prestations d'aide sociale, même en cas de forte dépendance.

Concernant la perte de la qualité de travailleur et du droit de séjour (art. 61a), NW, BL, JU et TI soutiennent expressément cette disposition. NW indique que cette disposition requiert une meilleure collaboration entre les autorités d'aide sociale, des offices du travail et des autorités migratoires, ce qui entraînera une augmentation de la charge administrative dans les cantons ou les communes et précise que les critères pour être considéré comme travailleur ne sont pas élevés. BL demande qu'il soit précisé que l'art. 61a, al. 1, 1^{re} phrase, AP-LEI s'applique en cas de premier emploi en Suisse, et qu'il ne concerne pas les cas où une personne, après avoir déjà occupé des emplois en Suisse, conclu un contrat de travail de durée déterminée de moins de douze mois. VD relève la nécessité de préciser la notion d'activité lucrative. JU souligne que la mise en œuvre de cette mesure induit une charge de travail supplémentaire pour les autorités compétentes, notamment dans le cadre de l'établissement du manque manifeste de coopération avec l'office régional de placement (ORP). TI relève que l'obligation de s'enregistrer auprès du service public de l'emploi entraîne une charge de travail supplémentaire pour les offices régionaux de placement, demande que le délai pour s'enregistrer soit court, souligne qu'en cas de respect des obligations envers l'ORP, la qualité de travailleur peut être prolongée de manière quasi illimitée, ce qui crée des situations abusives et estime que les modalités d'information de l'autorité compétente en matière d'aide sociale demeurent incertaines en cas de perte de la qualité de travailleur. L'UDC estime qu'une personne ne devrait plus bénéficier du droit de séjour lorsqu'elle perd son emploi pendant les douze premiers mois et juge inapproprié qu'au-delà de ces douze mois, la seule inscription auprès de l'ORP empêche la perte du droit de séjour, le système étant selon elle extrêmement facile à manipuler. Travail.Suisse, transfair et Syna considèrent que l'obligation de s'inscrire auprès d'un ORP est une solution pragmatique et acceptable. Ils s'opposent toutefois à ce que les conseillers

ORP soient amenés à prendre indirectement des décisions relevant du droit des migrations.

Concernant les situations d'abus de droit (art. 61c), TI soutient la liste non exhaustive et souhaite différentes précisions. L'UDC considère qu'aucun droit de séjour ne peut être revendiqué si une personne réside à l'étranger pendant plus de la moitié de l'année (de manière continue ou cumulée). HotellerieSuisse demande que le message précise expressément qu'il ne s'agit pas ici des contrats de travail saisonniers à durée déterminée, qui sont inhérents à la branche.

Concernant l'extinction du droit de séjour (art. 61d), NW estime que la reprise partielle de la directive 2004/38/CE entraîne des ruptures avec la pratique cantonale actuelle en matière d'autorisation (p. ex. possibilité de révoquer en cas de perception d'aide sociale). TI soutient la mesure, mais indique qu'il n'est pas clair si le droit de séjour des citoyens de l'UE peut s'éteindre même après une absence prolongée du territoire suisse (six mois). L'UDC considère qu'il n'est pas compatible avec l'ALCP de renvoyer des citoyens de l'UE sur la seule base des faits décrits à l'al. 2.

Concernant l'extinction, le refus et la révocation du droit de séjour permanent (art. 61e), TI soutient cette mesure sous certaines conditions. L'UDC considère qu'il est choquant que le droit de séjour permanent ne s'éteigne qu'après deux ans d'absence du pays et qu'un délai de six mois serait plus approprié pour éviter les abus.

Concernant l'obligation de communiquer le refus de conclure ou le non-respect de la stratégie de réinsertion sur le marché du travail (art. 97, al. 3, let. d^{bis}), la CdC estime que le renforcement de la collaboration entre les ORP et les autorités migratoires peut avoir des effets positifs sur la protection du système social suisse et favoriser une immigration axée sur le marché du travail. TI indique que cette obligation entraînera une charge de travail supplémentaire pour les autorités migratoires. L'UDC considère que l'obligation de déclaration aux autorités compétentes en matière de prestations complémentaires ne doit pas être remplie à la date de la décision exécutoire, mais immédiatement après la fin de l'examen et indique qu'aucune prestation complémentaire ne peut être versée si le séjour doit être financé par des moyens suffisants (retraités, rentiers). L'UVS indique que l'amélioration de l'échange de données constitue un moyen efficace pour garantir que l'immigration reste axée sur le marché du travail, mais peut entraîner une charge administrative considérable. Travail.Suisse et certains milieux intéressés (notamment Syna, transfair) soutiennent la transmission d'informations par les ORP aux autorités migratoires et proposent que les ORP transmettent aux autorités migratoires compétentes les données des employeurs suisses qui engagent de manière répétée des travailleurs étrangers avec des contrats de très courte durée.

Concernant la sanction du non-respect de la limite temporelle applicable aux prestations de services transfrontalières (art. 122d), l'UDC considère que l'al. 3 ne trouve pas d'équivalent dans l'ALCP (modifié), raison pour laquelle la Suisse ne peut pas instaurer unilatéralement des conditions ou des sanctions plus restrictives. ConstructionSuisse demande de prévoir des mesures d'accompagnement appropriées (p. ex. fiches d'information, directives) pour aider les entreprises à mettre en œuvre cette disposition.

2.3.1.2.2 Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles

L'art. 61a LEHE a fait l'objet de propositions de modification de la part de 37 participants : la CdC, ZH, OW, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, BL UR et JU, le parti des Verts ainsi que Travail.Suisse, FHNW, transfair, Syna, HES-SO Rectorat, HES-SO et l'Università della Svizzera italiana souhaitent que la Confédération soutienne pleinement et de manière illimitée les universités et les hautes écoles cantonales en cas de pertes générées par la non-discrimination en matière de taxes d'études. Sur ce point, 13 participants (UNES, FEN, VSETH, HES-SO Étudiantes, SUB, OneHSLU, FAE, skuba, AOEHEPS, Students fhnw, VERSO, VSUZH, SUPSI) ont demandé une couverture nettement plus élevée de ces pertes de la part de la Confédération. Concernant le modèle de répartition des contributions fédérales, une modification a été requise par 2 cantons (SG et TI) et 2 autres participants (SUPSI, Università della Svizzera italiana). Enfin, VD souhaite qu'une autre date soit prise en compte pour le calcul de ces contributions.

2.3.1.2.3 Loi fédérale portant sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications

Les adaptations à la loi sont soutenues par une large majorité des participants à la consultation ayant pris position sur ce projet (en particulier NW, FMH, SSMIG). Ces participants estiment que l'art. 3 devrait aussi être adapté pour prévoir le contrôle des qualifications des titulaires d'une carte professionnelle européenne (*European Professional Card*, EPC). Elles voient une contradiction dans le fait que l'art. 5 ne prévoit pas le début de l'exercice de la profession pour les titulaires d'une EPC.

EIT.swiss demande de renoncer aux modifications de la loi.

Indagia estime que l'introduction de l'EPC dans la procédure de déclaration fait courir le risque d'une baisse des standards professionnels et prive les autorités du contrôle des qualifications des prestataires de services.

2.3.1.2.4 Projet de loi fédérale sur la coopération administrative dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles

Le projet de loi est soutenu par une large majorité des participants à la consultation ayant pris position sur ce projet (AIC Ticino, la plateforme, SBA, CPC, SEC). Certains participants expriment des réserves (contructionsuisse, USP avec Vignoble Suisse, BVAR, CTBSB, Suisseporcs, SwissBeef, AGORA). OW salue la participation au mécanisme d'alerte, mais estime que le projet de loi engendrera un surcroît de travail pour les cantons et demande la mise à disposition par la Confédération du personnel requis.

Regio Basiliensis demande que l'art. 20 du projet soit modifié en ce sens que non seulement le Conseil fédéral, mais aussi les cantons puissent conclure des accords internationaux dans le domaine de la reconnaissance professionnelle et de la formation professionnelle.

L'UDC et Verein Bilaterale III Nein s'opposent au projet de loi.

2.3.1.2.5 Loi sur les professions médicales

Les adaptations à la loi sont soutenues par une large majorité des participants à la consultation ayant pris position sur ce projet (FMH, SSMIG, SBA). NW estime que l'introduction de l'EPC devra encore faire ses preuves.

Indagia estime que l'introduction de l'EPC et d'IMI dans le domaine de la santé présente un risque incalculable pour la sécurité des patients. Elle formule une remarque identique s'agissant de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) et de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy).

2.3.2 Protection des salaires

2.3.2.1 Remarques générales

2.3.2.1.1 Appréciation globale

87 participants à la consultation ont formulé une appréciation globale du résultat des négociations et des mesures d'accompagnement relevant de la politique intérieure dans le domaine de la protection des salaires. Parmi eux, 71 les approuvent pour l'essentiel (notamment CdC, ZH, NW, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS, UVS, economiesuisse, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse, GastroSuisse, Unia, Swissmem, Syna). 8 participants ne se positionnent pas clairement ou s'abstiennent de se prononcer (notamment UR, TI, PLR, SAB, USAM). 8 participants ont remis un avis négatif (notamment UDC, MASS-VOLL).

21 avis ne portent que sur des éléments isolés dans le domaine de la protection des salaires (notamment OW, BS, SAB). Le canton d'OW salue l'amélioration de la collaboration avec les États voisins, mais critique le surcroît de travail pour les autorités cantonales. Le canton de BS soutient la dérogation à l'exigence de la majorité des employeurs liés par la convention collective de travail (CCT) dans le cadre de l'extension des CCT. Le SAB retient que le principe « à travail égal, salaire égal au même endroit » est déterminant.

Une nette majorité de cantons (CdC, ZH, NW, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, VD, VS, NE, JU) évaluent pour l'essentiel positivement le résultat des négociations dans le domaine de la protection des salaires, mais ajoutent que des mesures d'accompagnement relevant de la politique intérieure sont nécessaires pour garantir le niveau de protection des salaires. S'agissant du résultat des négociations relevant de la politique extérieure, la garantie du principe « à travail égal, salaire égal au même endroit » est évaluée positivement (BL, JU). Plusieurs cantons se félicitent de la clause de non-régression (TI, VD, NE). Le canton du TI souligne l'importance de mesures compensatoires internes en faveur des cantons (en particulier les cantons frontaliers) qui sont davantage touchés que la moyenne par les conséquences de la libre circulation des personnes. Le canton de VD relève que la participation au système d'information du marché intérieur (IMI) dans le domaine du détachement offre certes un potentiel d'amélioration de l'efficacité mais que le surcroît de travail qu'entraînent les nouvelles tâches ne peut être estimé à l'heure actuelle.

Une nette majorité de cantons (CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, NE) jugent globalement faisable et exécutable la mise en œuvre nationale dans la loi sur les travailleurs détachés (LDét), dans la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), dans la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT) et dans le Code des obligations (CO), une mise en œuvre qui concerne en partie l'exécution cantonale. Les cantons de NW, de BL, du TI, de VD et du JU soutiennent également pour l'essentiel les mesures d'accompagnement relevant de la politique intérieure dans le domaine de la protection des salaires.

La CdC et plusieurs cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, NE) jugent proportionnée la charge financière et administrative occasionnée par la mise en œuvre nationale. Ils demandent parallèlement que la Confédération assume les frais supplémentaires qui vont au-delà des accords de prestations entre la Confédération et les cantons (p. ex. centralisation de la procédure d'annonce).

La majorité des partis (Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS) se félicitent pour l'essentiel du résultat des négociations dans le domaine de la protection des salaires. Plusieurs partis (Le Centre, Verts, PS) soulignent l'importance de la protection des salaires pour que le paquet Suisse–UE (Bilatérales III) soit accepté. En ce qui concerne le résultat des négociations relevant de la politique extérieure, certains considèrent positivement les exceptions négociées (Le Centre, Verts, PS), le principe « à travail égal, salaire égal au même endroit » (PVL, PS), le principe de l'« exécution duale » (PS) et la clause de non-régression (Le Centre, Verts, PVL, PS). Le Centre et le PS relèvent que la Suisse n'a pas obtenu de solution en ce qui concerne les frais, mais sont favorables à la solution proposée dans la LDét. Le PS juge positivement la participation à IMI dans l'exécution transfrontalière. L'UDC fait valoir que le plan de garantie à trois niveaux dans la protection des salaires (principes, exception, clause de non-régression) ne fonctionnera pas sur le long terme et évalue négativement la solution pour la réglementation des frais, car elle ne permet pas d'appliquer le principe « à travail égal, salaire égal au même endroit » sans violer le droit.

La majorité des partis (Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS) sont favorables pour l'essentiel aux mesures d'accompagnement relevant de la politique intérieure dans le domaine de la protection des salaires. Le PEV, les Verts et le PS soutiennent les mesures 1 à 14. 2 partis (Verts et PS) estiment que renoncer à certaines mesures remettrait en question la capacité du paquet Suisse–UE (Bilatérales III) à dégager une majorité. Le Centre et le PVL soutiennent les mesures 1 à 13, mais voient d'un œil critique l'amélioration de la protection contre les congés pour les représentants des travailleurs élus, les membres d'un organe paritaire d'une institution de prévoyance et les membres de comités de branches nationaux actifs dans le cadre d'une CCT étendue (mesure 14). Le PLR rejette la mesure 14 et entend soumettre l'entente déjà opérée entre les partenaires sociaux sur les mesures 1 à 13 à un examen critique puisqu'il faut éviter d'étendre les mesures d'accompagnement (FlaM). L'UDC évalue négativement les mesures de politique intérieure et souligne que le rapport explicatif doit présenter de manière détaillée les répercussions en matière d'augmentation de la bureaucratie et d'exigences informatiques, ainsi que les coûts correspondants qui attendent les cantons et les employeurs ou entreprises.

Seule l'une des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, à savoir l'UVS, procède à une évaluation globale du résultat des négociations et des mesures d'accompagnement relevant de la politique intérieure dans le domaine de la protection des salaires. Elle considère comme cohérent et acceptable le plan de garantie à trois niveaux négocié avec l'UE, pris en combinaison avec les mesures d'accompagnement nationales. Elle regrette qu'aucune exception n'ait pu être obtenue dans le domaine de la réglementation des frais, mais soutient la mise en œuvre de la réglementation des frais comme mesure de politique intérieure.

Les associations faîtières de l'économie (economiesuisse, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse) approuvent pour l'essentiel le résultat des négociations dans le domaine de la protection des salaires en combinaison avec les mesures d'accompagnement relevant de la politique intérieure, mais émettent différentes réserves. Elles se réjouissent généralement des exceptions négociées (economiesuisse, USAM, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse), du principe « à travail égal, salaire égal au même endroit » (economiesuisse, USAM, UPS, ASB, SEC, Travail.Suisse), de celui de l'« exécution duale » (economiesuisse, USAM, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse) et de la clause de non-régression (economiesuisse, USAM, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse). Travail.Suisse regrette, entre autres, que le dispositif de l'interdiction à une entreprise d'offrir ses services en Suisse ne soit pas garanti explicitement et qu'aucune exception concernant la réglementation des frais de l'UE n'ait pu être négociée. L'USAM rejette la réglementation des frais de l'UE et exprime sa réserve quant à la possibilité que le dispositif correctif adopté en droit suisse puisse véritablement s'appliquer en cas de conflit. Une partie des associations (economiesuisse, l'USAM, l'UPS, l'ASB) s'exprime en faveur d'une adoption intégrale des mesures 1 à 13 et rejette la mesure 14. L'autre partie (USS, SEC, Travail.Suisse) soutient non seulement les mesures 1 à 13 mais aussi expressément la mesure 14.

Parmi les autres participants, il est à noter que GastroSuisse, Unia, Swissmem et Syna en particulier soutiennent sur le fond le résultat des négociations dans le domaine de la protection des salaires, en combinaison avec les mesures d'accompagnement nationales. GastroSuisse et Swissmem n'apportent toutefois leur appui qu'aux mesures 1 à 13 et rejettent la mesure 14. Unia et Syna approuvent tant les mesures 1 à 13 que la mesure 14 de manière expresse.

2.3.2.1.2 Protection contre les congés (mesure 14)

Parmi les participants, 61 s'expriment spécifiquement sur l'amélioration de la protection contre les congés pour les représentants des travailleurs élus, les membres d'un organe paritaire d'une institution de prévoyance et les membres de comités de branches nationaux actifs dans le cadre d'une CCT étendue (mesure 14). 11 d'entre eux soutiennent explicitement la mesure 14 (notamment Verts, PS, USS, SEC, Travail.Suisse, Unia, Syna). 4 autres se positionnent de manière différenciée ou s'abstiennent de se prononcer (notamment CVCI, FER). La mesure 14 est évaluée négativement par 46 participants (notamment Le Centre, PLR, PVL, economiesuisse, USAM, UPS, ASB, EIT.swiss, GastroSuisse, Commerce Suisse, HotellerieSuisse, ISOLSUISSE, FST, Société Suisse des Entrepreneurs, scienceindustries, Swissmem). 18 participants consultés systématiquement ne se prononcent pas spécifiquement sur la mesure 14 mais

sont favorables au train de mesures de politique intérieure dans son ensemble (notamment CdC, ZH, NW, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, JU, PEV, UVS).

Le PS conditionne son accord à l'ensemble du paquet Suisse–UE (Bilatérales III) à la conservation intégrale de la totalité des quatorze mesures (cf. ch. 1.2.1). Le Centre se montre critique à l'encontre de la mesure 14 mais examinerait un compromis entre les partenaires sociaux. Le PVL plaide pour que les mesures d'accompagnement nationales soient le plus possible ciblées, en phase avec la pratique et empreintes de retenue dans le but de maintenir le caractère libéral et la flexibilité du marché du travail ; il considère que ces exigences ne sont pas encore remplies en particulier en ce qui concerne la mesure 14 sur la protection contre les congés. C'est pourquoi il demande la suppression de la mesure 14 ou une mise en œuvre de celle-ci plus proche de la pratique. Le PLR et l'UDC rejettent la mesure 14.

Une partie des associations faïtières de l'économie (USS, SEC, Travail.Suisse) appuie tant les mesures 1 à 13 que la mesure 14 de manière expresse. La SEC est pour l'essentiel favorable à la mesure 14, car celle-ci améliorerait l'équilibre social dans un marché du travail libéral en Suisse. Pour l'USS et Travail.Suisse, la mesure 14 fait partie intégrante du paquet de mesures et est la condition sine qua non du soutien au volet de stabilisation du paquet Suisse–UE (Bilatérales III). L'autre partie des associations faïtières de l'économie (economiesuisse, USAM, UPS, ASB) se prononce en faveur d'une adoption intégrale des mesures 1 à 13 mais rejette la mesure 14. Ces associations faïtières renvoient à l'absence de lien avec le paquet Suisse–UE (Bilatérales III) ou à la volonté de préserver le caractère libéral du marché du travail.

Parmi les autres participants à la consultation, les syndicats Unia et Syna notamment saluent eux aussi la mesure 14. Pour eux, cette mesure fait partie intégrante du paquet de mesures et représente la condition sine qua non pour le soutien au volet de stabilisation du paquet Suisse–UE (Bilatérales III). Plusieurs participants se positionnent de manière différenciée eu égard à la mesure 14 (notamment CVCI, FER). La CVCI considère que la mesure 14 n'a pas sa place dans le cadre de ces négociations, mais ne la rejette pas pour des raisons pragmatiques, dans le but de réunir le plus large soutien possible autour du paquet Suisse–UE (Bilatérales III) et souhaite une discussion sur cette mesure au Parlement. La FER remarque que peu de personnes seraient potentiellement concernées et que les cas de licenciement abusif seraient rares. EIT.swiss, GastroSuisse, Commerce Suisse, HotellerieSuisse, ISOLSUISSE, FST, la Société Suisse des Entrepreneurs, scienceindustries et Swissmem rejettent la mesure 14 et renvoient à l'absence de lien avec le paquet Suisse–UE (Bilatérales III) ou à la volonté de préserver le caractère libéral du marché du travail. GastroSuisse fait valoir que la nouvelle catégorie de protection contre les congés pourrait tôt ou tard être étendue à d'autres groupes. La Société Suisse des Entrepreneurs souhaite que la mesure 14 soit supprimée ou précisée. Swissmem rejette cette mesure dans sa forme actuelle, mais serait prête à discuter de l'objectif de la mesure 14 afin d'aboutir à un compromis, pour autant que l'on parvienne à une mesure proportionnée et acceptable pour l'association.

2.3.2.2 Remarques sur chacune des lois

2.3.2.2.1 Loi sur les travailleurs détachés

Un avis spécifique sur la loi sur les travailleurs détachés (LDét) a été remis par 51 participants, dont 34 soutiennent l'adaptation proposée (notamment UVS, economiesuisse, USAM, UPS, ASB, SEC, Travail.Suisse, ISOLSUISSE, Société Suisse des Entrepreneurs, scienceindustries, Syna, transfair, CP). 4 participants en rejettent une partie (TI) ou l'ensemble (notamment Indagia AG). Les 13 autres participants s'expriment uniquement sur un sujet précis sans déclarer expressément s'ils soutiennent ou non les modifications dans leur ensemble.

6 participants formulent une proposition d'adaptation (TI, VD, USS, Unia, ISOLSUISSE, suissetec). Le canton du TI s'exprime contre la mise en œuvre de l'art. 6e AP-LDét pour les citoyens de l'UE qui ne sont pas indépendants dans leur pays d'origine, mais qui souhaitent exercer une activité indépendante en Suisse pendant moins de 3 mois, au motif que la modification proposée comporte le risque d'une augmentation significative des cas de faux indépendants. Pour ce qui est du traitement des annonces, le canton de VD relève la complexité de la solution proposée. Il est d'avis qu'une gestion centralisée et complète de ces annonces par la Confédération constituerait une véritable avancée et permettrait de simplifier les démarches administratives. L'USS et Unia souhaitent que la responsabilité de l'entrepreneur contractant, réglée à l'art. 5, al. 1^{bis} de l'avant-projet, s'applique également aux créances des commissions paritaires en raison de contributions aux frais d'exécution non payées. Les 2 associations soumettent également deux demandes d'adaptation, l'une qui concerne l'art. 6, al. 4, AP-LDét pour une modification rédactionnelle et l'autre les art. 8o et 8p AP-LDét afin de mentionner les données issues de sanctions civiles. En ce qui concerne la caution, ISOLSUISSE et suissetec demandent un allègement identique pour les entreprises suisses ou le maintien de la forme actuelle.

2.3.2.2.2 Code des obligations

Outre les 61 participants qui se sont exprimés sur la mesure 14 (cf. ch. 2.3.2.1.2), 13 se prononcent spécifiquement sur les modifications proposées dans le Code des obligations (CO). 5 participants s'expriment en faveur (USS, SEC, SEV, Unia et transfair), tandis que 7 participants se prononcent contre (notamment GastroSuisse, Commerce Suisse, HotellerieSuisse, FST, suissetec, Swissmem). 1 participant s'exprime uniquement sur les conséquences des modifications proposées.

4 participants demandent une modification. L'USAM et suissetec soutiennent que la sanction prévue à l'art. 336a, al. 4, AP-CO devrait être réduite de dix à six mois de salaire comme c'est le cas dans les autres dispositions relatives à la protection contre les congés. L'USS et Unia sont d'avis que le rapport explicatif contient une imprécision ou une erreur dans la mesure où une disposition dérogatoire qui remplacerait la nullité de la résiliation par une indemnité financière n'est pas licite.

2.3.2.2.3 Loi fédérale sur les marchés publics

40 participants se prononcent expressément sur le projet relatif à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). 32 participants soutiennent les modifications proposées (notamment PS, UVS, economiesuisse, USAM, UPS, ASB, USS, SEC, Travail.Suisse, SEV, Unia, ISOLSUISSE, Société Suisse des Entrepreneurs, scienceindustries, Syna) et 2 participants les rejettent (notamment Indagia AG). 6 participants s'expriment sur un sujet précis sans déclarer expressément s'ils soutiennent les modifications dans leur ensemble.

L'UVS invite à proposer une solution numérique nationale d'utilisation aisée pour permettre des consultations efficaces afin de maintenir au plus bas la charge administrative en lien avec l'apport de la preuve de la conformité aux conditions de travail et de salaire pour toutes les personnes impliquées. La Ville de Zurich demande, elle aussi, une solution numérique à titre d'appui à la mise en œuvre. Constructionsuisse demande pour quelle raison l'obligation de produire une attestation CCT se limiterait aux travaux de construction. Swissstaffing demande que les modifications proposées ne s'appliquent pas au secteur du travail temporaire ou que la mise en place d'un système spécifique d'attestation et de carte pour le secteur soit garantie.

2.3.2.2.4 Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail

49 participants se prononcent spécifiquement sur la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT). 33 participants s'expriment en faveur des modifications proposées (notamment BS, VD, PS, UVS, economiesuisse, UPS, ASB, Travail.Suisse, FER, ISOLSUISSE, UPSV, FST, suisse-tec, Syna, transfair, CP) et les considèrent notamment comme un paquet résultant des négociations entre les partenaires sociaux. 6 participants rejettent tout ou partie des modifications de la LECCT proposées (notamment TI, EIT.swiss, HotellerieSuisse). 10 participants s'expriment sur un ou plusieurs sujets précis sans déclarer expressément s'ils soutiennent les modifications dans leur ensemble.

Le canton du TI et HotellerieSuisse demandent de renoncer à l'art. 12, al. 5 et 6, AP-LECCT concernant la clarification de l'assujettissement à une CCT en invoquant un mécanisme qui risque de créer une certaine confusion et d'affaiblir le caractère contraignant de l'extension. 3 participants (USS, suisse-tec et VFAS) soutiennent expressément la possibilité d'une action en constatation négative. Ils sont toutefois d'avis que le champ d'application de l'art. 4a AP-LECCT doit être délimité étroitement afin que le déroulement usuel du contrôle de l'assujettissement par les commissions paritaires ne puisse pas être compromis par de telles actions. Ils demandent que le texte de la loi soit complété dans le sens indiqué dans le rapport explicatif. EIT.swiss demande de renoncer aux deux dispositions relatives aux quorums, soit les art. 2, al. 3, et 2a AP-LECCT au motif que la réglementation actuelle a fait ses preuves. GastroSuisse propose une modification du texte de la disposition relative à la clarification de l'assujettissement à une CCT. En outre, GastroSuisse est d'avis qu'il faudrait supprimer l'art. 11, al. 2, AP-LECCT sur la possibilité de consulter l'avis d'experts, car il est superflu et entraîne, dans le pire des cas, une bureaucratie inutile, des clarifications plus longues et des coûts plus élevés.

2.4 Obstacles techniques au commerce (ARM)

2.4.1 Remarques d'ordre général

2.4.1.1 Évaluation générale

68 participants à la procédure de consultation se prononcent sur l'ARM. 56 d'entre eux (notamment CdC, ZH, GL, FR, SO, BS, BL, AR, SG, TI, VD, VS, NE, Le Centre, Verts, PVL, PS, economiesuisse) se prononcent en faveur du protocole institutionnel et du protocole d'amendement de l'ARM négociés dans le cadre du paquet Suisse-UE (Bilatérales III). 9 participants (notamment USP) n'expriment pas de position claire. 3 participants (notamment UDC) se prononcent contre.

La CdC et les cantons de ZH, GL, FR, SO, BS, BL, AR, SG, TI, VD, VS, NE se sont exprimés en faveur de l'ARM. Ils soulignent son importance pour le tissu économique suisse dans la mesure où il assure notamment la compétitivité des entreprises et favorise les investissements. Les cantons de FR et VD saluent les mécanismes de coopération négociés en matière de surveillance du marché, qui doivent permettre de maintenir un haut niveau de protection des consommatrices et consommateurs et une mise en œuvre unifiée de la législation entre la Suisse et l'UE.

Le Centre, les Verts, le PVL et le PS saluent le protocole institutionnel et le protocole d'amendement de l'ARM. Ils soulignent l'importance économique de l'ARM. Le PS mentionne en particulier l'importance de l'ARM pour les consommatrices et consommateurs. Le Centre salue la méthode d'équivalence. L'UDC rejette le protocole institutionnel et le protocole d'amendement de l'ARM. Elle fait valoir que l'importance économique de l'ARM est surestimée par rapport au coût institutionnel, même si elle considère l'ARM comme le seul véritable accord d'accès au marché de l'UE des accords bilatéraux I. Elle souligne que l'obligation de reprise dynamique ne garantit pas directement la mise à jour de l'ARM et qu'en cas de non reprise du droit de l'UE, la Suisse s'expose à des mesures de compensation. Elle soutient en outre que les mesures de compensation qui peuvent être prises dans le cadre du règlement des différends d'un autre accord pourraient affecter l'ARM. Enfin, elle indique que même si la méthode d'équivalence est meilleure que la méthode d'intégration, la Suisse applique de facto le droit de l'UE. Elle déplore que le droit suisse ne soit plus listé dans l'accord à l'avenir.

Economiesuisse salue l'ancrage des éléments institutionnels dans l'ARM, qui doivent assurer à l'avenir une actualisation régulière de l'accord et éviter des refus arbitraires de la part de l'UE, comme cela a été le cas dans le secteur des dispositifs médicaux. Elle souligne les avantages et l'importance économique de l'ARM, qui permet aux producteurs suisses de rester compétitifs par rapport à leurs concurrents de l'UE.

31 participants des autres milieux intéressés, notamment Interpharma, scienceindustries, Swiss Medtech, H+, Swissmem, Swiss Textiles, constructionsuisse, l'USAM, la ZHK, l'IHK St. Gallen-Appenzell, la CCIF, la CVCI, l'UCI, l'IHK Thurgau, Novartis et Roche, saluent le protocole institutionnel et le protocole d'amendement de l'ARM et soulignent l'importance de ce dernier pour le tissu économique suisse dans la mesure notamment où il assure la compétitivité des entreprises et favorise les investissements. Le GEM, le kf, la FER et le Groupe Migros soulignent l'importance de l'ARM pour les

consommatrices et consommateurs dans la mesure où il permet de lutter contre l'îlot de cherté et garantit un plus grand choix de produits. Swiss Medtech indique que ses membres souhaitent récupérer l'accès direct au marché dont ils bénéficiaient avant la décision de l'UE en 2021 de ne pas actualiser l'ARM. La SQS et l'ASIT, organismes d'évaluation de la conformité actifs dans plusieurs secteurs de l'ARM, mettent en lumière l'importance de l'ARM pour l'industrie suisse : la reconnaissance de leurs activités de certification garantit la sécurité de nombreux produits et infrastructures et permet de maintenir un savoir-faire en Suisse. Roche indique qu'il est important de garder un accès à la base de données EudraGMDP.

21 participants, notamment economiesuisse, scienceindustries, Swissmem, Commerce suisse et le Forum PME, saluent la reprise du droit de l'UE par la méthode d'équivalence, qui permet une plus grande marge de manœuvre. Le Forum PME précise que cette marge de manœuvre ne doit en aucun cas conduire à introduire un *Swiss finish*, qui serait lourd à supporter pour les PME. À l'instar de l'USP, la Berner Bauern Verband, la ZBV, la Bauernverband AR, la PSL, la FSPC, Swiss Beef et Suisseporcs ne se réfèrent à l'ARM que pour indiquer que la méthode d'équivalence représente un avantage pour la Suisse.

Scienceindustries critique les mesures de compensation qui, prises dans le cadre du règlement des différends d'un autre accord, pourraient mettre en péril l'ARM. Elle indique qu'elle aurait eu une préférence pour continuer à lister le droit suisse dans l'accord et demande que l'industrie soit informée de manière suffisamment transparente sur les développements du droit. Autonomiesuisse et Pro Suisse rejettent le protocole institutionnel et le protocole d'amendement de l'ARM.

2.4.1.2 Mise à jour de l'ARM

38 des participants s'expriment sur la question de l'actualisation de l'ARM. La CdC et les cantons ZH, GL, FR, SO, BS, BL, AR, SG, TI, VD, VS, NE considèrent celle-ci comme une priorité. La CdC regrette que le Conseil fédéral n'ait pas pu trouver un accord avec l'UE permettant l'actualisation de l'ARM (dispositifs médicaux) lors de la négociation du paquet Suisse-UE (Bilatérales III). NE regrette que l'UE n'ait pas accepté une actualisation provisoire de l'ARM et souhaite que la Confédération prenne des mesures pour aider les entreprises à rester compétitives dans l'intervalle. La CdC indique que les cantons se réservent le droit de demander au Conseil fédéral de prendre des mesures d'accompagnement ou de compensation pour les entreprises qui seraient touchées par une non-actualisation de l'ARM avant l'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE.

Le Centre, les Verts, le PVL, economiesuisse et d'autres milieux intéressés, notamment Swiss Textiles, Interpharma, scienceindustries, Swiss Holdings, Commerce suisse, le Forum PME, le GEM, la FER, la ZHK, l'UCI, la CCIF, l'IHK St. Gallen-Appenzell, l'IHK Thurgau, la CVCI, Roche et Novartis, demandent que des solutions soient mises en place au plus vite pour assurer le bon fonctionnement de l'ARM en attendant l'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE, afin d'éviter que de nouveaux secteurs tels que les machines ou les produits de construction ne soient impactés. Swiss Medtech et H+

mettent l'accent sur la nécessité de la mise à jour rapide de l'accord, en particulier dans le domaine des dispositifs médicaux.

2.5 Transports terrestres

2.5.1 Remarques générales

2.5.1.1 Évaluation globale

Dans l'ensemble, 93 prises de position se sont référées directement aux adaptations de l'Accord sur les transports terrestres (ci-après ATT), ou en renvoyant à d'autres prises de position. 66 participants approuvent les adaptations dans le domaine des transports terrestres (notamment les cantons ZH, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, VD, VS, NE, JU, CdC, Le Centre, Verts, PVL, PS, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, ASB, USS, CFF, UTP) et 11 les opposent (notamment SZ, UDC).

La CdC et 15 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, VD, VS, NE, JU) apprécient globalement les adaptations dans les transports terrestres, car différents instruments et prescriptions permettent de garantir des transports publics de haute qualité en Suisse en tant que service public.

La majorité des partis politiques (Le Centre, Verts, PVL, PS) se félicite des adaptations dans le domaine des transports terrestres, car elles permettent que le droit international garantisse les acquis de la politique suisse des transports et de les exclure de la reprise dynamique du droit. L'UDC rejette le résultat des négociations, car elle considère que cela limiterait la souveraineté en matière d'aménagement de la politique suisse des transports.

L'UVS est favorable aux adaptations dans le domaine des transports terrestres, car celles-ci garantissent des acquis importants de la politique suisse des transports, qui sont également d'une grande importance pour les villes et soutiennent leurs objectifs en la matière.

Les associations économiques nationales (notamment economiesuisse, USAM, ASB) approuvent le résultat des négociations, notamment parce que des piliers centraux de la politique suisse des transports et de transfert sont exclus de la reprise dynamique du droit.

Les syndicats et les associations de personnel souscrivent globalement aux adaptations dans le domaine des transports terrestres (notamment USS, SEV), car le Conseil fédéral semble être parvenu à assurer durablement le principe du système suisse des Transports Publics (TP).

Les associations nationales de consommateurs et de protection de la nature (entre autres Pro Alps, Greenpeace, WWF) émettent également un avis positif. Ces dernières jugent le résultat des négociations globalement positif, car il permet, grâce à d'importantes exceptions dans le domaine du transport routier et ferroviaire, de réaliser de modestes améliorations écologiques qui n'auraient pas été possibles avec l'ATT actuel terrestres ou qui n'auraient pas encore été initiées par la politique suisse.

2.5.1.2 Ouverture du transport ferroviaire international de voyageurs et garanties

49 participants approuvent les adaptations dans le domaine des transports terrestres en ce qui concerne l'ouverture contrôlée du marché du transport ferroviaire international de voyageurs, et plus précisément les mesures de garantie (notamment les cantons ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, VD, VS, CdC, Verts, PVL, PS, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, ASB). 9 participants à la consultation (notamment SZ, UDC, USAM) les rejettent.

La CdC et 11 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, VD, VS) apprécient les adaptations dans ce domaine, notamment en raison des différents instruments et prescriptions qui permettent de garantir les résultats des négociations, afin de protéger les transports publics de haute qualité en Suisse en tant que service public. Le canton de NE demande que les trains de délestage soient garantis aux heures de pointe. Le canton de SZ s'exprime négativement, il craint que le classement par ordre de priorité des capacités résiduelles mette en danger la stabilité de l'horaire. Le canton de BS demande que l'on précise si l'Accord de Karlsruhe sera encore applicable aux adjudications directes transfrontalières. Le canton du TI demande que le critère de «l'objectif principal» ne soit pas utilisé pour les transports commandés.

La majorité des partis (Verts, PVL, PS) approuvent les adaptations dans ce domaine. D'après le PVL, celles-ci permettent de renforcer la concurrence en matière de qualité et d'innovation. Il considère que cela constitue une véritable chance pour élargir l'offre de transport ferroviaire international et la rendre plus attrayante, en créant ainsi de meilleures alternatives au transport aérien. Le PS considère que les mesures de garantie sont globalement appropriées pour éviter des effets négatifs sur les transports publics. L'UDC rejette les adaptations, estimant qu'il existe un risque considérable pour les CFF et les autres exploitants ferroviaires. Les garanties pourraient s'avérer insuffisantes dans la pratique pour empêcher que des prestataires nationaux établis ne se fassent de facto évincer. L'UDC demande un rapport concernant la destruction de l'horaire cadencé, sur la contestation en justice de l'attribution des sillons ainsi que sur la mise en danger des plans d'utilisation du réseau.

L'UVS cautionne les adaptations en la matière, car celles-ci devraient permettre d'élargir notamment les offres ferroviaires transfrontalières.

Les syndicats et les associations de personnel considèrent avec satisfaction les mesures de garantie, même s'ils restent critiques par rapport à l'ouverture même du marché (notamment USS, SEV, Travail.Suisse, transfair). Le SEV constate qu'une protection durable et efficace contre les effets négatifs a pu être mise en place, mais estime toutefois que l'équilibre économique n'est pas suffisamment défini et que le cabotage doit être efficacement limité. Plusieurs critères sont nécessaires pour définir l'objectif principal, et pas seulement les recettes (USS, SEV). Les associations économiques ainsi que les associations de consommateurs et de protection de la nature sont favorables à l'ouverture du marché, accompagnée de mesures de garantie (notamment economiesuisse, UPS, FER, FRC, FPC, WWF, ATE, Greenpeace, Pro Alps). D'après economiesuisse, l'ouverture du marché entraînera une augmentation de l'offre de

voyages ferroviaires internationaux plus respectueux de l'environnement. Il s'agit de trouver une démarche équilibrée pour évaluer les conditions de concurrence désavantageuses au niveau macroéconomique. L'instrument est important, mais ne doit pas devenir un obstacle disproportionné à l'entrée sur le marché. Les représentants du secteur (notamment UTP, ASTAG et CFF) sont favorables aux mesures de garantie. D'après les CFF et l'UTP, celles-ci pourraient en principe préserver la qualité et la fiabilité du transport ferroviaire national. Il convient de mettre en évidence les effets négatifs découlant de l'absence de capacités résiduelles pour le service public et le transport de marchandises.

L'USAM, la VFAS et la ZBV, notamment, adoptent une position défavorable, car certains membres de l'USAM craignent des inconvénients pour les transports publics en Suisse.

Les CFF et l'UTP exigent que les mesures de garantie du droit international soient également ancrées au niveau national afin de protéger en conséquence les intérêts du transport ferroviaire national. En particulier, les CFF et l'UTP demandent que le modèle de coopération soit protégé dans le droit national au moyen d'une exception pour les coopérations dans la loi sur les cartels. Les CFF et l'UTP réclament que les effets négatifs du nouveau classement par ordre de priorité des capacités résiduelles soient présentés dans le message. En outre, il s'agit de présenter des solutions durables pour le transport en Suisse.

La FST souligne que l'ouverture du marché pour le transport ferroviaire international de voyageurs crée une sécurité juridique et d'investissement pour les entreprises de transport ferroviaire suisses opérant sur le marché européen des transports. L'aménagement d'un système de transport international pérenne est essentiel pour le développement durable du tourisme suisse, car cela permettrait d'offrir aux visiteurs étrangers une alternative viable à la voiture et à l'avion.

2.5.1.3 Normes sociales

9 participants à la consultation approuvent les normes sociales pour le personnel des trains internationaux de voyageurs grandes lignes (notamment Verts, PVL, PS, USS, Travail.Suisse), 18 n'ont pas de position claire (notamment economiesuisse, UPS, ASB) et un participant s'y oppose (UDC).

La majorité des partis (Verts, PVL, PS) apprécie les normes sociales dans ce domaine, Le Centre reste neutre à cet égard et l'UDC les oppose. Cette dernière constate que les prestataires de l'UE sont certes formellement soumis au régime de protection sociale suisse, mais qu'ils peuvent appliquer des salaires plus bas sans enfreindre les prescriptions nationales en utilisant des stratégies de contournement et en aménageant les contrats. Le PS et les Verts demandent en outre un ancrage juridique plus solide de l'instruction, faute de quoi il serait impossible de garantir le caractère juridiquement contraignant nécessaire. Le PS demande par ailleurs une obligation de négocier une CCT.

Les syndicats et les associations de personnel s'expriment favorablement (USS, Travail.Suisse, SEV, Unia, transfair), certains demandant également un ancrage juridique plus fort de l'instruction (USS, Travail.Suisse, SEV, transfair). economiesuisse, UPS ainsi que d'autres associations économiques (notamment Interpharma et Scienceindustries) demandent que les employeurs soient impliqués et que les syndicats ne se voient pas accorder un droit de veto de fait.

2.5.1.4 Mises au concours et transport par bus

15 participants à la consultation approuvent les adaptations des prescriptions relatives aux mises au concours et au transport par bus (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, Le Centre, USS) et 2 les opposent (notamment UDC).

La CdC et 9 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS) saluent globalement les adaptations dans ce domaine. La CdC souligne que les nouveautés servent à obtenir davantage de transparence sur les offres de TP futures et actuelles, qui sont indemnisées financièrement. Pour les cantons, il en résulte une charge de travail limitée pour la livraison des données. Pour la CdC, il est positif que ces modifications n'influencent pas sur la décision de lancer une mise au concours ni sur sa date.

Le Centre est satisfait du résultat des négociations dans ce domaine, la dérogation à l'obligation de mettre au concours le transport régional transfrontalier permettant toujours un encouragement et une commande ciblés de l'offre. L'UDC le rejette.

Peu d'associations faïtières et d'autres participants s'expriment sur les mises au concours et le transport par bus. L'USS, la CCCS et la ZHK approuvent les mesures, l'association « Bilatérale III : NEIN! » rejette le résultat des négociations dans ce domaine.

2.5.1.5 Fret routier y compris RPLP

9 participants à la consultation approuvent les adaptations concernant le fret routier en général et la RPLP en particulier (notamment UR, GR, TI, PVL, UVS, USS) et 4 les rejettent (notamment UDC).

3 cantons (UR, GR, TI) jugent satisfaisant le résultat des négociations dans ce domaine. 9 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS) et la CdC mentionnent que le résultat permet de perfectionner la RPLP à une date ultérieure.

Le PVL émet un avis positif sur le résultat des négociations dans ce domaine. L'UDC rejette ce résultat, car elle craint notamment une reprise des « principes de péage de l'UE ». Elle demande en outre un rapport concernant les répercussions des résultats des négociations sur la RPLP.

L'UVS approuve les adaptations dans ce domaine. Elle estime que les possibilités d'assouplissement de la RPLP sont dans l'intérêt des villes, car elles peuvent être utilisées pour adapter de manière dynamique les mécanismes de l'effet de transfert aux évolutions technologiques futures.

La CCCS, le SEV et la ville de Zurich, entre autres, sont favorables aux adaptations.

L'USS et l'ASTAG ainsi que des représentants de l'économie (notamment economiesuisse) se prononcent globalement de manière neutre. Ces derniers estiment qu'il faut continuer à mener une politique de transfert équilibrée malgré la nouvelle marge de manœuvre offerte par la RPLP. Il s'agit de prendre en compte la viabilité économique pour les entreprises lors de toute adaptation future de la RPLP. Il ne faut pas détruire la capacité ni les incitations à investir dans les modes de propulsion alternatifs. L'évolution du droit doit continuer à suivre le rythme des développements européens. Ces représentants de l'économie (notamment economiesuisse et UPS) rejettent catégoriquement l'extension de la RPLP aux camionnettes. Plusieurs associations environnementales (Pro Alps, Greenpeace), entre autres, sont restées neutres à cet égard. Dans ce contexte, elles font remarquer que les taux maxima de la RPLP fixés dans l'ATT sont trop bas pour couvrir les coûts externes réels du fret routier. Ces plafonds beaucoup trop bas empêchent la Suisse de perfectionner la RPLP de manière flexible et de l'adapter aux situations actuelles en matière de trafic, d'environnement et de coûts (idem ATE).

L'ASTAG fait remarquer que des dimensions plus longues de camions, analogues à celles déjà autorisées à l'étranger (25,25 mètres), devraient éventuellement être transposées dans le droit suisse. En revanche, le poids maximal (40 t) est désormais expressément conçu comme une disposition d'exception et exclu de la reprise dynamique du droit (avis partagé par la FRS).

« MASS-VOLL! », « Bilaterale III :NEIN! », et la FRS émettent un avis défavorable en la matière.

2.5.1.6 Aides d'État

7 participants approuvent les adaptations relatives aux régimes d'aide (notamment VD, PS, USAM). Le canton de VD souligne que les aides à la coordination des transports et les indemnités pour les transports commandés restent possibles. 3 participants à la consultation rejettent les adaptations (notamment UDC) (voir ch. 2.2).

Le canton de VD approuve explicitement les adaptations dans ce domaine, la CdC et 9 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS) se prononcent de manière neutre et soulignent l'importance du champ d'application restreint (uniquement les transports transfrontaliers).

Le PS salue les adaptations dans ce domaine, elles sont décisives pour conserver la marge de manœuvre nécessaire à une politique des transports qui allie justice sociale et transition écologique. L'UDC rejette les adaptations. Elle explique que le financement généreux dont ont bénéficié jusqu'à présent le fret ferroviaire et le transport combiné en Suisse ne pourrait plus se justifier à l'avenir qu'à des conditions restrictives. Elle demande un rapport sur les effets des régimes d'aide sur le fret ferroviaire national et international.

L'USS, la CVCI, le SEV, Greenpeace et la FST, entre autres, ont exprimé un avis favorable sur les adaptations. Pour le SEV, il est toutefois décisif de pouvoir continuer à utiliser les instruments de financement en usage dans les TP. Il estime lui aussi que

les nouvelles réglementations ne s'appliquent pas aux transports terrestres purement nationaux.

Economiesuisse et d'autres associations économiques (dont la FER et la ZHK) ainsi que l'USS et la BEBV restent neutres en la matière.

2.5.2 Remarques concernant les différentes lois

2.5.2.1 Loi fédérale sur les chemins de fer

Seul le commerce de détail (Groupe COOP Société Coopérative, CI du commerce de détail, Bell Suisse SA, Groupe Migros) demande une adaptation concrète de la loi en ce qui concerne le classement par ordre de priorité lors de l'attribution des sillons en raison de l'ouverture prévue du marché du transport ferroviaire international de voyageurs. Afin que le transport de marchandises ne soit pas désavantagé par rapport au transport de voyageurs, lesdits participants demandent une garantie de la disponibilité des sillons pour le transport de marchandises au niveau des capacités résiduelles.

Les associations économiques (notamment economiesuisse, ASB) exigent que le trafic de marchandises intérieur ou le trafic de transit par le rail ne soient pas discriminés davantage par rapport au transport de voyageurs dans la nouvelle constellation. Selon lesdites associations, il s'agit de prendre en compte l'attrait du rail en tant que moyen de transport lors de l'attribution des sillons.

2.5.2.2 Loi sur le transport de voyageurs

Aucun participant ne formule de revendications concrètes concernant le projet de loi. Les remarques concernant le contenu figurent au ch. 2.5.1.

2.6 Transport aérien

2.6.1 Observations générales

Au total, 60 participants à la consultation se sont prononcés sur la partie des accords relative au transport aérien. 41 participants sont favorables aux adaptations dans le domaine du transport aérien (notamment CdC, ZH, ZG, GL, FR, SO, SG, AR, AI, NE, VD, VS, Le Centre, PVL, PS, economiesuisse, USAM, UPS, UVS), 16 n'ont pas pris explicitement position (notamment NW, GR, Verts, USS, SEC, SAB) et 3 les rejettent (notamment UDC).

La CdC a manifesté son approbation. Sur les 13 cantons qui se sont prononcés sur la question du transport aérien, 11 appuient les adaptations proposées (ZH, ZG, GL, FR, SO, SG, AR, AI, NE, VD, VS) et 2 ne prennent pas clairement position (NW, GR).

La majorité des partis (Le Centre, PVL, PS) y sont également favorables. 1 parti s'y oppose (UDC) et 1 parti ne prend pas clairement position (Verts).

3 associations faïtières de l'économie (economiesuisse, USAM, UPS) approuvent les adaptations proposées et 2 ne prennent pas clairement position (USS, SEC). L'UVS soutient les adaptations, le SAB n'a pas d'avis tranché.

Sur les 34 participants systématiquement consultés, 21 approuvent les adaptations, dont des acteurs majeurs de l'aviation comme les compagnies aériennes SWISS et easyjet Switzerland, les aéroports de Genève et de Zurich, Skyguide, Aerosuisse et Aviationsuisse. Des organisations hors du domaine de l'aviation soutiennent également les adaptations (notamment FST, scienceindustries). 10 participants non systématiquement consultés n'ont pas formulé de position claire. On y trouve notamment 6 organisations actives dans les domaines du transport et de l'environnement (Pro Alps, WWF, Greenpeace, Pro Natura, ATE et CESAR), dont la teneur des prises de position est identique et aborde principalement des aspects de l'aviation sans rapport avec le domaine réglementé par le paquet Suisse-UE (Bilatérales III). 2 participants non systématiquement consultés rejettent les adaptations (SHA, Wirtschaftskammer Baselland).

Les participants favorables aux adaptations estiment que l'accord sur le transport aérien contribue à la sécurité du droit (Skyguide), est une clé d'accès au marché intérieur européen (SWISS, easyjet Switzerland) et constitue un élément déterminant de la compétitivité du secteur aérien suisse (AIG, SWISS). Ils soulignent la connectivité de la Suisse créée par l'accord sur le transport aérien (economiesuisse, Flughafen Zürich, SWISS, FST) et la sécurité du droit et par extension la prévisibilité qu'instaurent des réglementations harmonisées (SWISS). SWISS souligne en outre que la connectivité induite par l'accord est indispensable au réseau de vols long-courrier organisé à partir du hub de Zurich, lequel revêt une grande importance économique. Nombre de participants soutenant les adaptations portées par le paquet d'accords tiennent à ce que l'octroi d'aides aux aérodromes régionaux reste possible (notamment CdC, ZH, NW, ZG, GL, FR, SO, SG, AR, AI, GR, NE, VD, VS, SAB). Les organisations et associations qui ne se positionnent pas clairement se montrent critiques sur des aspects de l'accord sur le transport aérien ayant trait à la protection de l'environnement, lesquels n'ont pas nécessairement un lien direct avec les adaptations proposées. Ils exigent par exemple que l'introduction de quotas de carburants d'aviation durables (CAD) soit plus stricte que dans l'UE (Pro Alps, WWF, Greenpeace, Pro Natura, ATE et CESAR). Les participants à la consultation opposés aux adaptations reprochent notamment sa forte densité réglementaire au droit de l'UE que la Suisse se propose de reprendre (UDC, SHA).

De nombreux participants à la consultation ont émis encore d'autres revendications spécifiques qui seront exposées dans les sous-chapitres ci-après.

2.6.1.1 Cabotage

L'échange de droits de cabotage est approuvé par 29 participants à la consultation (notamment AR, AI, FR, GL, NE, SG, SO, VD, VS, ZG, ZH, SAB, economiesuisse, USAM, UPS, Flughafen Zürich). Aviationsuisse juge que l'échange de droits de cabotage renforce la sécurité du droit et la prévisibilité pour l'industrie. La compagnie SWISS, si elle reconnaît l'importance économique toute relative des droits de cabotage pour les compagnies aériennes suisses, n'en estime pas moins que l'échange de ces droits contribue à compléter les droits de trafic et est un facteur de sécurité juridique. Aux yeux du SAB l'échange de droits de cabotage sert les intérêts des passagers aériens et du tourisme.

6 participants à la consultation n'ont pas d'avis tranché sur cet aspect (notamment UDC, PS, USS). L'UDC remarque que l'apport économique des droits de cabotage est limité.

7 participants à la consultation s'opposent à l'échange de droits de cabotage. Les Verts estiment que les vols intérieurs sont problématiques sous l'angle de la politique climatique. 6 organisations actives dans le domaine de la protection de l'environnement et des transports (Pro Alps, WWF, Greenpeace, Pro Natura, ATE et CESAR) craignent dans leurs prises de position à la teneur identique que le cabotage aérien ne se traduise par un surcroît d'émissions (de gaz à effet de serre, de bruit et de substances polluantes).

2.6.1.2 Reprise dynamique du droit aérien

28 participants à la consultation sont favorables à la reprise dynamique (cf. ch. 2.1.1.2) du droit aérien (notamment CdC, ZH, ZG, GL, FR, SO, SG, AR, AI, NE, VD, VS, SAB, economiesuisse, UPS, SWISS, AIG, Skyguide). Pour la CdC, la reprise dynamique du droit de l'UE est intéressante pour la Suisse dans la mesure où elle offre un gage de sécurité du droit et de prévisibilité pour les particuliers et les entreprises. SWISS souligne qu'un cadre juridique stable et commun avec l'UE garantit l'accès sans entraves au marché intérieur européen et optimise ce faisant l'exploitation des entreprises et la planification du réseau. SWISS juge que la reprise dynamique du droit aérien de l'UE, appliquée depuis des années, donne entière satisfaction, sans compter qu'elle est essentielle pour empêcher les barrières techniques et les désavantages concurrentiels. Plusieurs participants à la consultation (notamment Skyguide et Aviationsuisse) constatent que la reprise dynamique du droit crée une sécurité juridique.

11 participants à la consultation (notamment PS, SAB, Aerosuisse, easyjet Switzerland) n'ont pas d'avis tranché quant à la reprise dynamique du droit aérien. Aerosuisse et easyjet Switzerland remarquent que la reprise dynamique du droit est un facteur de sécurité juridique dans le contexte de l'intégration du service suisse de la navigation aérienne dans le système aéronautique européen.

5 participants à la consultation (notamment UDC, USAM, SHA) s'opposent à la reprise dynamique du droit aérien. L'UDC y voit une perte de souveraineté dans le domaine du transport aérien.

Indépendamment de leur avis sur la reprise dynamique du droit aérien, plusieurs participants à la consultation (notamment UDC, SHA, SWISS, easyjet Switzerland) déplorent les lourdeurs bureaucratiques associées à la mise en œuvre des actes de l'UE, en particulier pour les PME suisses.

2.6.1.3 Droits de participation dans le domaine du transport aérien

32 participants à la consultation (notamment CdC, ZH, ZG, GL, FR, SO, SG, AR, AI, NE, VD, VS, Le Centre, PLV, economiesuisse, USAM, UPS, Aerosuisse, SWISS, Skyguide) se félicitent de ce que les droits de participation de la Suisse dans le domaine du transport aérien soient garantis (cf. ch. 2.1.1.2). Le PVL explique que les droits de participation donnent la possibilité d'influencer la législation européenne dans un sens

favorable à la Suisse. Plusieurs participants à la consultation (notamment economiesuisse, Flughafen Zürich) relèvent que les droits de participation permettent à la Suisse d'avoir un impact essentiel dans l'élaboration des actes européens. Ce point de vue est également partagé par la compagnie SWISS qui se félicite de ce que la formalisation de la participation de la Suisse à la formation des décisions (*decision shaping*) lui permet d'agir en amont sur la réglementation et de promouvoir des solutions pragmatiques et proportionnées. La compagnie SWISS espère par ailleurs que la Suisse fera activement usage de ses droits de participation pour faire aboutir des réglementations favorables à la concurrence et ménageant les ressources.

11 participants à la consultation (notamment UDC, PS, SAB) n'ont pas d'avis tranché quant aux droits de participation accordés dans le domaine du transport aérien. L'UDC estime que la Suisse n'a pas vraiment de capacité d'influencer le droit aérien européen qu'elle reprend.

Aucun participant à la consultation ne rejette la garantie des droits de participation dans le domaine du transport aérien.

8 participants à la consultation (notamment Aerosuisse, SHA, SWISS, easyjet Switzerland) exigent que l'OFAC soit davantage impliqué dans le processus législatif de l'UE. Ils attendent de l'OFAC qu'il s'engage pour une réglementation aérienne européenne praticable, proportionnée et favorable à la concurrence (cf. ch. 2.1).

2.6.1.4 Aides d'État destinées aux aérodromes régionaux

18 participants (CdC, ZH, NW, ZG, GL, FR, SO, SG, AR, AI, GR, NE, VD, VS, Le Centre, UDC, SAB, AOST) tiennent à ce que les adaptations relatives aux aides d'État (cf. ch. 2.2) ne pénalisent pas les aérodromes régionaux et qu'un soutien étatique soit toujours admis. La CdC demande que le Conseil fédéral s'engage au sein des instances compétentes de l'UE afin de pérenniser les aides à l'investissement et au fonctionnement destinées aux aérodromes régionaux. Elle souhaite en outre que le financement par la Confédération des coûts du service de la navigation aérienne soit maintenu. NE rappelle que la législation européenne sur les aides d'État tolère expressément les aides pour les aérodromes comptabilisant jusqu'à 200 000 passagers par an. L'UDC estime que les adaptations proposées restreindront la liberté d'action économique des cantons et des régions s'agissant des aides d'État destinées aux aérodromes régionaux.

Les 6 organisations actives dans la protection de l'environnement et les transports (notamment Greenpeace, WWF) n'ont pas d'avis tranché. Elles souhaitent que les aides soient octroyées en tenant compte de la faible importance économique de certains aérodromes régionaux.

2.6.1.5 Participation pleine et entière à l'initiative SESAR 3

30 participants à la consultation (notamment CdC, ZH, ZG, GL, FR, SO, SG, AR, AI, NE, VD, VS, Le Centre, PVL, economiesuisse, UPS, SWISS, Skyguide, Flughafen Zürich) se félicitent de ce que les adaptations proposées garantissent la participation pleine et entière de l'industrie suisse au programme de recherche SESAR 3. Le PVL

souligne que cette participation ouvre des opportunités pour accéder à des moyens d'encouragement supplémentaires. economiesuisse mentionne également l'accès aux fonds d'encouragement d'Horizon Europe. La compagnie SWISS remarque que les progrès dans le cadre de l'initiative SESAR 3 contribuent à accroître l'efficacité, les capacités et la durabilité dans le système européen de transport aérien et profitent aussi à la Suisse.

10 participants à la consultation n'ont pas d'avis tranché sur cet aspect (notamment UDC, PS). L'UDC juge que les adaptations proposées permettent à la Suisse de s'investir légèrement plus dans l'initiative SESAR 3 mais pas davantage. Les 6 organisations actives dans la protection de l'environnement et les transports (notamment Pro Alps, WWF, Greenpeace, Pro Natura, ATE et CESAR) voient dans la participation de la Suisse à SESAR 3 à la fois des chances et des risques, notamment en ce qui concerne la prise en compte des aspects écologiques dans la planification des trajectoires de vol. Elles exigent que la participation à l'initiative SESAR 3 contribue à une diminution chiffrée des vols avitaillés en carburant en Suisse.

Aucun participant à la consultation ne s'oppose à une participation pleine et entière de l'industrie suisse au programme de recherche SESAR 3.

2.6.1.6 Autres thèmes

Certaines prises de position abordent des questions connexes au transport aérien qui dépassent en partie, voire entièrement, le cadre du projet mis en consultation. Les Verts exigent l'interdiction des vols intérieurs et l'application intégrale de la TVA sur le chiffre d'affaires total du secteur aérien. Le PS souligne l'importance d'appliquer des contrôles renforcés et stricts afin de faire respecter le droit suisse du travail dans le domaine du transport aérien. L'UDC demande la réalisation de plusieurs rapports détaillés, dont une analyse coûts-bénéfice des droits de cabotage, une expertise juridique sur les privilèges et immunités de l'AESA, le passage en revue des engagements financiers de la Suisse dans le cadre de l'accord sur le transport aérien et un exposé des possibilités de participation du Parlement dans le cadre de la reprise du nouveau droit de l'UE.

La SEC fait remarquer que les adaptations proposées induisent de nouvelles contraintes pour le personnel. L'USS réclame des contrôles renforcés et stricts afin de faire respecter le droit suisse du travail dans le domaine du transport aérien.

Les 6 organisations actives dans la protection de l'environnement et les transports (Pro Alps, WWF, Greenpeace, Pro Natura, ATE, CESAR) souhaitent, dans leurs prises de position à la teneur identique, que le droit environnemental de l'UE soit repris selon la méthode d'équivalence et non selon la méthode intégrative (cf. ch. 2.1) afin qu'il soit tenu compte du contexte particulier de la Suisse dans le domaine du transport aérien. Elles exigent en outre des objectifs plus ambitieux que ceux de l'UE concernant l'obligation de mélange des CAD.

5 prises de position (economiesuisse, Aerosuisse, SWISS, easyjet Switzerland, ZHK) pointent le flou concernant l'adaptation de l'art. 103 de la loi fédérale sur l'aviation (LA).

L'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) entraîne l'abrogation de l'art. 13 de l'accord sur le transport aérien, lequel fonde actuellement la surveillance des aides d'État dans le domaine du transport aérien. Il s'ensuit que l'art. 103, al. 1, LA, qui renvoie actuellement à l'art. 13 de l'accord sur le transport aérien, devra renvoyer aux dispositions matérielles de l'art. 3 du protocole sur les aides d'État à l'accord sur le transport aérien. Dès que la nouvelle procédure de surveillance sera en place, dans le délai transitoire imparti de cinq ans, la loi fédérale sur la surveillance des aides d'État (LSAE) constituera la base juridique de la surveillance dans le domaine de l'aviation, et l'art. 103 LA sera abrogé. Sinon, l'art. 103 LA et la procédure de surveillance des aides d'État qui en découle resteraient inchangés jusqu'à l'entrée en vigueur de la LSAE.

2.7 Agriculture

2.7.1 Remarques générales

Remarque : Le chapitre 2.7 (agriculture) du rapport de résultats tient compte uniquement des prises de position qui se réfèrent au protocole d'amendement de l'accord agricole. Les prises de position se référant au protocole sur la sécurité des aliments sont objet du chapitre 2.12 du présent rapport de résultats.

Lors de la consultation, 74 prises de position sur le protocole d'amendement de l'accord agricole (nommé ci-après le protocole d'amendement) ont été déposées, dont 24 par des participants systématiquement consultés et 50 par d'autres participants à la consultation. 50 participants s'expriment en faveur du protocole d'amendement (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TG, TI, VD, VS, NE, Le Centre, PS, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, ASB), 6 le rejettent (notamment UDC) et 18 n'ont pas pris clairement position (notamment OW, TG, USP).

La CdC approuve le résultat des négociations. Elle salue notamment le fait qu'une harmonisation des politiques agricoles de la Suisse et de l'UE soit exclue, ainsi que les solutions spécifiques à la partie agricole (pas de reprise dynamique du droit européen, tribunal arbitral sans recours à la CEJ, mesures de compensation uniquement en cas de violation de l'accord agricole). 12 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE) renvoient dans leur prise de position à celle de la CdC. Les cantons OW et TG ne prennent pas clairement position. Pour OW, il est important que la Suisse reste indépendante dans la conception de sa politique agricole (notamment pour les paiements directs). Quant à TG, il salue expressément l'approche sectorielle et la conservation de la souveraineté dans la conception de la politique agricole. Il salue également le fait que la partie agricole de l'accord ne soit pas soumise à la reprise dynamique du droit européen, tout en craignant que l'utilité en soit restreinte en raison de la reprise dynamique prévue dans le protocole sur la sécurité des aliments (cf. ch. 2.12).

3 partis ont pris position sur le protocole d'amendement. Le Centre et le PS l'approuvent, alors que l'UDC le rejette. Le Centre salue explicitement les résultats des négociations sur la partie agricole de l'accord et approuve le protocole d'amendement. Il salue le fait que la partie agricole ne puisse faire l'objet de mesures de compensation

qu'en cas de violation de l'accord agricole. Le fait qu'aucune modification n'ait été apportée aux concessions tarifaires et à la facilitation des échanges commerciaux dans le secteur agricole et que la Suisse garde sa souveraineté en matière de politique agricole sont également jugés comme des points positifs. Le PS juge en outre positivement le fait que les annexes de la partie agricole (notamment les indications géographiques) ne soient pas soumises à la reprise dynamique du droit européen. L'UDC critique quant à elle principalement l'introduction d'un mécanisme de règlement des différends et la possibilité de prendre des mesures de compensation dans la partie agricole. S'agissant du protocole sur la sécurité des aliments, elle critique aussi une perte de souveraineté et donc un affaiblissement général de l'agriculture suisse et une mise en péril de la sécurité alimentaire (cf. ch. 2.12).

L'UVS et le SAB se disent favorables au protocole d'amendement. Pour le SAB, ce protocole renforce la position de l'agriculture.

3 associations faitières de l'économie (economiesuisse, UPS, ASB) estiment que les résultats des négociations sont positifs, car ils permettent de stabiliser les relations avec l'UE et de prévenir l'érosion de l'accord agricole. Elles saluent également la protection particulière de la partie agricole en ce qui concerne les mesures de compensation. L'USP ne prend pas clairement position. D'une part, elle considère que le maintien de la souveraineté en matière de politique agricole (au sens strict) et l'exclusion de la partie agricole de la reprise dynamique du droit européen sont de réels atouts pour la stabilité et la sécurité de planification dans ces secteurs. D'autre part, elle craint une perte de souveraineté, notamment dans les domaines jusqu'alors régis par l'accord agricole qui seront désormais réglementés dans le protocole sur la sécurité des aliments (cf. ch. 2.12). Si l'USP considère la voie bilatérale comme inévitable, elle estime que seul un développement des relations bilatérales aboutissant à une valeur ajoutée nettement supérieure aux coûts et aux risques pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire ou remplissant certaines conditions sera judicieux. En font notamment partie la souveraineté en matière de politiques agricole et alimentaire, l'absence d'obstacles ou de coûts indésirables dans le commerce de produits agricoles et la préservation de la protection douanière.

Lors de la consultation, 50 autres participants ont pris position sur le protocole d'amendement. Parmi eux, 31 ont un avis favorable (notamment Biscosuisse et Chocosuisse, fial, Fromarte, CISA, Association des petits paysans, Association suisse des AOP-IGP, FPC, SCM, VMI, Groupe Migros). Parmi les autres participants à la consultation, 14 n'ont pas clairement pris position ou renvoient à l'avis de l'USP (notamment AGORA, ASSAF, PSL, FSPC, Suisseporcs, Vignoble Suisse). 4 des autres participants rejettent le protocole d'amendement (notamment ZBV, FSEV, Berner Bauern Verband).

2.8 Programmes

2.8.1 Remarques générales

Au total, 156 prises de position ont été recueillies sur les programmes. Elles ont été soumises par la CdC et par 17 cantons, 7 partis, 3 associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, 7 associations faîtières de l'économie, 47 autres milieux intéressés et 74 organisations non officiellement contactées.

2.8.1.1 Accord sur les programmes de l'EU – Dispositions générales

Sur les 156 participants à la consultation, 64 se prononcent explicitement sur les dispositions générales de l'accord sur les programmes de l'UE, fixées pour une durée indéterminée, dont 58 favorablement (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, PEV, PS, UVS, economiesuisse, UPS, USP, ASB, Conseil des EPF, FNS, CSS, scienceindustries, swissuniversities), 2 sans prendre clairement position (Le Centre, CSAJ) et 4 défavorablement (notamment UDC, autonomiesuisse). Les prises de position portent principalement sur la participation plus systématique, sur la participation aux comités ou organes mixtes au niveau de l'UE, sur la possibilité de s'associer à d'autres programmes et sur les mécanismes financiers.

45 participants s'expriment sur la participation plus systématique (art. 3 EUPA) et par là même sur la sécurité juridique renforcée au travers de l'accord. La participation plus systématique est jugée positivement par 42 participants (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, PEV, PS, UVS, economiesuisse, UPS, USP, ASB, Conseil des EPF, FNS, CSS, scienceindustries, swissuniversities) et de manière critique par 3 participants (Le Centre, UDC, autonomiesuisse). L'UZH souligne que les protocoles axés sur des programmes spécifiques sont particulièrement avantageux pour les projets à plus long terme comme ITER. Le Centre et autonomiesuisse estiment que la réglementation relative à la participation plus systématique est insuffisante. Le Centre souligne que l'association devra être renégociée à chaque nouvelle génération de programmes et qu'elle n'est donc pas garantie. L'UDC critique le fait que la Suisse puisse être exclue à tout moment de projets qui sont stratégiques pour l'autonomie et la sécurité de l'UE et y voit une insécurité juridique pour les groupes d'intérêts suisses.

28 participants à la consultation (notamment UVS, USP, BFH, swissuniversities, HES-SO, UZH, UNIGE) se félicitent de l'architecture de l'accord avec des protocoles additionnels limités dans le temps et de la possibilité de choix qui en découle pour la Suisse en ce qui concerne sa participation aux différents programmes.

La participation aux comités de programme et au comité mixte est mentionnée par 7 participants à la consultation. PEV, CSS et l'UZH émettent un avis positif sur l'organisation du contenu des programmes qui en découle. swissuniversities, l'UNIGE, l'UZH et l'Università della Svizzera italiana saluent l'élimination des divergences au sein du comité mixte. UDC s'oppose au pouvoir conféré au comité mixte d'adapter les art. 11 (Examens et audits) et 12 (Lutte contre la fraude) de l'accord en fonction des modifications apportées à la législation européenne et critique le fait que cela soit possible sans nouvelle approbation parlementaire.

Au total, 4 participants (UDC, Wirtschaftskammer Baselland, Giovani UDC Ticino, UZH) se sont exprimés sur les dispositions financières générales. L'UDC s'oppose au fait que les participations aux programmes soient en outre soumises à des droits de participation pouvant s'élever jusqu'à 4 %, sans bénéfice direct pour les groupes d'intérêts suisses, et que le mécanisme de correction (art. 9 EUPA) manque de transparence. L'UDC, Wirtschaftskammer Baselland et Giovani UDC Ticino critiquent le fait que la Suisse verse des contributions plus élevées que la moyenne des contributions européennes en raison de la clé de participation basée sur le PIB. L'UZH salue le mécanisme d'adaptation et de correction inscrit dans l'EUPA.

L'UDC s'oppose aux pouvoirs des organes de l'UE en matière d'audits et de lutte contre la fraude et en particulier de contrôles sur place. Ce parti politique critique également l'exécution directe en Suisse des décisions de la Commission européenne sans examen sur le fond par les autorités nationales (art. 14 EUPA).

2.8.1.2 Accord sur les programmes de l'EU – Conséquences financières

20 participants à la consultation s'expriment explicitement sur les conséquences financières générales de la participation aux programmes, dont 7 favorablement (notamment VS, NE, Verts, Travail.Suisse), 6 sans prendre clairement position (notamment USAM, Swissmem) et 7 défavorablement (notamment UDF, UDC, Pro Suisse, autonomiesuisse). Pour des commentaires spécifiques sur les coûts du paquet Horizon 2021-2027 (Horizon Europe, programme Euratom, programme Digital Europe, ITER) ou d'Erasmus+, voir ch. 2.8.1.5 et 2.8.1.8.

VS et NE soutiennent le financement tant que celui-ci n'a pas d'incidence sur leurs propres budgets (VS) et sur les budgets cantonaux de manière générale ou sur les autres crédits versés par la Confédération afin d'encourager la formation, la recherche et l'innovation (NE).

Les Verts soutiennent tous les financements relatifs aux programmes tels qu'ils sont proposés dans le présent paquet. L'UDC et l'UDF constatent que la participation aux programmes induit des coûts élevés et se fait au détriment des projets nationaux.

En ce qui concerne les associations faîtières de l'économie, l'USAM indique qu'une grande partie des moyens de la Suisse en lien avec le paquet Suisse-UE (Bilatérales III) est affectée à la participation aux programmes, tandis que Travail.Suisse estime que le financement prévu se justifie par rapport aux recettes escomptées. D'autres participants à la consultation soulignent la complémentarité du financement des programmes avec les fonds d'encouragement nationaux ainsi que les rendements positifs. Swissmem et Wirtschaftskammer Baselland exigent que le rapport coût/bénéfice pour les participations aux programmes soit scrupuleusement analysé. Plusieurs participants pointent les coûts élevés.

2.8.1.3 Participation au paquet Horizon 2021-2027

Au total, 140 participants à la consultation se sont exprimés spécifiquement sur la participation au paquet Horizon ou sur des éléments isolés de ce dernier. Un total de 133 avis sont favorables à la participation (notamment CdC, ZH, UR, GL, ZG, FR, SO,

BL, AR, AI, SG, GR, TG, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PVL, PS, Association des Communes, UVS, SAB, economiesuisse, USAM, UPS, USP, ASB, SEC, Travail.Suisse, a+, Conseil des EPF, Innosuisse, scienceindustries, Swissmem, swissuniversities), tandis que 6 participants la rejettent (notamment UDC, Boussole Europe). 1 participant n'exprime pas de position concernant la participation (Wirtschaftskammer Baselland).

La CdC et 17 cantons (ZH, UR, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, GR, TG, TI, VD, VS, NE, JU) saluent le fait que l'association aux programmes de l'UE soit de nouveau possible. Celle-ci offre en particulier une plus grande visibilité aux institutions académiques et permet leur intégration dans des réseaux scientifiques internationaux.

Parmi les partis, Le Centre, le PEV, les Verts, le PVL et le PS s'expriment en faveur de la participation au paquet Horizon. Ils mentionnent notamment l'importance de la recherche et de l'innovation, les échanges internationaux et le renforcement de la compétitivité. L'UDC rejette la participation au paquet Horizon et critique notamment l'accès incertain, l'instrumentalisation politique des programmes de la part de l'UE et les coûts élevés.

L'Association des Communes, UVS et SAB soutiennent fondamentalement la participation au paquet Horizon. SAB relève que les coûts de la participation ne doivent en aucun cas mener à des programmes d'allégement supplémentaires.

Toutes les associations faïtières de l'économie qui se sont exprimées à ce propos (eonomiesuisse, USAM, UPS, USP, ASB, SEC, Travail.Suisse) sont favorables à la participation au paquet Horizon. economiesuisse, UPS et Travail.Suisse soulignent son importance pour la recherche et l'innovation. USP met également en avant la concurrence internationale et son effet positif sur la qualité.

Le Conseil des EPF, Innosuisse, swissuniversities et diverses organisations du domaine universitaire (notamment HES-SO Rectorat, UZH, UNIGE, associations d'étudiants) s'expriment en faveur de la participation au paquet Horizon. Ils soulignent l'importance des réseaux internationaux, du renforcement de la compétitivité et de la recherche de pointe. scienceindustries, Swissmem et différentes organisations économiques (notamment Interpharma, PSL, FST) sont également favorables à la participation au paquet Horizon et mentionnent en plus l'accès aux possibilités d'encouragement. Quelques organisations (notamment Boussole Europe, MASS-VOLL) rejettent la participation au paquet Horizon, notamment en raison des coûts élevés et du lien politique avec l'UE.

2.8.1.4 Paquet Horizon 2021-2027 : contenus

Au total, 51 participants à la consultation s'expriment directement sur des aspects liés au contenu du paquet Horizon 2021-2027, dont 49 de façon positive (notamment TI, VD, SP, economiesuisse, UPS, USP, ASB, Conseil des EPF, Innosuisse, scienceindustries, Swissmem, swissuniversities), 1 de façon négative (UDC) et 1 sans exprimer de position (Verts).

Le canton de VD, le PS, a+, FNS, swissfaculty, swissuniversities, l'Università della Svizzera italiana et l'UZH soulignent l'importance de l'accès retrouvé aux instruments d'encouragement du Conseil européen de la recherche (ERC). Plusieurs participants se réjouissent également de l'accès aux bourses des actions *Marie Skłodowska-Curie* (notamment a+, FNS, swissuniversities) ainsi que de la possibilité retrouvée de diriger des projets (notamment TI, VD, Conseil des EPF, FNS).

20 participants à la consultation (notamment economiesuisse, UPS, ASB, Conseil des EPF, FNS, CSS, Swissmem) saluent l'accès aux domaines stratégiques. economiesuisse et d'autres associations économiques regrettent l'exclusion des domaines de la cybersécurité et des semi-conducteurs. L'USP et diverses autres organisations soulignent l'importance de projets de recherche compétitifs dans des domaines tels que la protection des sols, l'adaptation au changement climatique, la sélection végétale, la numérisation et l'agriculture de précision.

L'UDC critique l'orientation politique d'Horizon Europe. Elle insiste sur le fait que des institutions suisses pourraient remplacer elles-mêmes le programme et que le FNS, grâce à des contributions d'encouragement élevées, devrait attirer des chercheurs d'excellence internationale. En lieu et place d'une association, elle demande plus de partenariats bilatéraux de recherche avec des pays leaders au niveau mondial. Elle rejette la participation au programme pour une Europe numérique parce qu'il est centré sur les intérêts de l'Union européenne et sur la souveraineté numérique de cette dernière.

Les Verts exigent que la participation à Euratom soit réévaluée dans la perspective de la prochaine génération de programme, ou à tout le moins limitée à des projets dans les domaines du démantèlement de centrales nucléaires et du stockage de déchets nucléaires.

À propos des mesures transitoires nationales, l'USP, le FNS et le CSS, notamment, relèvent que celles-ci ne sont pas équivalentes à une association et ne remplacent donc pas l'accès aux réseaux internationaux et à des projets de pointe. Le FNS souligne de plus que des mesures nationales n'ont pas la même renommée ni le même degré de compétitivité. swissfaculty et l'UZH constatent que le financement des projets par l'Union européenne représente une égalité de traitement avec les partenaires de l'Union européenne et que l'association apporte une simplification administrative, car l'évaluation des demandes déposées et le financement des projets sont traités par la même autorité.

2.8.1.5 Paquet Horizon 2021-2027 : aspects financiers

15 participants à la consultation se sont exprimés spécifiquement sur les coûts du paquet Horizon, dont 13 de façon positive (notamment USP, SMP, swissfaculty, ZBV, Berner Bauernverband) et 2 de façon négative (UDC, PLUS).

L'UDC critique les coûts élevés de la participation au paquet Horizon compte tenu de sa dimension politique et de l'absence d'un droit de participation aux décisions. Elle mentionne également le cumul des coûts du financement final des mesures transitoires

nationales et des contributions obligatoires ainsi que le besoin supplémentaire de postes à durée déterminée en relation avec les mesures transitoires.

L'USP est diverses autres organisations (notamment PSL, FSPC, VignobleSuisse) mettent en avant le fait que l'association offre une large palette de possibilités d'encouragement, ce qui justifie les contributions financières plus élevées pour la participation à Horizon Europe en comparaison avec les coûts des mesures transitoires nationales.

swissfaculty salue le fait que grâce à l'association renouvelée au paquet Horizon, les moyens alloués à ce domaine seront nouvellement liés.

2.8.1.6 Participation à Erasmus+

Sur les 156 participants à la consultation qui mentionnent les programmes, 136 se prononcent explicitement sur la participation au programme Erasmus+. 118 d'entre eux sont favorables à la participation de la Suisse au programme en 2027 (notamment CdC, ZH, UR, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, JU, PEV, Verts, PVL, PS, Conseil des EPF, FHNW, BFH), 6 s'y opposent (notamment UDC, Le Centre, Swissmem) et 12 n'ont pas pris clairement position (notamment economiesuisse, UPS, ASB, ABG).

La CdC et les 15 cantons qui ont pris position sur Erasmus+ (ZH, UR, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, JU) sont en faveur d'une participation pleine et entière de la Suisse au programme en 2027. La CdC et les cantons de ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG et VS soulignent que la signature de l'EUPA et des protocoles associés permettra notamment aux institutions académiques de regagner en visibilité, de s'intégrer à nouveau pleinement aux réseaux scientifiques européens et internationaux et de promouvoir dans une large mesure la mobilité des étudiants et les échanges internationaux.

Le PEV, les Verts, le PVL et le PS soutiennent également la participation de la Suisse à Erasmus+. En revanche, l'UDC et Le Centre s'opposent à une association au programme.

Sur les 9 associations faîtières de l'économie, des communes, des villes et des régions de montagne qui se sont prononcées, 6 sont favorables à la participation de la Suisse à Erasmus+ (UVS, SAB, USAM, USP, SEC, Travail.Suisse). economiesuisse, l'UPS et l'ASB ne se prononcent pas clairement.

La CVCI, fial, Swiss Medtech, swisscleantech, la VMI, l'AMAS, l'ABG, la ZHK et Wirtschaftskammer Baselland ne prennent pas non plus clairement position.

HotellerieSuisse, tous les participants à la consultation du domaine des hautes écoles (notamment BFH, Conseil des EPF, FHNW, swissuniversities, phGR, HES-SO Rectorat, Università della Svizzera italiana, SUPSI, UZH, UNIGE), les associations d'enseignants et de directeurs d'école qui se prononcent sur Erasmus+ (notamment CLACESO, SER, VSLCH, CDGS), ainsi que 13 des 14 participants à la consultation

représentant les intérêts des étudiants (notamment UNES, FEN, VSETH, HES-SO Étudiantes, SUB, FAE, skuba, AOEHEPS, Students fhnw) sont favorables à une participation de la Suisse à Erasmus+.

Swiss Textiles, Swissmem, SSI et MASS-VOLL s'opposent à la participation de la Suisse à Erasmus+.

2.8.1.7 Contenu d'Erasmus+

Au total, 53 participants à la consultation se sont exprimés sur le contenu du programme Erasmus+ ; 51 ont un avis positif (notamment Verts, PVL, PS, USAM, Travail.Suisse, a+, Conseil des EPF, swissfaculty, swissuniversities et diverses associations d'étudiants) et 2 un avis négatif (UDC et Le Centre).

Les Verts soulignent l'importance sociale des échanges internationaux pour le renforcement des connaissances, des échanges culturels et de la capacité d'innovation de nos hautes écoles.

Le PVL et le PS soulignent le potentiel d'Erasmus+ pour renforcer les compétences des jeunes et leur ouvrir de nouvelles perspectives. Le PS considère en outre Erasmus+ comme un investissement stratégique permettant de lutter contre la pénurie de personnel qualifié et de favoriser l'égalité des chances et la compétitivité du paysage éducatif suisse.

Le Centre estime que le contenu du programme Erasmus+ devient de plus en plus diffus et couvre des domaines qui, au regard du principe de subsidiarité, ne nécessitent pas d'intervention coordonnée au niveau européen.

Pour l'UDC, l'association à Erasmus+ signifie que les participants suisses au programme seront soumis aux objectifs politiques et aux valeurs de l'UE. Elle considère que la participation au programme, en raison des exigences de l'UE, constitue une atteinte à la souveraineté des cantons, qui sont compétents en matière d'instruction publique, conformément à la Constitution fédérale. Selon l'UDC, l'alignement des plans d'études sur les exigences d'Erasmus+ afin de rester éligible à une aide financière comporte le risque d'un endoctrinement pro-européen unilatéral pour les étudiants et les apprentis, en lieu et place d'une formation neutre et ouverte sur le monde. Elle demande donc le maintien de la solution suisse.

Parmi les participants du domaine des hautes écoles, la BFH, le Conseil des EPF, la FHNW, swissuniversities, l'Università della Svizzera italiana, l'UZH et l'UNIGE soulignent notamment qu'Erasmus+ est bien plus qu'un programme de mobilité et qu'il joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Europe. Ils soulignent en particulier l'importance du financement de la participation de la Suisse à des alliances d'universités européennes par le biais d'une association à long terme, celle-ci étant considérée comme un instrument efficace pour l'internationalisation et le positionnement stratégique de toutes les hautes écoles suisses.

Les représentants des étudiants (UNES, FEN, VSETH, HES-SO Étudiantes, SUB, OneHSLU, FAE, skuba, AOEHEPS, Students fhnw, VERSO, ESN Switzerland) estiment que la participation à Erasmus+ joue un rôle déterminant dans le renforcement de la mobilité académique et professionnelle des étudiants. Ils estiment en outre que le rapport explicatif du Conseil fédéral manifeste une grande prudence sur les recettes qui seront générées par la participation de la Suisse au programme. Dans ce contexte, ils soulignent l'étendue des prestations et la diversité des projets de mobilité offertes par Erasmus+ par rapport à la solution suisse, qui reste limitée, tant par définition que par sa structure.

La CLACESO et toutes les autres associations d'enseignants et de directions d'écoles qui se sont exprimées au sujet d'Erasmus+ (notamment SER, VSLCH, SSPES) se prononcent clairement en faveur de la participation de la Suisse à Erasmus+. Elles soulignent la valeur ajoutée du programme pour le développement personnel des élèves et le perfectionnement des compétences professionnelles des enseignants, ainsi que pour la promotion du développement de la qualité et de l'innovation dans les écoles.

Pour l'USAM, ISOLSUISSE et la VFAS, il est essentiel qu'Erasmus+ continue à couvrir tous les domaines de la formation, y compris celui de la formation professionnelle. Les associations mentionnent également la contribution du programme à l'acquisition de compétences clés pour le marché du travail et pour le maintien et le renforcement de la position de la Suisse en tant que pays de référence en matière de formation.

Au-delà de l'importance de la mobilité internationale dans le domaine de la formation professionnelle, Travail.Suisse et transfair soulignent également les opportunités qui s'offrent aux institutions suisses en matière de partenariats stratégiques et de projets d'innovation grâce à la participation sans restriction à Erasmus+.

Le large éventail de programmes proposés par Erasmus+ – de l'école obligatoire aux activités extrascolaires pour les jeunes, en passant par la formation professionnelle et l'enseignement supérieur – est également salué par a+, le MES, le CSAJ et plusieurs organisations du domaine culturel (notamment Union des Théâtres Suisses, t. Professions du spectacle Suisse, AGKV, Taskforce Culture, Visarte Schweiz).

2.8.1.8 Financement d'Erasmus+

Au total, 43 participants à la consultation se sont exprimés sur la question du financement d'Erasmus+. 28 d'entre eux ont émis un avis favorable (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS, BFH, CLACESO, Conseil des EPF, swissuniversities, SER, Università della Svizzera italiana, UZH), 12 participants n'ont pas clairement pris position (notamment economiesuisse, UPS, ASB, CVCI, fial) et 3 participants s'y opposent (Le Centre, UDC, Swissmem).

La CdC et les cantons de ZH, GL, ZG, FR, SO, AI, AR, SG et VS regrettent que les négociations avec l'UE n'aient pas permis d'obtenir les montants souhaités pour la participation suisse au budget ordinaire du programme. Ils encouragent le Parlement à approuver les crédits fédéraux demandés. Cette contribution doit toutefois être sans

incidence financière pour les cantons et ne pas se faire au détriment des budgets fédéraux pour la formation, la recherche et l'innovation.

Le canton de VD considère que la contribution de la Suisse au programme est acceptable, à condition qu'elle ne soit ni à la charge des cantons ni au détriment d'autres crédits fédéraux pour la formation et la recherche. Dans la perspective de la réadhesion de la Suisse à Erasmus+, VD invite la Confédération à préserver la souveraineté cantonale en matière de formation, en particulier dans la gestion des projets de mobilité en matière de sélection des pays de destination et de durée de l'échange.

Le Centre souligne les coûts supplémentaires nettement plus élevés par rapport à la solution suisse. Il estime que tant la valeur ajoutée d'une participation que les restrictions liées à une non-association sont trop faibles pour justifier une hausse des moyens financiers d'une telle ampleur.

L'UDC attire explicitement l'attention sur les conséquences financières et les conséquences en matière de personnel liées à l'association à Erasmus+ en 2027 (cf. ch. 2.8.9.1 du message).

D'autres milieux intéressés (notamment BFH, Conseil des EPF, FHNW, swissuniversities, Università della Svizzera italiana, UZH et UNIGE) sont favorables à la participation à Erasmus+, mais estiment que les coûts de l'association ne doivent pas être couverts au détriment d'autres parties du domaine FRI, déjà fortement touché par le programme d'allègement budgétaire 2027.

economiesuisse, l'UPS, l'ASB, la CVCI, fial, Swiss Medtech, swisscleantech, la VMI, l'AMAS, l'ABG et la ZHK demandent que la Suisse renonce à participer à Erasmus+ si les moyens supplémentaires prévus à cet effet, qui s'élèvent à 147 millions de francs, entraînent des coupes budgétaires dans le domaine FRI.

Swissmem et la ZHK insistent pour que toute autre contribution à des programmes soit soigneusement examinée au regard du rapport coûts-bénéfices.

La CLACESO, la VSLCH et la CDGS demandent au Conseil fédéral et au Parlement de soutenir l'association de la Suisse à Erasmus+ et de garantir les moyens financiers nécessaires à cet effet.

2.8.1.9 Participation à d'autres programmes de l'UE

Sur les 156 participants à la consultation qui mentionnent les programmes de l'UE, 33 se prononcent sur une éventuelle participation à Creative Europe ou Copernicus (cf. ch. 1.2.1). Les prises de position concernant le programme EU4Health figurent au ch. 2.13.1.3.

Les 30 participants qui s'expriment au sujet de Creative Europe soutiennent tous une participation au programme (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, Verts, PVL, PS, UVS, MES, Ville de Zurich, Suisseculture, Taskforce Culture). Le PVL et le PS, entre autres, demandent une participation au plus tard pour la prochaine gé-

nération de programmes (programme AgoraEU, dès 2028). Les Verts et l'UVS souhaitent une association dans les plus brefs délais. Les organisations culturelles, en particulier, expriment leur incompréhension face à la non-association à Creative Europe, d'autant que le programme est présenté favorablement dans les messages culture du Conseil fédéral depuis 2021 ; elles rappellent l'importance des échanges avec l'UE et les pertes économiques découlant de la non-association. Elles demandent l'ouverture immédiate de négociations en vue d'une association, au moins à l'un des volets du programme (cf. ch. 1.2.1).

7 participants à la consultation se prononcent en faveur d'une participation à Copernicus (notamment Le Centre, Verts, a+, Conseil des EPF). Les Verts soulignent l'importance du programme pour la recherche sur le climat et l'environnement, mais aussi pour l'économie, et demandent, conjointement avec Operation Libero, une participation au plus tard dès la période de programme débutant en 2028.

2 participants à la consultation (Verts, Operation Libero) plaident en outre en faveur de la participation à divers autres programmes de l'UE.

2.9 Espace

2.9.1 Remarques générales

40 participants à la consultation se sont exprimés de façon explicite sur l'accord relatif à la participation de la Suisse à l'Agence de l'UE pour le programme spatial (accord EUSPA). Si 39 d'entre eux ont soutenu ce dernier (notamment CdC, Le Centre, Verts, PVL, PS, economiesuisse, UPS, Conseil des EPF, FER, CSS, Swissmem et ZHK), l'UDC s'est montrée critique sur le sujet.

Les cantons approuvent les résultats des négociations dans le domaine spatial (CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS, NE). De même, une majorité des partis (Le Centre, Verts, PVL et PS) ainsi que les associations faïtières de l'économie (eonomiesuisse et UPS) sont favorables à l'accord EUSPA. Le Centre relève en particulier l'importance stratégique d'un accès ultérieur de la Suisse au Service public réglementé hautement sécurisé (*Public Regulated Service*, PRS) de Galileo et exige que les négociations en vue de la participation au PRS soient entamées immédiatement. Les Verts considèrent que le programme spatial de l'UE revêt une importance stratégique pour renforcer l'indépendance de l'Europe et de la Suisse vis-à-vis des systèmes de navigation par satellite américain, chinois et russe. Le PVL souligne que l'accès au PRS offre une meilleure protection contre les attaques dans les domaines d'utilisation critiques pour la sécurité tels que les services d'urgence, la protection des frontières ou l'armée.

Le PS accueille l'accord EUSPA comme une étape importante en termes de politique sécuritaire et de politique européenne. Selon lui, l'indépendance de l'Europe en matière de politique de sécurité est essentielle dans un monde marqué par l'instabilité géopolitique. Par ailleurs, l'accord EUSPA permettra à la Suisse d'obtenir suffisamment tôt des informations sur les évolutions importantes pour la sécurité et de faire valoir ses intérêts au sein des organes de l'UE. Pour le PS, la formalisation de l'accès à l'EUSPA constitue un progrès important par rapport à la situation actuelle, même en l'absence

de droit de vote. Il considère en outre que le financement de l'agence est justifié, étant donné qu'aujourd'hui, celle-ci alloue pratiquement la totalité de son budget aux programmes Galileo et EGNOS, auxquels la Suisse participe déjà. Enfin, le PS est d'avis que l'accord améliore les conditions cadres pour les entreprises et les hautes écoles suisses dans le domaine spatial.

Estimant de son côté que les avantages offerts par l'accord seraient marginaux, l'UDC critique le fait que la Suisse siègerait au conseil d'administration sans droit de vote, n'aurait qu'un accès restreint au conseil d'homologation de sécurité et devrait reconnaître la compétence de la Cour de justice de l'UE pour l'agence. Selon elle, la contribution financière basée sur le produit intérieur brut et les possibles augmentations des frais de participation entraîneraient des coûts incontrôlables. De son point de vue, l'accord fait partie du paquet Suisse-UE (Bilatérales III), mais sera appliqué provisoirement à partir du 1^{er} janvier 2026, avant une votation populaire. L'UDC met également en garde contre le fait que l'accord affaiblirait le partenariat fructueux avec l'Agence spatiale européenne (ESA) et que le cofinancement du PRS reviendrait à subventionner indirectement les capacités militaires de l'UE et de l'OTAN.

Economiesuisse et l'UPS indiquent que la participation de la Suisse à l'EUSPA et au PRS renforcerait son implication stratégique actuelle et future dans le domaine spatial européen. Les entreprises aérospatiales suisses pourraient ainsi continuer de fournir leurs systèmes et leurs prestations sans restrictions pour le développement et la construction des satellites. L'accord EUSPA serait par conséquent dans l'intérêt de l'économie suisse. 12 autres participants à la consultation soutiennent la prise de position d'Economiesuisse (notamment ASB, fial et scienceindustries) et 4 renvoient à celle de l'UPS (HotellerieSuisse, Swiss Textiles, IHK Thurgau et IHK St. Gallen-Appenzell).

Parmi les autres participants à la consultation, 22 ont déposé une prise de position (notamment Conseil des EPF, FER, CSS, Swissmem et ZHK). Tous se sont prononcés en faveur de la participation à l'EUSPA. Aucun avis défavorable n'a été émis. Le Conseil des EPF souligne que la participation à l'EUSPA garantirait la poursuite de la collaboration dans le cadre des programmes de navigation par satellite Galileo et EGNOS, et renforcerait la compétitivité internationale des acteurs suisses en matière de recherche et d'innovation. Selon la FER, l'accès au PRS présente un intérêt particulier pour la Suisse du point de vue de la politique de sécurité, dans la mesure où il permettrait d'améliorer ses capacités de défense et de garantir le bon fonctionnement de domaines infrastructurels critiques en cas de perturbations. Elle considère aussi que l'accord ouvrirait de nouvelles perspectives pour les entreprises et les hautes écoles dans le domaine de la technologie satellitaire. Le CSS relève que l'accord permettrait à la Suisse de gagner en influence et de renforcer sa résilience dans le domaine spatial.

2.10 Contribution de la Suisse

2.10.1 Remarques générales

2.10.1.1 Pérennisation de la contribution de la Suisse

Au total, 91 participants à la consultation se sont exprimés sur la contribution de la Suisse : 47 se sont déclarés favorables à sa pérennisation (notamment VS, Le Centre,

PEV, Verts, PVL, PS, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, ASB), 13 s'y opposent (notamment UDF, UDC) et 31 n'ont pas pris clairement position (notamment CdC, ZH, UR, OW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, NE, USAM, USP).

La CdC prend acte du résultat des négociations concernant la pérennisation de la contribution de la Suisse. Elle note que le résultat correspond, du point de vue du Conseil fédéral, au mandat de négociation et que cette contribution permet à la Suisse de renforcer et d'approfondir ses relations bilatérales avec les pays partenaires. 10 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE) se rallient à la prise de position de la CdC. UR prend aussi acte du fait que le Conseil fédéral considère le mandat de négociation comme rempli. Concernant la participation financière à des projets, OW souligne qu'il faudra déterminer précisément les avantages globaux qui en résultent et le montant total qui doit y être consacré. TI ne prend pas clairement position sur la pérennisation de la contribution de la Suisse. VS prend acte positivement de l'accord sur la contribution et salue le maintien du principe d'une mise en œuvre bilatérale directe avec les pays partenaires. VS soutient le dispositif proposé, sous réserve d'une utilisation des fonds transparente, ciblée et conforme aux intérêts stratégiques de la Suisse.

Sur les 7 partis qui se sont exprimés sur la contribution de la Suisse, 5 (Le Centre, PEV, Verts, PVL, PS) sont favorables à sa pérennisation : ils considèrent que le dispositif proposé est un moyen de contribuer à la normalisation de la coopération avec l'UE (Le Centre), de renforcer la fiabilité à long terme de la Suisse en tant que partenaire en Europe (PEV) ou d'investir dans la cohésion et la stabilité de l'Europe (PVL, PS). Pour les Verts, il est évident que la Suisse doit contribuer à réduire les disparités économiques et sociales en Europe. L'UDF et l'UDC rejettent la pérennisation de la contribution, au motif que l'accord sur la contribution obligera la Suisse à effectuer des paiements récurrents de plus en plus élevés dont l'utilité n'est pas clairement établie (UDF) ou que cela revient à signer un chèque en blanc pour des paiements illimités à l'avenir (UDC).

Parmi les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, l'UVS soutient la réglementation prévue de la contribution de la Suisse, qui s'inscrit dans la logique d'une relation stable et durable avec l'UE. Le SAB approuve sur le principe la poursuite de la contribution. Parmi les associations faîtières de l'économie, economiesuisse, l'UPS et l'ASB acceptent la fixation d'un mécanisme juridiquement contraignant pour une contribution régulière de la Suisse à la réduction des disparités économiques en faveur de certains États membres de l'UE. Selon ces associations, il est dans l'intérêt de l'économie suisse que les pays participant au marché intérieur atténuent leurs disparités économiques, étant donné qu'ils pourront devenir ainsi des marchés encore plus intéressants pour les produits et services suisses. Elles saluent en outre le fait que le choix des projets et leur mise en œuvre restent de la compétence de la Suisse et des États membres de l'UE concernés. L'USAM ne prend pas clairement position sur la pérennisation de la contribution de la Suisse. L'USP constate que la contribution de la Suisse peut, d'un point de vue général, contribuer à la stabilité de la voie bilatérale.

Parmi les 62 autres participants qui se sont exprimés sur cette question, 36 soutiennent la pérennisation de la contribution (notamment fial, Commerce Suisse, HotellerieSuisse, OSAR, ASPE, scienceindustries, Swissmem, Regio Basiliensis, CP, yes, ABG, ZHK). Le MES, Operation Libero et la Ville de Zurich, notamment, soutiennent la contribution de la Suisse, en tant qu'expression de solidarité et de renforcement de la cohésion en Europe. 15 participants à la consultation n'ont pas exprimé de position claire (notamment PSL, Swiss Holdings, VFAS, Swiss Beef) et 11 rejettent la pérennisation de la contribution (notamment Pro Suisse, autonomiesuisse, Wirtschaftskammer Baselland, MASS-VOLL).

2.10.1.2 Montant de la contribution de la Suisse

64 participants à la consultation se sont exprimés sur le montant de la contribution de la Suisse : 32 le considèrent comme adéquat (notamment Le Centre, Verts, PS, UVS, economiesuisse, UPS, ASB, Swiss Textiles, Swissmem), tandis que 14 le rejettent (notamment UDF, UDC, SAB, autonomiesuisse). 18 participants ne prennent pas clairement position sur le montant de la contribution (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE, USAM, FER).

La CdC prend acte du montant de la contribution, et 10 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE) se rallient à sa prise de position.

Parmi les partis, Le Centre, les Verts et le PS approuvent le montant de la contribution de la Suisse. Le Centre considère que ce montant est justifiable et adéquat par rapport aux contributions d'États comparables de l'UE et de l'EEE, comme les Pays-Bas et la Norvège, compte tenu du niveau d'intégration plus faible. Le PS souligne que le montant prévu pour la période 2030-2036 est comparable aux contributions de la Norvège et tout à fait supportable. L'UDF et l'UDC critiquent le montant de la contribution, avançant notamment que les moyens font défaut en Suisse (UDF) ou que les coûts sont sans précédent dans l'histoire de la politique étrangère du pays (UDC).

Parmi les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, l'UVS estime que le montant de la contribution est compréhensible. Le SAB rejette le montant de la contribution, soulignant l'absence de financement. En ce qui concerne les associations faîtières de l'économie, economiesuisse, l'UPS et l'ASB estiment qu'une augmentation de la contribution de la Suisse à la cohésion pour la période 2030-2036 se justifie par la valeur élevée que représentent pour l'économie les accords existants et futurs d'accès et de participation au marché intérieur ainsi que de coopération. Ils insistent sur le fait que, compte tenu de la situation financière tendue de la Confédération, la contribution est cependant élevée, raison pour laquelle toute nouvelle contribution à des programmes doit être examinée avec la plus grande rigueur au regard du rapport coûts-bénéfices (cf. ch. 2.8). L'USAM relève que la contribution de la Suisse sera plus élevée qu'à l'heure actuelle.

Parmi les autres participants à la consultation, 26 approuvent le montant de la contribution (notamment CVCI, ASPE, scienceindustries). Quant aux 11 qui rejettent la contribution dans son ensemble, tous critiquent également son montant (notamment autonomiesuisse, AGV).

2.10.1.3 Priorités thématiques et mise en œuvre

40 participants à la consultation se sont exprimés sur les priorités thématiques définies pour la période 2030-2036 et/ou sur la répartition entre le domaine de la cohésion et celui des enjeux communs (migration). 3 participants approuvent ces priorités (PEV, Commerce Suisse, ABPS). MASS-VOLL exprime un rejet de principe, tandis que l'USAM et la VFAS critiquent spécifiquement la contribution dans le domaine de la migration. 34 participants mentionnent certes les priorités, mais sans prendre spécifiquement position (notamment CdC, ZH, UR, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE, Le Centre, Verts, PVL, UDC, PS, SAB, USP).

La CdC souligne que la Suisse a réussi à obtenir, lors des négociations, que la contribution puisse à nouveau être consacrée à des enjeux communs importants, tels que la migration, en plus de la cohésion. Elle note que la Suisse pourra faire valoir ses propres priorités thématiques et garantir une utilisation ciblée des fonds, puisque leur utilisation sera déterminée directement avec les pays partenaires. 10 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE) se rallient à l'avis de la CdC. UR relève aussi que la Suisse est parvenue à faire en sorte que les enjeux communs importants, tels que la migration, puissent continuer à être pris en compte.

Parmi les partis, le PEV salue le fait que la contribution soit liée à des priorités thématiques claires. Le Centre et l'UDC mentionnent la répartition prévue entre les domaines de la cohésion et de la migration, sans prendre clairement position. Le PVL cite des exemples de projets mis en œuvre dans le cadre de la deuxième contribution de la Suisse, tandis que le PS mentionne des priorités thématiques envisageables, comme la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la protection du climat. Dans le domaine de la migration, les Verts soulignent qu'ils s'opposent à ce que des moyens financiers soient alloués à la sécurité des frontières ou à des projets visant à empêcher la migration. L'USAM exprime une opinion négative concernant le domaine de la migration : elle critique le soutien de projets relatifs aux procédures d'asile et aux hébergements dans les États membres de l'UE.

Plusieurs avis demandent davantage de *Swissness* (notamment SAB, USP). Le SAB mentionne entretenir des contacts avec des représentants de régions de montagne, notamment dans les Carpates, et considère que la Suisse peut apporter son savoir-faire en matière de développement des régions de montagne. L'USP suggère d'examiner si des fonds peuvent être utilisés de manière ciblée pour des projets communs dans les secteurs agricole, environnemental ou alimentaire auxquels les acteurs suisses sont autorisés à participer en tant que partenaires.

Parmi les autres participants à la consultation, 19 se sont exprimés sur les priorités thématiques pour la période 2030-2036 et/ou sur la répartition entre le domaine de la cohésion et celui de la migration. 15 d'entre eux n'ont pas pris clairement position. Commerce Suisse indique spécifiquement que des projets portant sur des thèmes comme la formation professionnelle, l'innovation et l'efficacité énergétique doivent également être soutenus. Les organisations proches des milieux agricoles (notamment PSL, ZBV, Swiss Beef) suggèrent, à l'instar de l'USP, d'examiner si des fonds peuvent

être utilisés pour financer des projets communs dans les secteurs agricoles, environnemental ou alimentaire. Concernant le domaine de la migration, la VFAS, à l'instar de l'USAM, critique le soutien de projets relatifs aux procédures d'asile et aux hébergements dans les États membres de l'UE. En outre, l'OSAR désapprouve le possible lien entre la contribution de la Suisse et le mécanisme de solidarité dans le cadre du pacte de l'UE sur la migration et l'asile. L'ABPS mentionne en revanche qu'il est aussi dans l'intérêt de la Suisse de répondre à des enjeux communs, tels que la formation professionnelle et la migration.

Au total, 45 participants à la consultation se sont exprimés sur la mise en œuvre de la contribution de la Suisse (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE, Le Centre, UDC, economiesuisse, UPS, USP, ASB). La CdC indique que les cantons sont prêts à collaborer avec les offices fédéraux compétents, et 10 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE) se rallient à sa prise de position.

Le Centre et l'UDC demandent une coopération systématique avec le secteur privé. Pour le Centre, il s'agit d'augmenter l'efficacité des moyens alloués ainsi que la plus-value pour la Suisse. L'UDC insiste sur le fait que des cofinancements adaptés aux PME doivent être garantis et que les co-investissements privés doivent être encouragés.

Les associations faïtières de l'économie demandent elles aussi une plus grande implication des partenaires suisses : pour economiesuisse, l'UPS et l'ASB, les associations économiques doivent être étroitement associées à l'élaboration des différents projets, les partenariats public-privé avec l'économie sont à privilégier et les projets financés doivent régulièrement faire l'objet d'une analyse d'impact.

2.10.1.4 Financement

34 participants à la consultation mentionnent que la contribution de la Suisse sera adoptée dans le cadre du budget ordinaire de la Confédération et sera, ou devra, donc être soumise aux exigences du frein à l'endettement (notamment UDC, UVS, economiesuisse, UPS, USP, ASB). 30 participants s'expriment sur les conséquences éventuelles de la contribution de la Suisse sur le budget de la Confédération (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE, UVS, SAB, USAM, USP) et demandent par exemple que les coûts engendrés ne soient pas compensés dans les domaines qui les concernent directement.

La CdC relève que l'exécution est du ressort exclusif de la Confédération et n'aura pas de conséquences pour les cantons sur le plan financier ni sur celui du personnel. 10 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE) se rallient à sa prise de position. VS souligne que la contribution de la Suisse doit rester du ressort exclusif de la Confédération et sans incidence financière pour les cantons.

L'UDC relève que la contribution réduit les marges de manœuvre dans le cadre du frein à l'endettement et demande notamment que soient présentés divers scénarios reflétant l'évolution budgétaire, frais de gestion compris. L'UVS et le SAB tiennent à ce que le financement de la contribution ne se fasse pas aux dépens des villes et agglomérations

(UVS) ou de tâches existantes (SAB). Le SAB demande au Conseil fédéral d'exposer comment la contribution de la Suisse sera financée. Selon le SAB, les secteurs qui bénéficient des accords actualisés et des nouveaux accords doivent contribuer au financement de la contribution.

Du côté des associations faîtières de l'économie, il va de soi pour *economiesuisse*, l'UPS et l'ASB que la contribution de la Suisse doit être adoptée dans le cadre du budget ordinaire de la Confédération et donc soumise au frein à l'endettement. L'USAM demande que les coûts supplémentaires engendrés par la contribution de la Suisse soient compensés dans le budget de la Confédération en agissant exclusivement sur les dépenses, principalement dans les domaines de l'asile et de la coopération internationale. L'USP craint une concurrence sauvage dans le budget et insiste pour que les moyens requis pour financer la contribution de la Suisse ne soient pas prélevés sur le budget agricole.

28 autres participants à la consultation mentionnent le respect des exigences du frein à l'endettement (notamment fial, Commerce Suisse, ZHK). 15 demandent que le financement de la contribution ne se fasse pas aux dépens des domaines qui les concernent directement (notamment ZBV, VignobleSuisse). La VFAS propose concrètement, à l'instar de l'USAM, que les coûts supplémentaires soient compensés principalement dans les domaines de l'asile et de la coopération internationale.

2.10.2 Remarques relatives à chaque loi

2.10.2.1 Loi sur les contributions à la cohésion

8 participants à la consultation suggèrent diverses modifications au projet de loi sur les contributions à la cohésion (LCCo) (notamment TI, Le Centre, UDC, PS, Regio Basiliensis, *autonomiesuisse*).

La CdC soutient la création d'une base légale sous la forme d'une loi fédérale pour la mise en œuvre au niveau national de l'accord sur la contribution. TI propose de compléter l'art. 4, al. 3, LCCo relatif à la coopération avec les cantons, les communes et les institutions publiques en ajoutant la notion de « transfrontalier ».

Du côté des partis, Le Centre demande plusieurs modifications de la LCCo, notamment afin de lier l'utilisation des moyens aux intérêts stratégiques (de la Suisse), d'éviter autant que possible les effets d'aubaine et de mettre en place un mécanisme de surveillance efficace. Le parti demande en outre l'instauration d'une coopération systématique avec le secteur privé suisse et les milieux scientifiques. Il souhaite par ailleurs que la réalisation des objectifs et l'utilité fassent également l'objet du rapport périodique d'évaluation et sur l'efficacité, ce qui devrait être précisé à l'art. 8, al. 3, LCCo. L'UDC demande notamment qu'un projet soit obligatoirement présenté au Parlement avant toute adaptation de la contribution de la Suisse et réclame une revue obligatoire des dépenses (*spending review*) à mi-parcours ainsi que des règles de cofinancement claires. Le PS suggère de compléter la LCCo sur deux points : il s'agit, premièrement, de prévoir une consultation des commissions de politique extérieure sur les thèmes prioritaires de la contribution de la Suisse avant chaque nouvelle période de contribution et, deuxièmement, de préciser explicitement que la Confédération vise à soutenir

des projets de coopération par pays en collaboration avec les États de l'EEE/AELE que sont la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, car cela est dans l'intérêt de la Suisse.

Parmi les autres participants à la consultation, Regio Basiliensis souhaite que la Suisse puisse également soutenir des programmes et des projets de coopération régionale transfrontalière et demande que l'art. 2 LCCo soit complété en ce sens. autonomiesuisse demande une adaptation de l'art. 5 LCCo dans le but de soumettre au référendum facultatif les arrêtés fédéraux relatifs aux crédits d'engagement dépassant un milliard de francs par an pour le financement des contributions à l'UE. En outre, autonomiesuisse demande que des crédits d'engagement puissent être adoptés uniquement pour des contributions périodiques à l'UE et non pour des crédits à l'UE. Le Verein Bilaterale III Nein et indagia critiquent les renvois à la LCCo prévus dans la loi fédérale sur les marchés publics et dans la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme.

II. Partie sur le développement

2.11 Électricité

2.11.1 Remarques générales

2.11.1.1 Accord et résultat des négociations

L'accord sur l'électricité et le résultat des négociations sont soutenus par une large majorité des participants. Au total, 183 acteurs intéressés se sont exprimés sur l'accord sur l'électricité ; parmi eux, 136 sont favorables au projet (notamment CdC, EnDK, ZH, UR, OW, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, TG, VD, NE, JU, PEV, PLR, Verts, PVL, Association des Communes, UVS, economiesuisse, USAM, UPS, ASB, SEC, Stadt Zürich, Swissmem, FST, GastroSuisse, HotellerieSuisse, Interpharma, IG DHS, scienceindustries, Société Suisse des Entrepreneurs, aeesuisse, ECom, ESI, Regio-grid, SES, Swissgrid, Swisspower, Swissolar, AES, AET, Alpiq, Axpo, BKW, CKW, EKZ, ewb, ewz, Groupe E, OIKEN, Primeo Energie, Romande Energie, MULTIDIS, ZBV, FPE, FPC, FRC, kf, Greenpeace, Pro Natura, WWF), 15 le soutiennent avec réserve (notamment GL, TI, CGCA, Le Centre, USP, Travail.Suisse, DSV, SMP) et 7 émettent un avis neutre (notamment PS, COMCO, Avenergy Suisse). En outre, 25 participants rejettent le projet (notamment NW, VS, UDC, SAB, USS, SAK, Eniwa, VESE, VAS).

Aux yeux des participants favorables au projet, l'accord sur l'électricité contribue à accroître la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau, à améliorer la prospérité et à décarboner le système énergétique d'ici 2050.

Pour une majorité de cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, TG, VD, NE, JU) ainsi que pour la CdC et l'EnDK, la conclusion d'un accord sur l'électricité portant sur la participation au marché intérieur de l'électricité de l'UE est indispensable pour assurer la stabilité du réseau et la sécurité d'approvisionnement en Suisse.

Le Centre, le PEV, le PLR, les Verts et le PVL considèrent l'accord sur l'électricité comme un élément important pour un approvisionnement en électricité sûr et renouvelable. Pour le PVL et Le Centre, une collaboration étroite et couverte par un accord avec l'UE est essentielle pour l'approvisionnement en électricité. En ce qui concerne la décarbonation, les Verts envisagent l'accord comme une nouvelle opportunité de faire progresser l'intégration de la production d'électricité renouvelable dans le système électrique. Le Centre considère également l'accord comme une étape essentielle vers la réalisation des objectifs climatiques, en lien avec l'engagement d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le système énergétique suisse.

L'Association des Communes et l'UVS estiment que l'accord sur l'électricité revêt une importance considérable pour la sécurité de l'approvisionnement électrique de la Suisse. Selon elles, il contribue à la sécurité de l'approvisionnement et à la stabilité du réseau, garantit les capacités d'importation nécessaires et permet aux entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) suisses d'accéder aux principales plateformes de négoce.

Pour la majorité des associations faîtières de l'économie (notamment economiesuisse, USAM, UPS, USP, ASB) ainsi que pour d'autres associations de l'économie et des chambres de commerce (notamment CCIF, IHK Thurgau, IHK St. Gallen-Appenzell, Swiss Medtech, ABG, ZHK), l'accord sur l'électricité contribue à renforcer la sécurité d'approvisionnement et la stabilité de l'exploitation du réseau tout en tendant à faire baisser les prix de l'électricité, ce qui constitue un facteur décisif pour la compétitivité de l'économie suisse.

Du point de vue de la branche électrique (notamment ECom, Swissgrid, AES, Swisspower, aeesuisse, SES, AET, Alpiq, Axpo, BKW, ewb, ewz, Groupe E, Romande Energie), l'accord sur l'électricité constitue une étape essentielle pour renforcer la sécurité d'approvisionnement à long terme et la stabilité technique du système, pour intégrer la Suisse au marché intérieur de l'électricité de l'UE et aux mécanismes de coordination visant un fonctionnement sûr du système. La branche y voit le fondement nécessaire pour garantir les capacités d'importation et d'exportation et créer un cadre stable pour la transition énergétique.

Les cantons GL, TI et la CGCA soutiennent l'accord sur l'électricité à condition que la sécurité juridique supplémentaire concernant ses conséquences sur l'utilisation de la force hydraulique, en particulier l'octroi de concessions, la redevance hydraulique, le droit de retour et la propriété publique, soit renforcée. La DSV, elle, soutient l'accord à condition que la réglementation de l'approvisionnement de base soit simplifiée. Enfin, les organisations agricoles et paysannes (notamment USP et PSL) soutiennent l'accord à condition que ce dernier ou sa mise en œuvre au niveau national fasse l'objet d'ajustements ultérieurs. Travail.Suisse salue le fait que l'accord améliore la sécurité d'approvisionnement et en diminue les coûts, mais reste critique vis-à-vis de la libéralisation prévue du marché de l'électricité.

Le PS salue le fait que l'accord sur l'électricité soit soumis au Parlement dans un arrêté fédéral distinct, mais ne se prononce ni pour ni contre le projet.

Les participants qui rejettent le projet soulignent les risques liés aux règles institutionnelles (reprise dynamique du droit de l'UE, règlement des différends), craignent que l'accord conduise au déclin de la sécurité d'approvisionnement, une perte d'autonomie dans le secteur stratégique de l'électricité et/ou critiquent l'ouverture complète du marché de l'électricité, qui conduirait à une baisse de la sécurité des investissements et à un affaiblissement du service public.

Les 2 cantons défavorables au projet (NW, VS) soulignent que la limitation temporelle des instruments d'encouragement crée une grande incertitude pour les investissements à long terme et craignent que, sans garanties claires, l'accord puisse freiner le développement des énergies renouvelables et compromettre la politique énergétique nationale. L'UDC considère que l'accord menace l'indépendance énergétique de la Suisse et craint une augmentation des coûts pour la population, un affaiblissement de la politique énergétique nationale et une baisse de la sécurité des investissements dans les énergies renouvelables. Le SAB reconnaît les avantages du projet tels que la garantie des capacités d'importation et l'absence de nouvelles obligations environnementales, mais critique l'obligation d'ouvrir le marché, la faible garantie de pouvoir maintenir la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes, ainsi que les exceptions temporaires en matière d'aides d'État. L'USS rejette l'accord sur l'électricité en raison de l'accord d'accès au marché négocié. Elle met en garde contre la suppression de l'approvisionnement de base, les risques pour la stabilité des prix et la sécurité d'approvisionnement, ainsi qu'un affaiblissement du service public et de la sécurité des investissements dans les énergies renouvelables. Elle demande plutôt un accord de coopération visant à garantir la stabilité du réseau. Les 5 EAE défavorables au projet (EW Rothrist, Elektra Mühlau, RWB, Eniwa, SAK) et VAS reconnaissent l'importance stratégique d'un accord sur l'électricité pour la sécurité d'approvisionnement et l'accès au marché, mais rejettent le résultat des négociations en raison de la reprise unilatérale du droit et/ou de la réglementation supplémentaire liée à la mise en œuvre de l'accord.

Plusieurs participants (notamment CdC, EnDK, CGCA, ZH, UR, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, GR, TG, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre) demandent une plus grande sécurité juridique quant aux conséquences de l'accord sur les conditions d'utilisation de la force hydraulique, en particulier concernant l'octroi de concessions, la redevance hydraulique, le droit de retour et la propriété publique. À cette fin, certains participants exigent qu'une confirmation soit demandée à l'UE concernant l'interprétation du texte de l'accord (notamment CdC, EnDK, CGCA, ZH, UR, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VS, NE, Le Centre). La plupart des cantons qui se sont exprimés sur l'accord sur l'électricité (notamment ZH, UR, NW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, TI, VS, NE) ainsi que la CdC et l'EnDK souhaitent des précisions supplémentaires dans le message concernant la préservation durable des intérêts de la Suisse et de la souveraineté des cantons dans le cadre de la reprise dynamique du droit.

En outre, certains participants demandent que le message fournisse des précisions concernant les conséquences des règles relatives aux aides d'État, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables (notamment CdC, EnDK, CGCA, ZH, NW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, NE, Le Centre), la chaîne de création de valeur dans le domaine de l'électricité (notamment EnDK, CGCA, GR, NW, TI, VS)

ou les opportunités et risques de l'accord sur l'électricité en général (notamment CGCA, VS).

Certains participants saluent explicitement la reconnaissance mutuelle des garanties d'origine (notamment TI, COMCO). Certains ont émis le souhait d'aligner la périodicité des décomptes sur celle du droit de l'UE (aeesuisse, VUE, Swissolar, VESE). La clause évolutive visant un renforcement de la collaboration au-delà du secteur de l'électricité, en particulier dans les domaines de l'hydrogène et des gaz renouvelables, est évaluée de façon positive par certains participants (aeesuisse, EnDK, scienceindustries).

Le principe d'équivalence dans le cadre de la protection de l'environnement a été bien accueilli par plusieurs participants (notamment EnDK, hydrosuisse). Concernant la protection de l'environnement, des doutes ont été émis à plusieurs reprises quant à l'équivalence entre le droit environnemental suisse et celui de l'UE (notamment Verts, Greenpeace, Pro Alps).

2.11.2 Remarques sur les différentes lois

2.11.2.1 Loi sur l'énergie (LEne ; RS 730.0)

25 participants à la consultation (notamment VD, COMCO, AES, BKW, Axpo) se prononcent en faveur des adaptations proposées au niveau de la rétribution minimale. Toutefois, certains participants souhaitent un projet séparé à ce sujet (notamment EnDK). Ils sont 49 à rejeter les adaptations sous cette forme (notamment BS, TG, VS, Le Centre, Verts, PS, Association des Communes Suisses, USAM, USP, aeesuisse, Greenpeace, SES, Swissolar). 45 participants souhaitent la création d'un organe central chargé de la reprise et de la rétribution (notamment CdC, ZH, GL, ZG, SO, BS, AR, AI, SG, NE, VD, aeesuisse, DSV, EICOM, SES, EAS, WWF). Concernant la promotion des énergies renouvelables, de nombreux participants à la consultation se prononcent pour un renforcement des mesures de soutien. La suspension de l'encouragement pendant les périodes de prix négatifs est majoritairement bien accueillie, car l'indemnisation est ainsi conforme au marché. La modification est en particulier bien accueillie lorsqu'une autre manière d'indemniser les pertes est prévue (notamment TI, aeesuisse, Swissolar).

Les cantons estiment que le développement des énergies renouvelables est essentiel pour la sécurité d'approvisionnement. C'est pourquoi la CdC et l'EnDK recommandent une approche progressive vers un encouragement conforme aux règles du marché, afin d'éviter que la sécurité des investissements dans le développement des énergies renouvelables soit compromise. Les communes (notamment Association des Communes Suisses) suggèrent qu'une réflexion soit menée sur une adaptation de l'obligation de reprise et de rétribution afin que cette obligation ne pèse pas trop lourdement sur les communes, car l'énergie solaire en particulier ne peut pas toujours être vendue à un prix couvrant les coûts. Elles soulignent en outre l'importance du développement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs climatiques. En outre, des précisions sont souhaitées quant aux mesures d'encouragement au niveau cantonal ou communal qui sont conformes aux normes de l'UE (OW, UVS). Si la garantie des principales mesures d'encouragement est globalement bien accueillie, sa limitation dans le temps est critiquée (SAB).

Le secteur de l'électricité (notamment AES, Alpiq, Axpo, BKW) salue dans l'ensemble les adaptations proposées au niveau de la rétribution minimale, car l'indemnisation de l'injection d'électricité pendant les périodes de prix négatifs n'est pas avantageuse. Il estime que l'obligation de reprise et de rétribution est également contraire à la logique d'un système d'ouverture complète du marché. Le secteur se prononce donc en faveur d'un organe central de reprise et de rétribution, d'une part, et d'une indemnisation proche du marché (soit au prix du marché) de l'électricité injectée, d'autre part.

Divers participants à la consultation issus des secteurs de l'agriculture (notamment USP, BEVB, BVAR) et de la protection de l'environnement, ainsi que certaines associations de la branche de l'énergie et EAE (notamment aeesuisse, Greenpeace, hydrosuisse, SES, VAS) rejettent les adaptations portant sur la rétribution minimale. Alors que la majorité des participants sont favorables à la suspension de l'encouragement pendant les périodes de prix négatifs afin de freiner l'offre excédentaire, de nombreux participants réclament une compensation pour ces pertes et le maintien d'une rétribution minimale adaptée au marché, y compris un organe central de reprise et de rétribution (notamment SES) ainsi qu'une solidarisation des coûts, par exemple via le fonds alimenté par le supplément réseau (notamment aeesuisse).

Les Verts, le PS et PVL se sont également exprimés sur la rétribution minimale. Les Verts considèrent cette dernière comme un instrument précieux pour le développement des énergies renouvelables et mettent en avant une solution élaborée dans le cadre du projet pour l'accélération des procédures. Toutefois, si les adaptations proposées en la matière sont mises en œuvre telles quelles, ils demandent que la contribution d'investissement soit complétée. Ils craignent en outre que le développement des énergies renouvelables soit ralenti et demandent donc que l'objectif convenu avec l'UE soit inscrit dans la loi. Le PS critique également les adaptations proposées concernant la rétribution minimale. Il estime qu'elles ne vont pas dans la bonne direction et souhaite au moins le maintien du statu quo, voire une augmentation de la rétribution minimale. Le PVL, quant à lui, soutient de manière générale les tarifs au prix du marché. Il envisage des exceptions pour les petites installations.

2.11.2.2 Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7)

2.11.2.2.1 Mise en œuvre de l'ouverture du marché

La grande majorité des participants réserve un accueil favorable à l'ouverture complète du marché accompagnée du maintien d'un approvisionnement de base régulé. Les positions divergent quant aux modalités concrètes de l'approvisionnement de base. Parmi les participants, 78 sont favorables au maintien d'un approvisionnement de base (notamment CdC, ZH, OW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, NE, Le Centre, PLR, Verts, PVL, PS, Association des Communes, economiesuisse, UPS, USP, ASB, Travail.Suisse, EnDK, aeesuisse, FRC, SES) et 33 souhaitent une réglementation de l'approvisionnement de base qui soit proche du marché (notamment BS, GR, ECom, COMCO, AES, VAS, Regiogrid).

La CdC, entre autres, salue la possibilité donnée à tous les consommateurs finaux de passer à l'approvisionnement de base régulé en cas d'ouverture complète du marché.

Elle estime que les intérêts de la clientèle (sécurité) et ceux des fournisseurs (prévisibilité) doivent être conciliés autant que possible. Les cantons se prononcent en faveur d'une réduction de la régulation, car les coûts de réglementation liés à un approvisionnement de base fortement régulé se répercutent au final négativement sur les consommateurs finaux. L'UVS soutient cette position.

L'Association des Communes et l'UVS sont favorables à un approvisionnement de base régulé pour les consommateurs finaux dont la consommation est inférieure à 50 MWh. L'ouverture complète du marché permettra d'harmoniser les prix qui, aujourd'hui, varient considérablement d'une région à l'autre. Étant donné que l'ouverture du marché sera particulièrement difficile pour les petits fournisseurs de l'approvisionnement de base, il convient de veiller à ce que les modalités de cet approvisionnement n'aient pas d'impact négatif sur eux (par exemple frais de changement de fournisseur ne couvrant pas suffisamment les coûts).

Le secteur de l'électricité (notamment AES) comprend le souhait politique d'un approvisionnement de base régulé. Cependant, il est d'avis qu'une conception proche du marché en la matière est gage d'un fonctionnement efficace et d'une adaptation rapide aux besoins de la clientèle. Une fois le marché ouvert, l'approvisionnement de base sera amené à faire face à la concurrence (il n'y aura plus de monopole comme actuellement), raison pour laquelle le secteur de l'électricité estime que la régulation en fonction des coûts de revient deviendra superflue et qu'une surveillance des abus sera suffisante. Il considère en outre le monitoring des conditions de travail comme inutile en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de la hausse prévue de l'activité économique. L'EiCom voit globalement l'ouverture du marché comme une opportunité pour simplifier la réglementation sur l'approvisionnement de base.

L'USS rejette l'accord sur l'électricité. Les autres associations représentant les travailleurs (notamment Travail.Suisse) évaluent positivement le modèle d'approvisionnement de base proposé lors de la consultation. Elles estiment que le monitoring des conditions de travail est extrêmement important, car les restructurations constituent un risque pour les travailleurs. Un simple monitoring n'est toutefois pas suffisant : des mesures préventives sont nécessaires, telles que la protection des conditions de travail et la protection des travailleurs âgés contre le licenciement.

Les organisations de protection des consommateurs (FRC, FPC, kf) sont favorables à l'ouverture du marché, à condition que des mesures de protection efficaces soient mises en place pour les petits consommateurs finaux qui optent pour le marché libre. La conception actuelle de l'approvisionnement de base favorise les gestionnaires de réseau et pénalise unilatéralement les consommateurs finaux. Une ouverture complète du marché créerait une liberté de choix, stimulerait la concurrence et renforcerait les incitations à l'efficacité, tandis qu'un approvisionnement de base et de remplacement pourrait continuer à garantir la protection de base. Les organisations de protection des consommateurs demandent toutefois un remaniement du modèle d'approvisionnement de base en vue d'instaurer un tarif unique de l'approvisionnement de base pour l'ensemble du pays.

Divers participants issus entre autres des secteurs de l'agriculture (notamment USP) et du tourisme (notamment FST), ainsi que des associations économiques comptant une forte proportion de PME soulignent l'importance de maintenir la possibilité pour les consommateurs de rester dans l'approvisionnement de base régulé.

Le PLR et le PVL saluent expressément l'ouverture complète du marché. Les Verts se réjouissent du maintien de l'approvisionnement de base, mais critiquent l'abaissement du seuil à 50 MWh et demandent que les consommateurs aient la possibilité d'obtenir des informations sur les caractéristiques écologiques de l'électricité. Outre le monitoring, ils réclament également des mesures de prévention pour les travailleurs. Le PS ne se prononce pas concrètement sur l'approvisionnement de base, mais juge la mise en œuvre à l'échelle nationale globalement insuffisante. L'UDC est le seul parti à critiquer l'ouverture complète du marché, qu'il considère comme dangereux pour les consommateurs finaux.

Plusieurs participants estiment que les nouvelles prescriptions en matière de séparation des activités vont trop loin, en particulier parce qu'elles sont plus strictes que les prescriptions correspondantes de l'UE et qu'elles constituent ainsi un *Swiss finish* inutile. Dans ce contexte, le secteur de l'électricité fait notamment valoir que des services partagés (*Shared Services*) doivent rester possibles. Les personnes issues de la société mère doivent également continuer à pouvoir être représentées au sein du conseil d'administration du gestionnaire de réseau de distribution afin d'exercer leurs droits de surveillance. En outre, certains participants (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, NE, AES, Swisspower) critiquent le fait que la mise en œuvre des prescriptions en matière de séparation des activités entraîne des charges et des coûts supplémentaires considérables, qui devront en fin de compte être supportés par les consommateurs finaux. D'autres participants (notamment TI, Le Centre, COMCO) soutiennent toutefois explicitement les exigences strictes en matière de séparation des activités prévues dans le projet mis en consultation. Certains demandent même un abaissement du seuil de 100 000 consommateurs finaux à 30 000, voire à 10 000 consommateurs.

Selon la CdC et l'EnDK, la séparation des activités doit être proportionnée et des délais suffisamment longs doivent être prévus pour sa mise en œuvre en Suisse. Ces 2 participants saluent le fait que les exigences en la matière ne s'appliquent qu'aux gestionnaires de réseaux de distribution approvisionnant plus de 100 000 clients finaux. L'EnDK se prononce également en faveur d'une limitation des exigences en matière de séparation des activités aux organes directeurs et de la possibilité de recourir au partage des services (*Shared Services*) tels que les ressources humaines, le service juridique, les achats et les finances.

L'Association des Communes et l'UVS demandent en outre une mise en œuvre prévoyant la possibilité que l'exploitation du réseau et le négoce d'électricité, ainsi que l'approvisionnement de base, puissent demeurer des unités organisationnelles de l'administration municipale, même s'ils doivent être séparés sur le plan organisationnel.

2.11.2.2 Réserves et sécurité d'approvisionnement

95 prises de positions (notamment CdC, ZH, OW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TG, TI, VD, NE, JU, Le Centre, Verts, PVL, Association des Communes, economiesuisse, UPS, USP, ASB, Travail.Suisse, AES, Swisspower, Swissmem) sont d'avis que l'accord sur l'électricité renforcerait la sécurité d'approvisionnement, tandis que 5 prises de position, dont celle de l'UDC, ne voient pas dans l'accord une amélioration de la sécurité d'approvisionnement.

Dans le même contexte, plusieurs participants (swisscleantech, Ökostrom, VAS, ESI) estiment que l'intégration au marché européen permettrait de réduire les coûts liés aux réserves nationales et de limiter le besoin de maintenir des capacités hors marché, en s'appuyant sur des mécanismes coordonnés et un accès renforcé aux échanges transfrontaliers. Ils considèrent qu'un recours accru aux énergies renouvelables et une participation au marché européen en période de tension permettraient d'éviter le développement de réserves coûteuses et non durables.

Par ailleurs, certaines voix de la branche (AES, AET, ESI) soulignent les bénéfices d'une participation de la Suisse aux mécanismes européens de prévention et de gestion des crises énergétiques. Ces acteurs considèrent que l'intégration dans les instances existantes améliorerait la coordination et la résilience en cas de perturbation majeure. D'autres positions (EnDK, Le Centre, UDC) se montrent plus critiques quant à l'avantage de l'ouverture des interconnexions en cas de crise, estimant que cela réduirait la marge de manœuvre de la Suisse. Le SAB, pour sa part, doute de l'efficacité de ces garanties en cas de crise paneuropéenne, relevant que cela dépendrait du comportement des États membres de l'UE.

Plusieurs parties prenantes (notamment TI, PVL, Le Centre, economiesuisse, CVCI, EICOM, AET, ESI) évaluent positivement les dispositions de l'accord concernant l'accès aux capacités transfrontalières. Elles estiment que l'intégration de la Suisse dans le marché intérieur de l'UE renforcerait la sécurité d'approvisionnement en garantissant un accès non discriminatoire et protégé, réduirait les flux non planifiés et atténuerait les risques liés à la règle européenne des 70 %. Plusieurs prises de position (economiesuisse, AET, ESI) soulignent également les avantages pour la stabilité du réseau et l'optimisation des échanges saisonniers, notamment l'export estival pour les producteurs suisses.

Le résultat des négociations concernant l'existence d'une réserve nationale est majoritairement salué dans les prises de position. Toutefois, quelques retours, dont celui de l'UDC, expriment des incertitudes quant à la possibilité de maintenir durablement des réserves hors marché après l'entrée en vigueur de l'accord.

Plusieurs participants (notamment EnDK, Swissgrid, swisscleantech, SES, EKZ et plusieurs associations environnementales) se montrent étonnés ou critiques face au fait que les nouvelles dispositions relatives à la réserve d'électricité adoptées le 20 juin 2025, qui sont inscrites dans la LApEI, n'ont pas été prises en compte dans le projet mis en consultation relatif à l'accord sur l'électricité. Il reste donc difficile de savoir comment cette nouvelle législation sera adaptée à l'accord sur l'électricité. Alors que

de nombreux participants demandent une précision des modalités de recours à la réserve, certaines parties prenantes plaident également en faveur de l'organisation d'une nouvelle procédure de consultation (accélérée) concernant le champ d'application « réserve d'électricité ». La plupart des acteurs qui ont abordé cette question préconisent d'adopter entièrement ou dans la mesure du possible les nouvelles dispositions, telles que la possibilité de recourir à la réserve si la stabilité du réseau est menacée, d'utiliser les réserves thermiques pour augmenter les réserves hydrauliques ou d'utiliser la réserve dans le cadre d'accords internationaux. Ces mêmes acteurs estiment qu'il serait difficile d'identifier une offre insuffisante sur le marché intraday et que cette possibilité de recourir à la réserve doit donc être supprimée.

Le secteur de l'électricité (notamment AES, Alpiq, BKW, Axpo) ainsi que certains acteurs économiques tels qu'economiesuisse et ZHK demandent la suppression de la participation obligatoire à la réserve hydroélectrique, qui risque de pénaliser les entreprises concernées sur le plan de la concurrence. Ils estiment en outre que cette obligation n'est pas compatible avec le droit européen et que la réserve doit plutôt être entièrement constituée par le biais d'un appel d'offres.

Les prises de position sur les contrats à long terme (LTC) se regroupent en quelques tendances principales. Le WEKO soutient la suppression du droit de priorité physique, considérée conforme aux règles européennes et susceptible d'augmenter les capacités mises aux enchères, tout en rejetant la compensation financière prévue pour les titulaires de LTC. Le parti des Verts et les associations Greenpeace, Pro Natura, WWF, SES demandent également la suppression du privilège (sauf pour les centrales hydroélectriques frontalières) mais refuse toute compensation, jugée assimilable à une subvention croisée, et souhaite raccourcir la période transitoire. D'autres acteurs (EnDK, UDC, Regiogrid) expriment des préoccupations liées à la sécurité d'approvisionnement ou à la protection des investissements, critiquant notamment la durée et la méthode de compensation ou la perte d'un instrument garantissant l'accès au marché français. Enfin, certains participants (Alpiq, Axpo, BKW) demandent des ajustements techniques, notamment la réintroduction du privilège en cas de dissolution de l'accord ou une révision des paramètres de compensation.

L'AES, EWZ, BKW et Axpo considèrent que la structure actuelle de Swissgrid répond en grande partie aux exigences de la directive 2019/944 et souhaitent maintenir les dispositions suisses actuelle en ne procédant qu'à des ajustements minimaux. economiesuisse et ZHK reconnaissent que la séparation des activités est une condition préalable à la conclusion de l'accord, mais appellent à une mise en œuvre pragmatique de la directive afin de garantir l'indépendance de la société nationale du réseau de transport sans compromettre l'efficacité opérationnelle. L'EnDK, Le Centre et l'AET soutiennent également le maintien de la gouvernance existante, tout en mettant en garde contre une interdiction de double-mandat trop stricte qui pourrait affaiblir l'expertise disponible. Swissgrid propose pour sa part d'intégrer les trois modèles européens au droit suisse afin d'en évaluer les options et impacts. À l'inverse, certains participants (EICOM, WEKO, FRC) demandent un renforcement plus strict de l'indépendance de Swissgrid, estimant que la présence d'actionnaires actifs dans la production ou le négoce crée des conflits d'intérêts et qu'une séparation plus stricte limiterait les distorsions de concurrence.

2.11.2.3 Loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE ; FF 2025 1102)

Le rapprochement entre la LSTE et le règlement REMIT (règlement (UE) n° 1227/2011 concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie) dans le domaine de l'électricité a été très bien accueillie par tous les participants. Les adaptations apportées à la LSTE ont surtout suscité des prises de position de la part du secteur de l'électricité.

Certains acteurs du secteur (notamment Axpo, Energy Traders Europe) regrettent que le domaine du gaz ne fasse pas partie de l'accord. Ils estiment que cela pourrait potentiellement entraîner des difficultés de mise en œuvre entre la LSTE et le règlement REMIT. Les acteurs suisses participant au marché européen du gaz sont tenus de transmettre leurs données à l'ACER (Agence de l'UE pour la coopération des régulateurs de l'énergie) et à l'EICOM. L'EICOM reçoit les données relatives à l'électricité directement de l'ACER. Ces acteurs de la branche électrique demandent notamment que le même mécanisme s'applique également au marché du gaz.

En outre, certains acteurs (notamment AES, RegioGrid, Groupe E ainsi que les participants à la consultation qui se rallient à la prise de position de l'AES) demandent que, à l'instar du règlement REMIT, la LSTE doive également s'étendre à l'hydrogène, afin d'instaurer une sécurité juridique pour les projets correspondants.

L'EICOM demande tout d'abord que la redevance de surveillance soit prélevée tant pour les acteurs du secteur du gaz que pour ceux du secteur de l'électricité. Selon la commission, la mise en œuvre conforme du règlement REMIT en Suisse implique en outre l'ajout dans la LSTE d'une base légale similaire à celle de la loi sur les cartels afin de permettre à l'EICOM d'effectuer des perquisitions sur le territoire suisse.

La COMCO et certains acteurs du secteur (notamment AES, Alpiq et Axpo) ont finalement repris des revendications qu'ils avaient déjà formulées en 2023 dans le cadre de la procédure législative relative à la LSTE et qui avaient été rejetées lors de la procédure parlementaire.

2.12 Sécurité des aliments

2.12.1 Remarques générales

Le protocole sur la sécurité des aliments a donné lieu à 121 prises de position : 79 participants se sont exprimés en faveur du protocole (notamment CdC, ZH, UR, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PLR, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, SAB, economiesuisse, UPS, ASB), tandis que 18 le rejettent (notamment UDC, USAM) et 24 n'expriment pas de position (notamment SZ, OW, NW, GL, TG, USP).

La CdC et 15 cantons (ZH, UR, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, GR, TI, VD, VS, NE, JU) saluent l'élargissement du champ d'application de l'accord agricole au moyen du protocole sur la sécurité des aliments, car ce dernier englobe également le commerce de

denrées alimentaires d'origine non animale et l'homologation des produits phytosanitaires. Ils se félicitent également que la Suisse puisse accéder à l'EFSA et aux réseaux pertinents de l'UE et qu'elle soit intégrée dans le système d'autorisation des produits phytosanitaires de l'UE. Cela facilitera, selon eux, la participation des producteurs suisses de denrées alimentaires au marché intérieur de l'UE (et, inversement, celle des producteurs de l'UE au marché suisse). En outre, les entreprises qui commercialisent leurs produits en Suisse et dans l'UE en tireront un avantage, car elles seront soumises en tout temps aux mêmes dispositions légales de part et d'autre. Ainsi, les recettes et l'étiquetage ne devront, par exemple, plus être adaptés. 11 cantons (ZH, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE) se réfèrent à l'avis de la CdC. Aucun canton ne rejette le protocole sur la sécurité des aliments ; GL n'aborde pas explicitement le protocole sur la sécurité des aliments dans sa prise de position. SZ est favorable à certains éléments des actes de mise en œuvre, mais émet de sérieuses réserves concernant notamment la reprise dynamique du droit. OW, NW et TG soutiennent en principe la stabilisation et le développement des relations entre la Suisse et l'UE. OW et TG craignent cependant que la reprise directe des actes juridiques de l'UE rende pratiquement impossible, pour les PME en particulier, d'identifier clairement le cadre légal et les directives qui leur sont applicables. De plus, les PME ne disposent pas des moyens nécessaires pour se repérer dans la législation européenne. NW craint que l'introduction de normes européennes n'entraîne un nivellement par le bas. Il souligne l'importance de préserver des conditions de concurrence équitables pour les entreprises suisses sur le marché national.

6 partis ont donné leur avis sur le protocole sur la sécurité des aliments : Le Centre, le PLR, les Verts, le PVL et le PS y sont favorables, tandis que l'UDC le rejette. L'Association des Communes, l'UVS, le SAB, economiesuisse, l'UPS et l'ASB, de même que 52 participants non systématiquement consultés sont favorables au protocole. L'USAM et 16 participants non systématiquement consultés le rejettent. L'USP et 18 participants non systématiquement consultés n'expriment pas de position.

Les participants ne se prononcent pas tous sur l'ensemble des thèmes abordés dans le protocole sur la sécurité des aliments. Seuls sont retranscrits les opinions et le nombre d'avis exprimés par rapport à chacun des thèmes.

2.12.2 Remarques concernant les différentes lois

2.12.2.1 Loi sur la protection des animaux

Un total de 52 participants ont pris position sur la révision partielle de la loi sur la protection des animaux : 23 (notamment economiesuisse, UPS, ASB) approuvent le protocole, 6 (notamment OW) le rejettent et 23 (notamment UR, TG, TI, VS, PS, USP) n'expriment pas de position. UR, TG, TI et VS ont formulé un avis neutre ; OW émet, lui, un avis défavorable. Pour ce qui est des partis, le PS critique l'exception concernant la viande dite « aux hormones ». economiesuisse, l'UPS et l'ASB ainsi que 20 participants non systématiquement consultés soutiennent les modifications prévues. L'USP et 17 participants non systématiquement consultés estiment que le texte proposé présente aussi bien des avantages que des inconvénients. Enfin, 5 participants rejettent la modification de loi proposée.

Les participants à la consultation formulent 62 propositions concrètes. Parmi elles, 37 requêtes portent sur le niveau de protection des animaux et l'étourdissement obligatoire en cas d'abattage selon des rites religieux (« abattage rituel »). VD approuve les adaptations ; s'il est favorable à la reprise des réglementations européennes, TI aimerait que la Suisse ait la possibilité d'édicter des prescriptions plus sévères. Le Centre se félicite des exceptions négociées en matière de protection des animaux, tout en soulignant la nécessité de pouvoir instaurer des normes suisses plus strictes. L'UDC craint que la Suisse perde son autonomie et ne puisse plus, à l'avenir, fixer elle-même des normes souvent plus strictes que celles de l'UE en termes de protection et de santé des animaux.

L'USP constate que le niveau de protection des animaux est plus élevé en Suisse que dans l'UE et souhaite que cela reste ainsi. Cette requête est soutenue par 14 participants non systématiquement consultés. L'USP préconise le maintien de l'étourdissement obligatoire en cas d'abattage selon des rites religieux (« abattage rituel »). 6 participants non systématiquement consultés se rallient à cette proposition. 6 participants non systématiquement consultés soutiennent les modifications apportées à la loi sur la protection des animaux.

2.12.2.2 Loi sur les denrées alimentaires

91 participants à la consultation ont pris position sur la révision totale de la loi sur les denrées alimentaires : 41 sont d'accord avec les modifications proposées (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS, NE, economiesuisse, UPS, ASB), 37 n'expriment pas de position (notamment SZ, NW, BS, TG, TI, PS, USP) et 13 les rejettent (notamment OW, GR, USAM).

L'USP et 11 participants non systématiquement consultés demandent que l'OSAV procède à une estimation des coûts liés à la révision totale de la loi sur les denrées alimentaires.

25 participants non systématiquement consultés se sont prononcés sur les exceptions, la marge de manœuvre nationale et le *Swiss finish*. L'USAM et 3 autres participants non systématiquement consultés s'opposent aux réglementations spécifiques à la Suisse (*Swiss finish*), qui font grimper les coûts. En outre, l'USAM et 1 autre participant non systématiquement consulté refusent que les PME suisses qui produisent exclusivement pour le marché suisse soient tenues d'appliquer des réglementations européennes en plus du droit suisse. 2 participants non systématiquement consultés ne veulent pas devoir renoncer au *Swiss finish* avantageux pour la Suisse en ce qui concerne la teneur maximale en cadmium dans le chocolat. L'USP et 3 participants non systématiquement consultés demandent le maintien de l'autonomie quant aux dispositions définissant la qualité des produits. 4 participants sont d'avis qu'il ne faudrait recourir qu'avec retenue aux exceptions et au *Swiss finish*. L'USP et 21 participants non systématiquement consultés souhaitent que la Suisse exploite la marge de manœuvre dont elle bénéficie au niveau national et 4 participants se félicitent du maintien des exceptions existantes.

La reprise dynamique du droit et le processus d'intégration des actes juridiques de l'UE dans le protocole sont thématiques dans 31 prises de position. 16 participants à la consultation (notamment Le Centre, economiesuisse, UPS, ASB) voient ces mécanismes d'un bon œil, soulignant en outre qu'ils contribuent à réduire les entraves au commerce. Selon 2 participants non systématiquement consultés, ils permettent également de lever les incertitudes liées à la reprise différée du droit européen. Aux yeux de l'USAM et de 5 participants non systématiquement consultés, ces mécanismes présentent certains avantages mais aussi quelques difficultés : d'une part, le droit européen est complexe et, d'autre part, il sera compliqué, à l'avenir, de procéder à des adaptations ponctuelles du droit indépendamment de l'UE. L'UDC et 6 participants non systématiquement consultés rejettent la reprise dynamique du droit. Ils estiment qu'elle serait source d'insécurité juridique, qu'elle équivaldrait à une adhésion partielle à l'UE, qu'elle contraindrait la Suisse à renoncer aux spécialités régionales et aux méthodes de production traditionnelles ou encore qu'elle obligerait les autorités suisses à appliquer le droit de l'UE avant que les institutions suisses l'aient approuvé (cf. ch. 2.1).

Le processus du *decision shaping* a été abordé dans 18 avis. 4 participants non systématiquement consultés sont favorables à la nouvelle possibilité pour la Suisse de participer à l'élaboration de réglementations de l'UE ; 1 participant non systématiquement consulté propose toutefois que la loi prévoie la consultation du secteur concerné par la réglementation dans le cadre du *decision shaping*. 14 participants non systématiquement consultés déplorent que la reprise totale du droit exclue du processus les secteurs concernés et demandent que ceux-ci y soient réintégrés, de sorte qu'ils puissent participer de manière active et précoce (cf. ch. 2.1.1.2).

Dans leurs prises de position, la CdC, les cantons ZH, SZ, GL, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, GR, TG, TI et VS, Le Centre et 10 participants non systématiquement consultés se réfèrent à la thématique du commerce en ligne et de la fraude alimentaire (*food fraud*). Les modifications prévues dans ce domaine sont approuvées par 24 participants, 14 n'expriment pas de position sur le sujet et 2 les rejettent.

La CdC et les cantons ZH, SZ, GL, ZG, FR, SO, BS, AR, AI, SG, GR, TG, TI et VS saluent l'introduction dans la loi de dispositions relatives au commerce en ligne et son alignement sur celles applicables au commerce physique. La CdC et les cantons ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, GR, TI et VS approuvent l'ajout de nouvelles dispositions sur la fraude alimentaire dans la législation. Cependant, l'ensemble des cantons dénoncent le fait que les frais supplémentaires et le besoin accru en ressources entraînés par les modifications prévues seront à leur charge. La CdC et les cantons ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI et VS insistent sur le fait que les nouvelles dispositions sur la fraude alimentaire ne doivent pas occasionner de surcroît de travail significatif pour les entreprises. Le Centre salue le durcissement des peines en cas de fraude alimentaire et l'accès aux banques de données de l'UE. 5 participants non systématiquement consultés saluent la réglementation du commerce en ligne. 2 prises de position soutiennent la réglementation relative à la fraude alimentaire, qui permet de mettre en œuvre 3 motions visant à lutter contre ce problème. 6 participants non systématiquement consultés soutiennent en principe l'instauration des nouvelles réglementations, mais émettent diverses réserves quant à leur mise en œuvre. 2 participants non systématiquement consultés rejettent les modifications prévues : l'un estime qu'il n'est pas approprié

de traiter cette thématique dans le cadre de ce protocole tandis que l'autre est d'avis qu'il s'agit d'un cas de *Swiss finish*.

17 participants à la consultation (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VS) se félicitent que le protocole accorde à la Suisse un accès complet au système d'alerte rapide de l'UE, au réseau de lutte contre la fraude alimentaire et au réseau d'assistance et de coopération administratives. 8 participants non systématiquement consultés saluent le fait que la Suisse puisse avoir accès aux travaux de l'EFSA.

29 prises de position se réfèrent à la surcharge de travail attendue pour les organes d'exécution et les entreprises, en particulier les PME. 22 participants (notamment OW, NW, USAM, ASB) demandent entre autres de ne pas introduire de nouvelles obligations de notification et de contrôle, et d'éviter toute charge administrative supplémentaire. Ils plaident pour une mise en œuvre proportionnée. 7 participants (notamment UDC) rejettent l'accord, car ils craignent que sa mise en œuvre entraîne un surcroît de travail administratif. 2 organisations saluent en principe l'harmonisation de l'exécution.

20 participants non systématiquement consultés ont commenté l'adaptation technique relative à l'indication du pays de production : 2 organisations approuvent le maintien de la déclaration obligatoire du pays de production, tout comme 10 participants, qui soulignent toutefois que cette déclaration ne doit pas entraîner l'obligation d'indiquer la provenance des ingrédients primaires. L'USAM et 6 participants non systématiquement consultés se prononcent contre la possibilité de fixer des exceptions à l'obligation d'indiquer le pays de production et demandent d'y renoncer.

17 participants à la consultation (notamment CdC, ZH, NW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VS, NE) soulignent que la reprise du droit européen entraînera d'importants besoins en matière de formation, afin de donner aux autorités d'exécution ainsi qu'aux professionnels du secteur les moyens de comprendre des réglementations complexes. Par ailleurs, la CdC et les cantons ZH, NW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI et VS estiment qu'il est de la responsabilité de la Confédération de former les cantons et qu'il revient aux entreprises elles-mêmes ou aux associations d'organiser les formations destinées aux entreprises.

Les renvois directs au droit européen contenus dans la législation alimentaire ont été thématiques dans 15 avis. L'USP et 14 participants non systématiquement consultés considèrent comme problématique le fait que les dispositions ne soient plus formulées dans le droit suisse, mais remplacées par un renvoi aux règlements pertinents de l'UE. Selon eux, cette présentation n'est pas conviviale et ne contribue pas à la sécurité du droit.

Les modifications prévues relatives aux objets usuels ont suscité 11 avis émanant de 5 participants à la consultation : 2 (notamment BS) saluent la décision de supprimer certaines catégories d'objets usuels de la loi sur les denrées alimentaires pour les intégrer dans la loi sur la sécurité des produits. Les cantons de SZ, BS et TG ainsi qu'un participant non systématiquement consulté souhaitent que la législation alimentaire ne réglemente plus que les matériaux et objets et que les autres objets usuels soient régis par la loi sur la sécurité des produits.

Le principe du Cassis de Dijon tel qu'il est appliqué dans l'UE est thématiqué dans 5 avis de participants non systématiquement consultés. Ces derniers plaident pour une application réciproque du principe du Cassis de Dijon, et regrettent que le protocole ne le prévoient pas. Ils estiment que les producteurs suisses de denrées alimentaires continueront ainsi d'être désavantagés, même après l'entrée en vigueur du protocole et la reprise totale du droit européen.

En relation avec le programme national d'analyses de détection de substances étrangères (NFUP), 4 participants à la consultation (notamment SZ, BS, TG) font valoir que la présente révision doit créer une base légale permettant à la Confédération de financer le NFUP.

2.12.2.3 Loi sur l'agriculture et loi sur les forêts

Lors de la consultation, 61 participants ont fait part de leurs commentaires sur la révision partielle de la loi sur l'agriculture (LAgr). Il s'agit de 20 participants systématiquement consultés et de 41 participants non systématiquement consultés. Trente approuvent la révision partielle (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS, NE, UPS, economiesuisse, ASB), 27 ne prennent pas clairement position sur le projet (notamment UR, OW, TG, TI, USP) et 4 le rejettent. Aucun participant à la consultation ne demande que le projet de révision soit modifié.

Lors de la consultation, 34 participants ont fait part de leurs commentaires sur la loi sur les forêts (LFo). Il s'agit de 20 participants systématiquement consultés (CdC, ZH, UR, SZ, OW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TG, TI, VD, NE, economiesuisse, UPS, USP et ASB) et de 14 participants non systématiquement consultés. Parmi eux, 25 approuvent la révision partielle (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, NE, economiesuisse, UPS, ASB), 6 la mentionnent ou ne prennent pas clairement position sur le projet et 3 la rejettent. Aucun participant à la consultation ne demande que le projet de révision soit modifié.

Les participants à la consultation se sont exprimés plus en détail sur les sujets présentés ci-après.

La CdC et 3 cantons (FR, TI, VS), 4 partis politiques (Le Centre, Verts, PVL, UDC) et 33 organisations (notamment economiesuisse) ont pris position sur les aspects liés aux produits phytosanitaires. À l'exception de l'UDC, aucune des parties s'étant exprimées spécifiquement sur la thématique des produits phytosanitaires – qu'elles soient issues des milieux politiques, industriels, économiques, agricoles ou de la protection de l'environnement – n'a rejeté le principe d'une intégration de la Suisse au système européen de mise sur le marché, ni celui d'une reprise dynamique du droit européen.

L'USP et 4 autres organisations accueillent favorablement l'idée d'une intégration complète de la Suisse dans la procédure d'autorisation de l'Union européenne. Elles insistent toutefois sur la nécessité de redéfinir la qualité de partie pour les organisations concernées par les procédures relatives aux produits phytosanitaires, de ne pas imposer à la Suisse d'exigences supplémentaires en matière de protection des eaux, et

d'éviter toute augmentation des charges administratives pour les exploitations agricoles. À l'inverse, les organisations de protection de l'environnement ont insisté sur l'importance de maintenir des standards élevés en matière de protection de la santé humaine et de préservation de l'environnement. La CdC, FR et TI ont relevé qu'une intégration dans le système européen entraînerait une augmentation des coûts liés à l'exécution et ont, en conséquence, sollicité un soutien financier de la part de la Confédération.

Certains participants demandent que le Conseil fédéral présente plus en détail dans le message les potentiels effets de la modification sur les êtres humains et sur l'environnement (Verts, WWF, Pro Natura). Il devra également montrer le lien entre la réglementation contenue par le protocole sur la sécurité des aliments et l'initiative parlementaire 22.441 (Bregy) (Verts) et l'impact sur la réduction des risques liés aux pesticides et sur le cadre légal en Suisse (WWF, Pro Natura).

Lors de la consultation, 34 prises de position sur le sujet de la santé des végétaux ont été déposées. Il s'agit de 19 participants systématiquement consultés (CdC, ZH, OW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, UDC, economiesuisse, UPS, USP, ASB) et de 16 participants non systématiquement consultés. La CdC et les cantons de ZH, OW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS et NE ont réagi aux contrôles supplémentaires et à la charge de travail supplémentaire qui en découlera pour la Confédération, les cantons et les entreprises. Ils mentionnent notamment la hausse des coûts qu'engendrera la surveillance des organismes de quarantaine et les coûts supplémentaires que subiront les services phytosanitaires et forestiers cantonaux ; ils demandent que la Confédération accorde un soutien financier pour compenser la hausse des coûts relatifs à l'exécution qu'ils devront assumer. La CdC et les cantons de GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS et NE relèvent l'impact positif des contrôles plus fréquents dans les entreprises agréées en cas d'apparition d'un organisme de quarantaine prioritaire, qui permettront de freiner la propagation de ces organismes et faciliteront les échanges commerciaux des entreprises actives dans la production de végétaux. L'UDC rejette la reprise des dispositions européennes en la matière. economiesuisse relève la charge de travail supplémentaire qu'entraînera la hausse de la fréquence des contrôles pour la Confédération et les cantons. Mais il faudra s'en accommoder au vu des avantages que présente l'accord sur la sécurité des aliments. L'UPS et l'ASB se rallient à ce point de vue. L'USP critique, voire rejette les contrôles supplémentaires et la hausse des coûts qui en résultera. Elle craint que la charge supplémentaire engendrée pour les services phytosanitaires cantonaux entraîne la suppression d'autres tâches importantes, telles que la vulgarisation. Parmi les 15 participants non systématiquement consultés, 2 partagent la position d'economiesuisse et 11 celle de l'USP. Parmi ces 11 participants, 2 (JardinSuisse, UMS) demandent que la mise à disposition des fonds supplémentaires qui seront requis par Agroscope ne se fasse au détriment ni de la recherche ni du diagnostic général. De même, la mise en œuvre des mesures en Suisse devra être proportionnelle, adaptée à la situation et aux conditions locales. Les entreprises devront être dédommagées pour les coûts engendrés. 2 participants à la consultation rejettent la reprise des dispositions européennes en la matière.

Lors de la consultation, 17 participants ont fait part de leur avis sur le matériel végétal de multiplication : 16 participants systématiquement consultés (CdC, ZH, UR, SZ, GL,

ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, UDC) et un participant non systématiquement consulté. Tous les cantons susmentionnés demandent que la Confédération soutienne financièrement les cantons, car ces derniers auront davantage de responsabilité pour remplir les obligations prévues à l'art. 21 LFo, à la suite de la suppression des autorisations d'importation de plants et de semences d'essences forestières depuis des États membres de l'UE, autorisations qui étaient jusqu'alors prises en charge par la Confédération. L'UDC rejette la reprise des dispositions européennes en la matière. La FUS approuve l'introduction de la catégorie de matériel CAC (*Conformitas Agraria Communitatis*).

13 participants à la consultation (notamment USP) demandent en plus une réglementation souple pour les futures nouvelles techniques de sélection végétale.

2.12.2.4 Loi sur les épizooties

58 participants – dont 22 systématiquement consultés (CdC, ZH, UR, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TG, TI, VD, VS, NE, PS, economiesuisse, UPS, USP, ASB) – se sont exprimés concrètement sur la révision partielle de la loi sur les épizooties. Au total, 34 participants approuvent le projet, 7 le rejettent et 17 sont d'avis qu'il présente des aspects positifs et des aspects négatifs.

La CdC et 12 cantons (ZH, NW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS, NE), ainsi qu'economiesuisse, l'UPS, l'USP et l'ASB approuvent les modifications. OW et TG, de même que 5 participants non systématiquement consultés rejettent le projet. UR et TI, le PS et 8 participants non systématiquement consultés sont d'avis que le projet présente des aspects positifs et des aspects négatifs.

La lutte contre les épizooties, l'élimination de troupeaux et l'abrogation de l'art. 9a ont fait l'objet de 29 retours spécifiques de la part de 27 participants à la consultation. Pour 13 participants (notamment CdC, ZH, OW, GL, FR, SO, AR, AI, SG, VD, VS), des incertitudes subsistent, tandis que 13 (notamment TG, UDC, USP) rejettent les modifications proposées. Un participant non systématiquement consulté approuve le projet de modification de la loi et ainsi l'harmonisation de la loi avec le droit de l'UE. La CdC, les cantons ZH, OW, GL, FR, SO, AR, AI, SG, VD et VS et 1 participant non systématiquement consulté proposent que les conséquences de l'abrogation de l'art. 9a soient examinées plus en détail. TG craint qu'en reprenant le droit de l'UE, la Suisse ne soit pas en mesure de réagir suffisamment vite. L'UDC craint que la Suisse perde son autonomie et ne puisse plus, à l'avenir, fixer elle-même des normes souvent plus strictes que celles de l'UE en termes de protection et de santé des animaux. L'USP et 8 participants non systématiquement consultés demandent que, comme c'est le cas aujourd'hui, l'apparition d'une épizootie n'entraîne pas l'élimination de troupeaux entiers lorsque les animaux ont été vaccinés. 3 organisations expriment des réserves au sujet de la lutte contre les épizooties en lien avec la production de fromage au lait cru.

2.13 Santé

2.13.1 Remarques générales

Au total, 97 prises de position ont été reçues en lien avec l'accord sur la santé et/ou avec le protocole EU4Health. 73 participants se prononcent en faveur (notamment CdC, ZH, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, TG, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, PLR, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, SAB, USS, CFIST, Conseil des EPF, H+, Interpharma, pharماسuisse, CSS, kf, SKS, swissuniversities, FMH, Pour Demain, Roche, CFP). 15 participants n'expriment pas de position claire (notamment economiesuisse, UPS, ASB, scienceindustries, Swiss Medtech, Novartis) et 9 participants se prononcent contre (notamment UDC, USAM, Futur CH, MASS-VOLL, ABF Schweiz).

2.13.1.1 Position générale concernant l'accord sur la santé

Au total 81 prises de position ont été reçues concernant l'accord sur la santé. 58 participants s'expriment en faveur de l'accord sur la santé (notamment CdC, ZH, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, TG, TI, VD, VS, NE, JU, Le Centre, PEV, PLR, Verts, PVL, PS, Association des Communes, UVS, SAB, USS, CFIST, H+, Interpharma, pharماسuisse, CSS, SKS, FMH, Pour Demain, Roche, CFP). 15 participants n'expriment pas de position claire sur l'accord sur la santé (notamment economiesuisse, UPS, ASB, scienceindustries, Swiss Medtech, Novartis). 8 participants rejettent l'accord sur la santé (notamment UDC, USAM, Futur CH, MASS-VOLL, ABF Schweiz).

La CdC ainsi que les 18 cantons qui ont aussi transmis une prise de position ou se sont référés à la CdC concernant l'accord sur la santé (ZH, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, AR, AI, SG, TG, TI, VD, VS, NE, JU) se prononcent tous en faveur de l'accord sur la santé, qui implique une participation aux mécanismes de sécurité sanitaire de l'UE et au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ci-après ECDC). Ils estiment que l'accord sur la santé renforce les instruments à disposition de la Suisse, y compris la capacité d'alerte précoce et de réaction. Cela permet de mieux protéger la population des menaces sanitaires graves pour la santé, ce qui est dans l'intérêt des cantons. Ils rappellent aussi qu'il est important que la Suisse puisse continuer de décider de façon souveraine et autonome des mesures sur son territoire pour prévenir et gérer les menaces sanitaires. La CdC estime que les avantages de l'accord sur la santé justifient le surcroît de travail pour les cantons. De plus, la CdC et BS estiment que la Confédération doit aussi être disposée à fournir les ressources humaines supplémentaires pour la mise en œuvre de l'accord sur la santé et que cela ne doit pas se faire au détriment de la santé publique en Suisse. Les cantons transfrontaliers, comme TI et VD, estiment que l'accord sur la santé tire les enseignements corrects de la pandémie de COVID-19 en renforçant la coopération pour faire face à des menaces sanitaires transfrontalières. NW mentionne également que l'accord sur la santé offre la possibilité à la Suisse de participer à des mécanismes de passation conjointe de marché.

7 partis ont transmis une position concernant l'accord sur la santé. 6 d'entre eux (Le Centre, PEV, PLR, Verts, PVL, PS) se prononcent en faveur de l'accord sur la santé. Pour Le Centre, l'accord sur la santé représente un pas important pour renforcer la

préparation aux crises sanitaires, sans porter atteinte à la souveraineté du système de santé suisse. Le PVL rappelle que le fait de disposer de données en temps réel est crucial pour éviter des mesures drastiques en cas de crises sanitaires et ainsi protéger efficacement tant la santé de la population que l'économie. Le PS note de surcroît que l'accord sur la santé est important tant sous l'angle de la politique de santé que de la politique de sécurité. Le PS mentionne également que la mise en œuvre de l'accord sur la santé nécessite des ressources supplémentaires pour l'administration fédérale afin que les avantages de la coopération puissent réellement se concrétiser. Les Verts soulignent notamment que l'accord sur la santé permet de participer à des mécanismes de passation conjointe de marché et rappellent aussi que l'ECDC joue un rôle important en matière de résistance aux antibiotiques. 1 parti (UDC) rejette l'accord sur la santé, en mentionnant notamment la perte d'autonomie et de souveraineté de la Suisse, aussi en lien avec la reprise des éléments institutionnels par analogie ainsi que les coûts de l'accord. L'UDC mentionne également que de nombreux éléments ne sont pas clairs et doivent être clarifiés comme le nombre d'agences ou de mécanismes de l'UE auxquels la Suisse participe, la transmission d'informations confidentielles, la charge supplémentaire pour les cantons ou encore les modalités en lien avec la possibilité de se joindre à un mécanisme de passation conjointe.

Les 3 associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne (Association des Communes, UVS, SAB) se prononcent toutes en faveur de l'accord sur la santé.

5 associations faîtières de l'économie ont transmis une prise de position. 1 (USS) se prononce en faveur de l'accord sur la santé. 3 (economiesuisse, UPS, ASB) n'expriment pas de position claire concernant l'accord sur la santé. Elles notent comme positif le fait que l'accord sur la santé se concentre sur la sécurité sanitaire mais mentionnent que le rapport coût-bénéfice est plutôt mauvais. Economiesuisse mentionne que les besoins supplémentaires en personnel doivent être compensés à l'interne de l'administration fédérale et que la charge supplémentaire pour les prestataires de soins doit rester limitée. 1 (USAM) rejette l'accord sur la santé notamment car la reprise des éléments institutionnels dans des nouveaux accords ne devrait se faire que si l'accord est absolument indispensable, ce qui est questionnable dans le cas de l'accord sur la santé.

29 autres participants se prononcent en faveur de l'accord, notamment Interpharma qui mentionne que la limitation du champ d'application de l'accord sur la santé à la sécurité sanitaire est une décision judicieuse et que la non-participation de la Suisse aux mécanismes pertinents de l'UE a eu un impact négatif pour la place économique et le système de santé suisse. La CFIST note qu'il est essentiel que la Suisse ait pleinement accès à l'ECDC, car c'est la seule façon d'analyser et d'évaluer de manière exhaustive les développements épidémiologiques nationaux et internationaux afin d'en déduire les mesures de prévention et de lutte appropriées. La CFIST estime aussi que l'accès à l'ECDC renforcera durablement l'expertise de la Suisse notamment en ce qui concerne la lutte contre la résistance aux antibiotiques. Le CSS note que les développements aux États-Unis renforcent encore la pertinence de l'ECDC. H+ soutient en principe l'accord sur la santé mais regrette qu'il n'existe pas d'analyse d'impact réglementaire (AIR) externe complète, qui inclurait notamment le montant des coûts supplémentaires pour

les prestataires de soins, et estime que la charge supplémentaire pourrait être plus élevée que ce qui est indiqué dans le rapport explicatif et que cela doit être indemnisé. La FMH mentionne que la mise en œuvre de l'accord sur la santé entraîne une charge supplémentaire pour les fournisseurs de prestations et formule aussi une demande en ce qui concerne la compensation de cette charge supplémentaire. H+ note aussi l'importance des synergies au sein de l'OFSP entre le projet NASURE et la mise en œuvre de l'accord sur la santé. Roche mentionne que l'accord sur la santé renforce la capacité de gestion des crises et que cela bénéficiera à l'entreprise en termes de continuité des activités de recherche et de production. Roche estime de plus que la coopération européenne renforce également indirectement la Suisse en tant que pôle de recherche. La CFP estime que le rapport coût-bénéfice est clairement en faveur de l'accord sur la santé et qu'il importe d'avoir les ressources nécessaires pour pleinement bénéficier des avantages de l'accord.

12 autres participants n'expriment pas de position claire, notamment scienceindustries qui mentionne entre autres que le rapport coût-bénéfice de l'accord sur la santé est plutôt mauvais et que la charge de travail supplémentaire des prestataires de soins en lien avec la surveillance de nouveaux agents pathogènes doit rester limitée. 6 autres participants rejettent l'accord sur la santé, notamment MASS-VOLL et ABF Schweiz, qui mentionnent entre autres : la perte de souveraineté, l'étendue des privilèges et immunités pour les fonctionnaires européens et les coûts de l'accord sur la santé.

2.13.1.2 Possibilité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé

41 prises de position ont été transmises sur ce thème. 13 participants se prononcent en faveur de la possibilité d'étendre dans le futur le champ d'application de l'accord sur la santé (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS, PVL, PS). 8 participants n'expriment pas de position claire (notamment BS, BL, VD, H+, Interpharma, Roche). 20 participants rejettent la possibilité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé dans le futur (notamment UDC, economiesuisse, UPS, ASB, USS, scienceindustries).

La CdC ainsi que 9 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, VS) se félicitent de la possibilité que l'accord sur la santé puisse être étendu à d'autres domaines si cela est dans l'intérêt des deux parties. Ils soulignent qu'au cas où le Conseil fédéral et l'UE souhaiteraient étendre cet accord de coopération à d'autres domaines de la santé, les cantons devraient être consultés au préalable. BS, BL et VD ne se prononcent pas sur l'opportunité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé, mais mentionnent également l'importance d'associer les cantons en cas de discussion sur une possible extension du champ d'application au-delà de la sécurité sanitaire.

Le PVL et le PS se prononcent en faveur de la possibilité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé dans le futur. Le PVL indique de plus qu'il serait opportun d'examiner rapidement la possibilité de renforcer la coopération avec l'UE dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments. L'UDC rejette la possibilité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé dans le futur.

Economiesuisse, l'UPS, l'ASB et l'USS rejettent la possibilité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé dans le futur et mentionnent spécifiquement que l'accord sur la santé ne doit pas créer un accès au marché intérieur de l'UE et ne pas être étendu à la thématique du droit des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (directive 2011/24/UE). L'UPS estime qu'une telle extension dans le futur contient des risques pour le contrôle de la qualité et le principe de territorialité.

5 autres participants n'expriment pas de position claire sur la possibilité d'étendre le champ d'application de l'accord sur la santé dans le futur mais indiquent vouloir être impliqués à un stade précoce des réflexions (notamment Interpharma et H+). Interpharma indique que le champ d'application de l'accord sur la santé ne devrait pas être étendu à la thématique du droit des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (directive 2011/24/UE) mais que du point de vue de l'industrie et de la recherche, une coopération approfondie serait utile dans les domaines des réseaux européens de référence et de la santé numérique.

15 autres participants se prononcent contre une extension du champ d'application de l'accord sur la santé au-delà de la sécurité sanitaire. Scienceindustries mentionne notamment les actes de l'UE qui ne devraient pas être inclus dans le futur dans un accord sur la santé comme ce qui a trait aux obligations en lien avec les chaînes d'approvisionnement, l'intelligence artificielle, le Pacte vert pour l'Europe, REACH et le droit des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (directive 2011/24/UE).

2.13.1.3 Position générale concernant le protocole EU4Health

Au total 45 prises de position ont été transmises en lien avec le protocole EU4Health. 41 participants se prononcent en faveur du protocole EU4Health (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, VD, VS, Le Centre, PEV, Verts, PS, UVS, USAM, CFIST, Conseil des EPF, pharmasuisse, kf, swissuniversities, CFP). 4 participants rejettent le protocole EU4Health (UDC, Futur CH).

La CdC et 11 cantons (ZH, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, VD, VS) s'expriment en faveur du protocole EU4Health. La CdC note que la participation de la Suisse au programme pluriannuel de l'UE en matière de santé se limite à la partie qui est en lien avec le champ d'application de l'accord sur la santé, soit le domaine « préparation aux crises ». Elle considère que cette solution est appropriée, car la Suisse participe ainsi uniquement au financement de la partie du programme à laquelle elle a accès.

4 partis (Le Centre, PEV, Verts, PS) se prononcent en faveur du protocole EU4Health. Le PS mentionne aussi son soutien à ce que la Suisse participe au programme pour la période suivante (2028-2034). L'UDC rejette le protocole EU4Health ainsi que toute participation à ce programme dans le futur.

L'UVS se prononce en faveur du protocole EU4Health notamment car il représente un avantage pour les villes en tant que sites universitaires et de recherche.

L'USAM se prononce aussi en faveur du protocole EU4Health.

21 autres participants se prononcent en faveur du protocole EU4Health. Le Conseil des EPF mentionne que la participation au pilier « préparation aux crises » du programme EU4Health contribuera positivement à la prévention des pandémies, à la santé numérique et à la recherche et au développement de nouveaux médicaments. Pharmasuisse estime que la participation au programme EU4Health renforce non seulement la coopération en matière de recherche mais aussi la résilience du système de santé suisse. Kf mentionne que le protocole EU4Health est important pour les consommateurs et mentionne notamment le financement des projets visant à renforcer les systèmes de surveillance des eaux usées. La CFIST estime que la participation à EU4Health peut contribuer de manière décisive à renforcer et à améliorer l'accessibilité de notre système de santé, afin de mieux faire face aux menaces sanitaires et de mieux les coordonner au niveau international. La CFP soutient la participation à l'actuel programme EU4Health ainsi que dans le futur.

3 autres participants rejettent le protocole EU4Health, notamment Futur CH qui mentionne que le programme EU4Health est un nouveau programme européen qui vise à réglementer et à imposer des mesures au nom de la protection de la santé, ce qui n'est pas souhaitable.

III. Collaboration renforcée

2.14 Dialogue de haut niveau

2.14.1 Remarques générales

30 participants à la consultation se sont prononcés sur la déclaration conjointe visant l'établissement d'un dialogue de haut niveau entre la Suisse et l'UE. 29 d'entre eux approuvent le principe de l'instauration d'un dialogue de haut niveau (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, Le Centre, Verts, PS, UVS et USAM). 1 participant s'exprime de façon négative (UDC).

Sur les 30 participants à la consultation, 17 commentent de manière plus approfondie l'instauration d'un dialogue de haut niveau (notamment CdC, ZH, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, SG, TI, VD, VS, NE, Le Centre, UDC et USAM). La CdC demande que les cantons y soient directement associés dans le cadre de leurs droits de participation constitutionnels en matière de politique étrangère lorsque leurs compétences ou leurs intérêts essentiels sont touchés. Afin d'institutionnaliser les droits d'information et de participation des cantons, elle estime nécessaire de les ancrer dans une convention y relative avec la Confédération. Le canton du TI demande en outre que la question de l'accès des prestataires de services financiers suisses au marché de l'UE selon l'approche différenciée (par institut) soit également traitée de manière explicite et prioritaire dans le cadre du dialogue de haut niveau. Cette exigence est partagée notamment par l'USAM (voir ch. 1.2.1).

Le Centre considère pour sa part qu'il est important que l'association et l'implication du Parlement ainsi que des cantons à ce dialogue se fassent de manière appropriée et à l'échelon adéquat. Il demande par ailleurs l'instauration rapide du dialogue politique

avec la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est mentionné dans le rapport explicatif du Conseil fédéral mais ne fait pas partie du paquet Suisse-UE (Bilatérales III).

L'UDC estime que l'instauration d'un dialogue de haut niveau est problématique. Elle demande que les modalités de ce dernier soient rendues publiques avant son entrée en vigueur, qu'elles fassent l'objet d'un large débat et que la Suisse puisse se retirer du dialogue à tout moment.

2.15 Coopération des Parlements

2.15.1 Remarques générales

11 participants à la consultation se sont exprimés sur l'établissement d'une coopération renforcée entre les Parlements de la Suisse et de l'UE dans le cadre du paquet Suisse-UE (Bilatérales III). Parmi eux, 8 soutiennent cette mesure (notamment Le Centre, Verts, PS). 2 la mentionnent sans apporter d'appréciation spécifique (CCIF, Notre droit). 1 participant la rejette (UDC).

Parmi les partis qui soutiennent explicitement cette mesure, Le Centre considère qu'il s'agit d'une mesure judicieuse et salue la possibilité pour le comité d'adopter des recommandations à l'intention du dialogue de haut niveau Suisse-UE, qui crée un nouveau canal pour la participation parlementaire. Les Verts considèrent qu'il s'agit d'une mesure importante pour renforcer la coopération entre la Suisse et l'UE et souligner l'importance stratégique de ce partenariat. Le PS note que des échanges réguliers avec le Parlement européen permettent d'identifier rapidement les évolutions et de faire valoir les intérêts suisses. Il émet par ailleurs une série de propositions concernant le fonctionnement concret du nouveau comité parlementaire mixte Suisse-UE (notamment taille et composition de la délégation suisse, interaction avec les délégations parlementaires existantes). Un parti, l'UDC, rejette cet élément du paquet Suisse-UE aux motifs qu'il serait associé à une influence indue en dehors des structures de l'État de droit, à une perte de contrôle dans des domaines sensibles, à une perte de souveraineté et de démocratie, et à des dépenses supplémentaires élevées.

3 Résultats de la consultation relative au paquet Suisse-UE (Bilatérales III) (résultat des négociations et mise en œuvre du paquet au niveau national)

La liste ci-dessous se fonde sur l'analyse des 318 avis reçus. Le calcul des pourcentages se réfère à chaque fois au nombre total d'avis formulés sur le thème en question, sans pondération.

Avis : 318 avis officiels ont été enregistrés. À cela s'ajoutent 1059 avis déposés par des particuliers, dont une grande partie semble avoir été générée à l'aide d'une intelligence artificielle.

La voie bilatérale et les autres solutions : 82 avis abordent la voie bilatérale en comparaison avec les solutions suivantes : accord de libre-échange, adhésion à l'EEE, adhésion à l'UE ou ne rien faire. 79 participants à la consultation (96,3 %) se prononcent en faveur des accords bilatéraux et considèrent qu'il s'agit de la meilleure option pour organiser les relations entre la Suisse et l'UE. 2 participants (2,4 %) rejettent la voie bilatérale, 1 participant se contente d'indiquer qu'il est favorable aux accords bilatéraux I et II (1,2 %).²

Paquet Suisse-UE (Bilatérales III) : 215 participants à la consultation thématisent le paquet Suisse-UE dans son ensemble. 159 participants (74,0 %) y sont favorables, tandis que 31 le rejettent (14,4 %). 25 participants (11,6 %) n'expriment pas de position claire et soulignent les chances autant que les risques. Plusieurs participants font explicitement dépendre leur approbation de diverses adaptations liées à la mise en œuvre au niveau de la politique intérieure. Les raisons invoquées en faveur de la stabilisation et du développement des relations avec l'UE sont notamment la participation au marché intérieur et son importance pour la prospérité de la Suisse, les liens étroits avec les voisins européens, le bon équilibre entre la participation au marché intérieur et la marge de manœuvre politique, la sécurité juridique et la prévisibilité, ainsi que le contexte international difficile.

Résultat des négociations : 175 participants s'expriment sur le résultat général des négociations en matière de politique extérieure. Une nette majorité de 133 participants (76,0 %) approuve globalement le résultat, tandis que 25 participants (14,3 %) le rejettent. 17 participants (9,7 %) y voient à la fois des avantages et des inconvénients.

Mise en œuvre au niveau national : 125 participants à la consultation se sont exprimés sur la mise en œuvre du paquet Suisse-UE en Suisse dans son ensemble. 54 participants (43,2 %) approuvent la mise en œuvre en Suisse sur le principe, tandis

² En raison des écarts d'arrondi, la somme n'atteint pas 100 %, mais 99,9 % ou 100,1 % (écart d'arrondi de 0,1 %).

que 25 (20,0 %) la rejettent sous sa forme actuelle. 46 participants (36,8 %) n'expriment pas de position claire. De nombreux participants se prononcent globalement en faveur d'une mise en œuvre efficace et favorable aux entreprises, si possible sans charge administrative supplémentaire et sans *Swiss Finish*.

Partie sur la stabilisation

Éléments institutionnels : au total, 199 participants se sont exprimés sur les éléments institutionnels. 100 formulent une évaluation globale des éléments institutionnels. Dans 66 avis, l'évaluation globale est positive (66,0 %), et dans 25 elle est négative (25,0 %). 9 avis (9,0 %) n'expriment pas de position claire.

Aides d'État : au total, 129 participants s'expriment sur les dispositions du paquet Suisse-UE (Bilatérales III) relatives aux aides d'État. 62 d'entre eux (48,1 %) saluent explicitement le système de surveillance des aides d'État prévu. 21 ne prennent pas clairement position, 34 autres ne s'expriment que sur certains éléments et ne font pas d'évaluation générale (42,6 %). 12 participants adoptent une position critique (9,3 %).

Libre circulation des personnes et immigration : 140 participants se sont exprimés sur l'actualisation de l'ALCP et sur sa mise en œuvre au niveau national. 91 participants (65,0 %) y sont favorables, tandis que 27 (19,3 %) s'y opposent. 22 participants (15,7 %) n'expriment pas de position claire. Dans le cadre de la procédure de consultation, 97 avis ont abordé la clause de sauvegarde concrétisée et sa mise en œuvre en Suisse dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). 46 participants (47,4 %) approuvent cette clause, et 22 (22,7 %) la rejettent. 29 participants (29,9 %) n'expriment pas de position claire à ce sujet.

Libre circulation des personnes et protection des salaires : 87 participants livrent une évaluation globale du résultat des négociations et des mesures d'accompagnement nationales dans le domaine de la protection des salaires. 71 participants (81,6 %) approuvent globalement le résultat des négociations et les mesures d'accompagnement. 8 participants (9,2 %) ne se positionnent pas clairement ou s'abstiennent de prendre position. 8 participants émettent un avis négatif (9,2 %).

Obstacles techniques au commerce (ARM) : 68 participants se sont prononcés sur l'ARM. 56 d'entre eux (82,4 %) se sont prononcés en faveur du protocole institutionnel et du protocole d'amendement de l'ARM négociés dans le cadre du paquet Suisse-UE (Bilatérales III). 9 n'ont pas exprimé de position claire (13,2 %). 3 se sont prononcés contre (4,4 %).

Transports terrestres : au total, 93 avis ont abordé les modifications de l'ATT, soit directement soit en se référant à d'autres avis. 66 participants (71,0 %) approuvent les modifications, 16 (17,2 %) n'expriment pas de position claire et 11 (11,8 %) les rejettent.

Transport aérien : sur un total de 60 avis pertinents pour le transport aérien, 41 participants (68,3 %) approuvent les modifications dans ce domaine, 16 (26,7 %) ne prennent pas explicitement position et 3 (5,0 %) les rejettent.

Agriculture : 74 avis concernant le protocole d'amendement de l'accord agricole ont été reçus. 50 participants à la consultation (67,6 %) sont favorables au protocole d'amendement, tandis que 6 (8,1 %) s'y opposent et que 18 (24,3 %) n'ont pas de position claire.

Programmes : 156 participants se sont exprimés sur les programmes. 64 d'entre eux prennent position sur les dispositions générales de l'accord sur les programmes valables pour une durée indéterminée : 58 sont favorables (90,6 %), 2 (3,1 %) sans position claire et 4 (6,3 %) défavorables. Au total, 140 participants à la consultation prennent explicitement position sur la participation au paquet Horizon et sur ses différents éléments. 133 (95,0 %) sont favorables à la participation, 6 s'y opposent (4,3 %) et 1 avis (0,7 %) n'exprime pas de position claire. 136 avis abordent explicitement la participation au programme Erasmus+. 118 participants (86,8 %) sont favorables à une participation de la Suisse au programme Erasmus+ en 2027, 6 (4,4 %) s'y opposent et 12 (8,8 %) n'ont pas de position claire. 11 participants à la consultation s'opposent à une participation si les contributions qu'elle implique ont pour effet de pénaliser d'autres domaines FRI.

Espace : 40 participants à la consultation se prononcent explicitement sur l'accord EUSPA. 39 participants (97,5 %) sont favorables à l'accord. L'UDC (2,5 %) émet un avis critique à ce sujet.

Contribution de la Suisse : 91 participants à la consultation se sont exprimés sur la contribution de la Suisse. 47 participants (51,6 %) sont favorables à la pérennisation de la contribution. 13 participants (14,3 %) y sont défavorables. 31 participants (34,1 %) s'expriment sans prendre clairement position.

Partie sur le développement

Électricité : au total, 183 participants se sont prononcés sur l'accord sur l'électricité : 136 y sont clairement favorables, 15 avec des réserves (82,5 %). 7 (3,8 %) émettent un avis neutre, et 25 autres participants (13,7 %) expriment leur désaccord.

Sécurité des aliments : le protocole sur la sécurité des aliments a fait l'objet de 121 avis. 79 participants (65,3 %) y sont favorables, tandis que 18 (14,9 %) s'y opposent et que 24 (19,8 %) n'ont pas de position claire.

Santé : au total, 97 avis ont été reçus en lien avec l'accord sur la santé et/ou le protocole EU4Health. 73 d'entre eux (75,3 %) y sont favorables, 15 (15,5 %) n'expriment pas de position clairement définie et 9 (9,3 %) y sont défavorables.³

Coopération renforcée

Dialogue de haut niveau : 30 participants à la consultation ont émis un avis sur la déclaration conjointe entre la Suisse et l'UE concernant l'établissement d'un dialogue de haut niveau. 29 participants (96,7 %) approuvent l'établissement d'un tel dialogue et 1 participant (3,3 %) y est défavorable.

Coopération des Parlements : 11 participants à la consultation se sont exprimés sur l'établissement d'une coopération renforcée entre les Parlements de la Suisse et de l'UE. 8 (72,7 %) soutiennent cette mesure, 2 (18,2 %) la mentionnent sans lui apporter d'appréciation spécifique et 1 acteur (9,1 %) la rejette.

³ En raison des écarts d'arrondi, la somme n'atteint pas 100 %, mais 99,9 % ou 100,1 % (écart d'arrondi de 0,1 %).

Annexe I : Tableau récapitulatif des résultats de la consultation

Le tableau ci-dessous se fonde sur l'analyse des 318 avis reçus. Le calcul des pourcentages se réfère au nombre total d'avis exprimés sur chacun des sujets. **Les pourcentages sont purement numériques et non pondérés.** Par ailleurs, 1059 avis ont été soumis par des particuliers (cf. fig. 1). Conformément à la pratique courante dans le cas de consultations donnant lieu à un nombre exceptionnellement élevé de prises de position de particuliers, ces avis n'ont pas été soumis à une analyse détaillée, mais ils ont été pris en compte, saisis à des fins statistiques et publiés sur la plateforme de publication du droit fédéral (Fedlex)⁴. Il y a tout lieu de penser qu'une part non négligeable d'entre eux ont été rédigés à l'aide d'une intelligence artificielle.

	Nombre d'avis	Favorables y c. favorables avec réserve	Défavorables	Pas de position claire
La voie bilatérale et les autres solutions ⁵	82	96,3 %	2,4 %	1,2 %
Paquet Suisse-UE (Bilatérales III)	215	74,0 %	14,4 %	11,6 %
Résultat des négociations en matière de politique extérieure	175	76,0 %	14,3 %	9,7 %
Mise en œuvre au niveau national	125	43,2 %	20,0 %	36,8 %
I. Partie sur la stabilisation				
Éléments institutionnels	100	66,0 %	25,0 %	9,0 %
Aides d'État	129	48,1 %	9,3 %	42,6 %
Libre circulation des personnes et immigration				
De manière générale	140	65,0 %	19,3 %	15,7 %
Clause de sauvegarde	97	47,4 %	22,7 %	29,9 %
Libre circulation des personnes et protection des salaires	87	81,6 %	9,2 %	9,2 %
Obstacles techniques au commerce (ARM)	68	82,4 %	4,4 %	13,2 %

⁴ www.fedlex.admin.ch > Accueil > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2025 > DFAE. La révision du droit pénal en matière sexuelle (2021) et la loi COVID-19 (2020) sont autant d'exemples de cette pratique.

⁵ En raison des écarts d'arrondi, la somme n'atteint pas 100 %, mais 99,9 % ou 100,1 % (écart d'arrondi de 0,1 %).

Transports terrestres	93	71,0 %	11,8 %	17,2 %
Transport aérien	60	68,3 %	5,0 %	26,7 %
Agriculture	74	67,6 %	8,1 %	24,3 %
Programmes				
Accord sur les programmes	64	90,6 %	6,3 %	3,1 %
Horizon	140	95,0 %	4,3 %	0,7 %
Erasmus+	136	86,8 %	4,4 %	8,8 %
Espace	40	97,5 %	2,5 %	-
Contribution de la Suisse	91	51,6 %	14,3 %	34,1 %
II. Partie sur le développement				
Électricité	183	82,5 %	13,7 %	3,8 %
Sécurité des aliments	121	65,3 %	14,9 %	19,8 %
Santé ⁶	97	75,3 %	9,3 %	15,5 %
III. Coopération renforcée				
Dialogue de haut niveau	30	96,7 %	3,3 %	-
Coopération parlementaire	11	72,7 %	9,1 %	18,2 %

⁶ En raison des écarts d'arrondi, la somme n'atteint pas 100 %, mais 99,9 % ou 100,1 % (écart d'arrondi de 0,1 %).

Annexe II : Liste des participants à la consultation

1 Kantone / Cantons / Cantoni

ZH	Zürich / Zurich / Zurigo
BE	Bern / Berne / Berna
LU	Luzern / Lucerne / Lucerna
UR	Uri
SZ	Schwyz / Schwytz / Svitto
OW	Obwalden / Obwald / Obvaldo
NW	Nidwalden / Nidwald / Nidvaldo
GL	Glarus / Glaris / Glarona
ZG	Zug / Zoug / Zugo
FR	Fribourg / Freiburg / Friburgo
SO	Solothurn / Soleure / Soletta
BS	Basel Stadt / Bâle-Ville / Basilea Città
BL	Basel Landschaft / Bâle-Campagne / Basilea Campagna
SH	Schaffhausen / Schaffhouse / Sciaffusa
AR	Appenzell Ausserrhoden / Appenzell Rhodes-Extérieures / Appenzello Esterno
AI	Appenzell Innerrhoden / Appenzell Rhodes-Intérieures / Appenzello Interno
SG	St. Gallen / Saint-Gall / San Gallo
GR	Graubünden / Grisons / Grigioni
AG	Aargau / Argovie / Argovia
TG	Thurgau / Thurgovie / Turgovia
TI	Ticino / Tessin
VD	Vaud / Waadt
VS	Valais / Wallis / Vallese
NE	Neuchâtel / Neuenburg / Neuchâtel
GE	Genève / Genf / Ginevra
JU	Jura / Giura
KdK CdC CdC	Konferenz der Kantonsregierungen Conférence des gouvernements cantonaux Conferenza dei Governi cantonali

2 In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell'Assemblea federale

Die Mitte Le Centre Il Centro	Die Mitte Le Centre Il Centro
EDU UDF UDF	Eidgenössisch-Demokratische Union Union Démocratique Fédérale Unione Democratica Federale
EVP PEV PEV	Evangelische Volkspartei der Schweiz Parti évangélique suisse Partito evangelico svizzero
FDP PLR PLR	FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR. I Liberali Radicali
Grüne Verts Verdi	GRÜNE Schweiz Les VERT-E-S suisses I VERDI svizzeri
GLP PVL PVL	Grünliberale Partei Schweiz Parti vert'libéral Suisse Partito verde liberale svizzero
SVP UDC UDC	Schweizerische Volkspartei Union Démocratique du Centre Unione Democratica di Centro
SP PS PS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz Parti socialiste suisse Partito socialista svizzero

3 Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

Gemeinde- verband Association des Communes Associazione dei Comuni	Schweizerischer Gemeindeverband Association des Communes Suisses Associazione dei Comuni Svizzeri
SSV UVS UCS	Schweizerischer Städteverband Union des villes suisses Unione delle città svizzere
SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete Groupement suisse pour les régions de montagne Gruppo svizzero per le regioni di montagna

4 Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dell'economia

economiesuisse	Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere
SGV USAM USAM	Schweizerischer Gewerbeverband Union suisse des arts et métiers Unione svizzera delle arti e mestieri
SAV UPS USI	Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori
SBV USP USC	Schweizer Bauernverband Union suisse des paysans Unione svizzera dei contadini
SBVg ASB ASB	Schweizerische Bankiervereinigung Association suisse des banquiers Associazione svizzera dei banchieri
SGB USS USS	Schweiz. Gewerkschaftsbund Union syndicale suisse Unione sindacale svizzera
KFMV SEC SIC	Kaufmännischer Verband Schweiz Société suisse des employés de commerce Società svizzera degli impiegati di commercio
Travail.Suisse	Travail.Suisse

5 Eidgenössische Gerichte / tribunaux de la Confédération / tribunali federali

BGer TF TF	Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale
BVGer TAF TAF	Bundesverwaltungsgericht Tribunal administratif fédéral Tribunale amministrativo federale

6 Weitere interessierte Kreise / autres milieux intéressés / altre cerchie interessate

Die Vernehmlassungsteilnehmenden sind alphabetisch aufgeführt. / Les participants à la consultation sont classés par ordre alphabétique. / I partecipanti alla consultazione sono elencati in ordine alfabetico.

4aqua	4aqua
aeesuisse	aeesuisse
AIG	Aéroport International de Genève
Aerosuisse	Aerosuisse Dachverband der schweizerischen Luft- und Raumfahrt Fédération faïtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses
AGORA	AGORA
a+	Akademien der Wissenschaften Schweiz Académies suisses des sciences Accademie svizzere delle scienze
Pro Alps	Alpeninitiative – Pro Alps
Apisuisse	Apisuisse
ACVS CCCS	Arbeitsgemeinschaft der Chefs der Verkehrspolizeien der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein Communauté de travail des chefs des polices de la circulation de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein
ASIP	ASIP – Schweizerischer Pensionskassenverband ASIP – Association suisse des institutions de prévoyance
bauenschweiz construction- suisse costruzione svizzera	bauenschweiz – Dachverband der Schweizer Bauwirtschaft constructionsuisse – Association faïtière nationale de la construction costruzione svizzera – Associazione mantello della costruzione
BFH	Berner Fachhochschule Haute école spécialisée bernoise
SBA	Biotechnet Switzerland Association
Biscosuisse	Biscosuisse
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
Chocosuisse	Chocosuisse – Verband Schweizerischer Schokoladefabrikanten Chocosuisse – Fédération des fabricants suisses de chocolat Chocosuisse – Federazione dei fabbricanti svizzeri di cioccolato
CLACESO	Conférence latine des chefs d'établissements de la scolarité obligatoire

Coop	Coop-Gruppe Genossenschaft Groupe Coop Société Coopérative Gruppo Coop Società Cooperativa
DSV	Dachverband Schweizer Verteilnetzbetreiber
die plattform la plateforme	die plattform - bildung wirtschaft arbeit la plateforme
easyjet Swit- zerland	easyjet Switzerland SA
EiCom	Eidgenössische Elektrizitätskommission Commission fédérale de l'électricité Commissione federale dell'energia elettrica
KomABC ComABC ComNBC	Eidgenössische Kommission für ABC-Schutz Commission fédérale pour la protection ABC Commissione federale per la protezione NBC
EKSI CFIST CFIST	Eidgenössische Kommission für Fragen zu sexuell übertragbaren Infektio- nen Commission fédérale pour les questions liées aux infections sexuellement transmissibles Commissione federale per le questioni relative alle infezioni sessualmente trasmissibili
EIT.swiss	EIT.swiss
ETH-Rat Conseil des EPF Consiglio dei PF	ETH-Rat Conseil des EPF Consiglio dei PF
EBS MES MES	Europäische Bewegung Schweiz Mouvement européen Suisse Movimento europeo Svizzera
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FER	Fédération des entreprises romandes
FRC	Fédération romande des consommateurs
Flughafen Zürich	Flughafen Zürich AG
fial	Föderation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien Fédération des industries alimentaires suisses Federazione delle Industrie Alimentari Svizzere
Fromarte	Fromate – Genossenschaft der Schweizer Käsespezialisten Fromarte – Artisans suisses du fromage
GastroSuisse	GastroSuisse
GCP	Geneva Centre for Philanthropy

	Centre en philanthropie de l'Université de Genève
GST SVS SVS	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte Société des Vétérinaires Suisses Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri
SEV	Gewerkschaft des Verkehrspersonals Syndicat du personnel des transports Sindacato del personale dei trasporti
Unia	Gewerkschaft Unia Syndicat Unia Sindacato Unia
Greenpeace	Greenpeace Schweiz Greenpeace Suisse Greenpeace Svizzera
GBS	Grüne Berufe Schweiz
H+	H+ – Die Spitäler der Schweiz H+ – Les Hôpitaux de Suisse H+ – Gli Ospedali Svizzeri
Handel Sch- weiz Commerce Suisse Commercio Svizzera	Handel Schweiz Commerce Suisse Commercio Svizzera
Hotelle- rieSuisse	HotellerieSuisse
Innosuisse	Innosuisse – Schweizerische Agentur für Innovationsförderung Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse – Agenzia svizzera per la promozione dell'innovazione
IGAS CISA	Interessengemeinschaft Agrarstandort Schweiz Communauté d'intérêts pour le secteur agroalimentaire
IG DHS CI Commerce de détail suisse	Interessengemeinschaft Detailhandel Schweiz Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse
Interpharma	Interpharma – Schweizer Verband der forschenden pharmazeutischen Fir- men der Schweiz Interpharma – Association des entreprises pharmaceutiques suisses prati- quant la recherche
ISOLSUISSE	ISOLSUISSE – Verband Schweizerischer Isolierfirmen für Wärme-, Kälte-, Schall- und Brandschutz ISOLSUISSE – Association suisse des entreprises suisses de l'isolation pour protection contre la chaleur, le froid, le bruit et l'incendie ISOLSUISSE – Associazione svizzera delle aziende dell'isolazione per la protezione contro il caldo, il freddo, il rumore e l'incendio

JardinSuisse	JardinSuisse – Unternehmerverband Gärtner Schweiz JardinSuisse – Association suisse des entreprises horticoles JardinSuisse – Associazione svizzera dei giardinieri
VKMB	Kleinbauern-Vereinigung – Schweizerische Vereinigung zum Schutz der kleinen und mittleren Bauern Association des petits paysans – Association suisse pour la protection des petits et moyens paysans
Kompass Europa Boussole Europe Bussola Europa	Kompass Europa Boussole Europe Bussola Europa
EnDK	Konferenz Kantonalen Energiedirektoren Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie Conferenza dei direttori cantonali dell'energia
Operation Libero	Operation Libero
Pro Natura	Pro Natura
Pro Schweiz Pro Suisse Pro Svizzera	Pro Schweiz Pro Suisse Pro Svizzera
SBB CFF FFS	Schweizerische Bundesbahnen Chemins de fer fédéraux suisses Ferrovie federali svizzere
SFF UPS UPSC	Schweizerischer Fleisch-Fachverband Union Professionnelle Suisse de la Viande Unione Professionale Svizzera della Carne
SMP PSL PSL	Schweizer Milchproduzenten Producteurs Suisses de Lait Produttori Svizzeri di Latte
SOV FUS ASF	Schweizer Obstverband Fruit-Union Suisse Associazione Svizzera Frutta
STV FST FST	Schweizer Tourismus-Verband Fédération suisse du tourisme Federazione svizzera del turismo
SAJV CSAJ FSAG	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände Conseil Suisse des Activités de Jeunesse Federazione svizzera delle Associazioni Giovanili
SES	Schweizerische Energiestiftung
SFH	Schweizerische Flüchtlingshilfe

OSAR OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés Organizzazione svizzera aiuto ai rifugiati
SGA ASPE ASPE	Schweizerische Gesellschaft für Aussenpolitik Association suisse de politique étrangère Associazione svizzera di politica estera
SIK	Schweizerische Interessengemeinschaft der Fabrikanten und Händler von Kommunal-Maschinen und -Geräten
Schweizerische Vereinigung der AOP-IGP Association suisse des AOP-IGP Associazione svizzera delle DOP-IGP	Schweizerische Vereinigung der AOP-IGP Association suisse des AOP-IGP Associazione svizzera delle DOP-IGP
SALS ASSAF	Schweizerische Vereinigung für einen starken Agrar- und Lebensmittelsektor Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort
pharmasuisse	Schweizerischer Apothekerverband Société suisse des pharmaciens Società svizzera dei farmacisti
Schweizerischer Baumeisterverband Société Suisse des Entrepreneurs Società Svizzera degli Impresari-Costruttori	Schweizerischer Baumeisterverband Société Suisse des Entrepreneurs Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
SDV ASD	Schweizerischer Drogistenverband Association suisse des droguistes
SGPV FSPC FSPC	Schweizerischer Getreideproduzentenverband Fédération suisse des producteurs de céréales Federazione svizzera dei produttori di cereali
SNF FNS FNS	Schweizerischer Nationalfonds Fonds national suisse Fondo nazionale svizzero
ASTAG	Schweizerischer Nutzfahrzeugverband Association suisse des transports routiers Associazione svizzera dei trasportatori stradali
FRS	Schweizerischer Strassenverkehrsverband Fédération routière suisse

SWR CSS CSS	Schweizerischer Wissenschaftsrat Conseil suisse de la science Consiglio svizzero della scienza
kf	Schweizerisches Konsumentenforum
SRK CRS CRS	Schweizerisches Rotes Kreuz Croix-Rouge Suisse Croce Rossa Svizzera
suissetec	Schweizerisch-Liechtensteinischer Gebäudetechnikverband Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment Associazione svizzera e del Liechtenstein della tecnica della costruzione
scienceindustries	Scienceindustries – Wirtschaftsverband Chemie Pharma Life Sciences Scienceindustries – Association des industries Chimie Pharma Life Sciences
Skyguide	Skyguide – Schweizerische Aktiengesellschaft für zivile und militärische Flugsicherung Skyguide – Société anonyme suisse pour les services de la navigation aérienne civils et militaires Skyguide – Società Anonima Svizzera per i Servizi della Navigazione Aerea civili e militari
Spiritsuisse	Spiritsuisse
Stiftung Auffangeinrichtung BVG Fondation institution supplétive LPP Fondazione istituto collettore LPP	Stiftung Auffangeinrichtung BVG Fondation institution supplétive LPP Fondazione istituto collettore LPP
SKS FPC FPC	Stiftung für Konsumentenschutz Fondation pour la protection des consommateurs Fondazione per la protezione dei consumatori
Suisseporcs	Suisseporcs – Schweizerischer Schweinezucht- und Schweineproduzentenverband Suisseporcs – Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs
SHA	Swiss Helicopter Association
Swiss Holdings	Swiss Holdings
SWISS	Swiss International Air Lines AG
Swiss Medtech	Swiss Medtech – Schweizer Medizintechnikverband Swiss Medtech – Association suisse de la technologie médicale Swiss Medtech – Associazione svizzera delle tecnologie mediche
Swiss Retail Federation	Swiss Retail Federation – Vereinigung der Mittel- und Grossbetriebe des schweizerischen Detailhandels

	Swiss Retail Federation – Association des moyennes et grandes entreprises du commerce de détail suisse Swiss Retail Federation – Federazione delle medie e grandi imprese del commercio al dettaglio svizzero
Swiss Textiles	Swiss Textiles Textilverband Schweiz
swisscleantech	swisscleantech
swissfaculty	swissfaculty – Konferenz Hochschuldozierende Schweiz swissfaculty – Conférence des enseignant-e-s des hautes écoles suisses swissfaculty – Conferenza dei docenti delle scuole universitarie svizzere
Swissgrid	Swissgrid AG Swissgrid SA
Swissmem	Swissmem
Swisspower	Swisspower
Swissstaffing	Swissstaffing
Swissuniversities	Swissuniversities – Konferenz der Rektorinnen und Rektoren der schweizerischen Hochschulen Swissuniversities – Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses Swissuniversities – Conferenza delle Rettrici e dei Rettori delle scuole universitarie svizzere
SCM	Switzerland Cheese Marketing AG Switzerland Cheese Marketing SA
Syna	Syna – Die Gewerkschaft Syna – Le syndicat Syna – Il sindacato
SER	Syndicat des enseignantes et enseignants de Suisse romande
transfair	transfair
VKCS ACCS ACCS	Verband der Kantonschemiker der Schweiz Association des chimistes cantonaux de Suisse Associazione dei chimici cantonali svizzeri
VPE FPE FPE	Verband der Personalvertretungen der Schweizerischen Elektrizitätswirtschaft Fédération Suisse des Représentations du Personnel de l'Économie Électrique Federazione rappresentanze del personale dell'economia elettrica svizzera
VSS UNES USU	Verband der Schweizer Studierendenschaften Union des étudiant-e-s de Suisse Unione Svizzera degli e delle Universitari-e
VFAS	Verband freier Autohandel Schweiz

	Association suisse du commerce automobile indépendant Associazione svizzera dei commercianti di veicoli indipendenti
VöV UTP UTP	Verband öffentlicher Verkehr Union des transports publics Unione dei trasporti pubblici
VSLCH	Verband Schulleiterinnen und Schulleiter Schweiz
VSGP UMS USPV	Verband Schweizer Gemüseproduzenten Union maraîchère suisse Unione svizzera dei produttori di verdura
VSAA AOST AUSL	Verband Schweizerischer Arbeitsmarktbehörden Association des offices suisses du travail Associazione degli uffici svizzeri del lavoro
VSE AES AES	Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen Association des entreprises électriques suisses Associazione delle aziende elettriche svizzere
FMH	Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte Fédération des médecins suisses Federazione dei medici svizzeri
VMI	Vereinigung Schweizer Milchindustrie Association de l'industrie laitière suisse
VSW ASCV ASCV	Vereinigung Schweizer Weinhandel Association Suisse du Commerce des Vins Associazione svizzera del commercio dei vini
VCS ATE ATA	Verkehrs-Club der Schweiz Association transports et environnement Associazione traffico e ambiente
WEKO COMCO COMCO	Wettbewerbskommission Commission de la concurrence Commissione della concorrenza
WWF	WWF Schweiz WWF Suisse WWF Svizzera

7 Nicht offiziell angeschriebene Organisationen / organisations non officiellement contactées / organizzazioni non ufficialmente contattate

Die Vernehmlassungsteilnehmenden sind nach Datum aufgeführt. / Les participants à la consultation sont classés selon la date de réception de leur avis. / I partecipanti alla consultazione sono elencati in base alla data di ricevimento del parere.

GdR	Groupe de réflexion
ASE	Die Schweiz in Europa La Suisse en Europe La Svizzera in Europa
SSI	Schweizerische Schüler- und Studenteninitiative
HAW	Handelskammer und Arbeitgebervereinigung Winterthur
HKBB	Handelskammer beider Basel
privatim	Konferenz der schweizerischen Datenschutzbeauftragten Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données Conferenza degli incaricati svizzeri per la protezione dei dati
phGR	Pädagogische Hochschule Graubünden Alta scuola pedagogica dei Grigioni
Baudenbacher Law	Baudenbacher Law AG Baudenbacher Law SA
Novartis	Novartis AG
smartmyway	smartmyway ag
FEN	Fédération des étudiant.e.x.s neuchâtelois.e.x.s
VSETH	Verband der Studierenden an der ETH
Regio Basiliensis	Regio Basiliensis
HIKF CCIF	Handels- und Industriekammer des Kantons Freiburg Chambre du commerce et d'industrie du canton de Fribourg
HES-SO Rektorat	HES-SO Rektorat
HES-SO Rectorat	HES-SO Rectorat
HES-SO Regierungsausschuss	HES-SO Regierungsausschuss
HES-SO Comité gouvernemental	HES-SO Comité gouvernemental
HES-SO Studierende	HES-SO Studierende
HES-SO Étudiantes	HES-SO Étudiantes
AIC Ticino	Associazione Interprofessionale di Controllo

Commissioni paritetiche cantonali	Commissioni paritetiche cantonali (tecnica della costruzione e metalcostruzioni)
EW Rothrist	EW Rothrist AG
Università della Svizzera italiana	Università della Svizzera italiana
FGPF	Stiftung Finanzplatz Genf Fondation Genève Place Financière
NWA Schweiz	Nie wieder Atomkraftwerke Schweiz
CP	Centre Patronal
BKW	BKW Energie AG BKW Energie SA
SUB	Studierendenschaft der Universität Bern Association des étudiant·e·s de l'Université de Berne
Alpiq	Alpiq Holding SA
autonomiesuisse	autonomiesuisse
EM	Elektra Mühlau
ewz	Elektrizitätswerk der Stadt Zürich
Pour Demain	Pour Demain
Swiss Small Hydro	Schweizer Verband der Kleinwasserkraft Association Suisse de la petite hydraulique Associazione Svizzera della piccola idraulica
Progresuisse	Progresuisse
ZBV	Zürcher Bauernverband
ewb	Energie Wasser Bern
yes	young european swiss
Roche	Roche Holding AG Roche Holding SA
SSIC TI	Società Svizzera Impresari Costruttori Sezione Ticino
OneHSLU	Übergreifender Studierendenrat der Hochschule Luzern
Schweizerischer Bühnenverband Union des Théâtres Suisses Unione dei Teatri Svizzeri	Schweizerischer Bühnenverband Union des Théâtres Suisses Unione dei Teatri Svizzeri
RWB	Regionalwerke AG Baden
VSG SSPES SSISS	Verein Schweizerischer Gymnasiallehrerinnen und Gymnasiallehrer Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire Società svizzera degli insegnanti delle scuole secondari

FH	Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie Fédération de l'industrie horlogère suisse Federazione dell'Industria Orologiera Svizzera
Ökostrom Schweiz	Fachverband landwirtschaftliches Biogas Association faïtière des biogaz agricoles
FAE	Fédération des associations d'étudiants
t. Theaterschaffen t. Professions du spectacle t. Professioni dello spettacolo	t. Theaterschaffen Schweiz t. Professions du spectacle Suisse t. Professioni dello spettacolo Svizzera
Avenergy Suisse	Avenergy Suisse
GGs	Gruppe Grosser Stromkunden Groupe Gros clients d'électricité
AGKV	Aargauischer Kulturverband
MULTIDIS	Distributeurs multi-fluides romands
Aviationsuisse	Verband für die Schweizer Luftfahrt
AvenirSocial	Berufsverband Soziale Arbeit Schweiz Association professionnelle suisse du travail social
Unser Recht Notre droit Nostro diritto	Schweizer Denkfabrik für Recht und Politik Think tank suisse sur droit et politique Think tank svizzero per diritto e politica
VAS	Verband Aargauischer Stromversorger
Energie 360 Grad	Energie 360 Grad AG Energie 360 Grad SA
Eniwa	Eniwa AG
Comité Suisse-UE	Comité Suisse-UE
Taskforce Culture	Taskforce Culture
Romande Energie	Romande Energie Holding SA
HIV UCI	Handels- und Industrieverein des Kantons Bern Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne
VUE	Verein für umweltgerechte Energie
SKMV FSEV	Schweizer Kälbermäster-Verband Fédération suisse des engraisseurs de veaux
Primeo Energie	Primeo Energie AG Primeo Energie SA
skuba	Studentische Körperschaft der Universität Basel
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre

SGAIM SSMIG SSGIM	Schweizerische Gesellschaft für Allgemeine Innere Medizin Société Suisse de Médecine Interne Générale Società Svizzera di Medicina Interna Generale
Les Compagnies Vaudoises	Les Compagnies Vaudoises
ibw	Energie- und Trinkwasserversorgerin Wohlen AG
Zaccaria	Genossenschaft Zaccaria Coopérative Zaccaria Cooperativa Zaccaria
Regiogrid	Verband kantonaler und regionaler Energieversorger
GVZ	Gemüseproduzenten-Vereinigung des Kantons Zürich und benachbarter Gebiete
Stadt Zürich Ville de Zurich Città di Zurigo	Stadt Zürich Ville de Zurich Città di Zurigo
IHK Thurgau	Industrie- und Handelskammer Thurgau
Vignoble Suisse	Schweizerischer Weinbauernverband Fédération Suisse des vigneron Federazione Svizzera dei viticoltori
VSPB ABPS	Vereinigung Schweizerischer Privatbanken Association de Banques Privées Suisses
AMAS	Asset Management Association Switzerland
VSPHS AOEHEPS	Verband der Studierendenorganisationen der Pädagogischen Hochschulen der Schweiz L'Association des Organisations Estudiantines des Hautes Ecoles Pédagogiques Suisses
Suisseculture	Suisseculture
Swissolar	Swissolar
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
CPC	Commissione paritetica cantonale nel ramo delle metalcostruzioni
Bell	Bell AG Bell SA
EKZ	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich
HelvEthica Ticino	HelvEthica Ticino
ASG CTBSB	Arbeitsgemeinschaft der Schweizerischen Getränkebranche Communauté de travail de la branche suisse des boissons
VAV ABG ABG	Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken Association des Banques Suisses de Gestion Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale

SIA	Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti
AET	Azienda Elettrica Ticinese
SVLR ASDA	Schweizerische Vereinigung für Luft- und Raumrecht Association Suisse de droit Aérien et Spatial
Preston Meyer	Preston Meyer AG
SSES	Schweizerische Vereinigung für Sonnenenergie Société suisse pour l'énergie solaire Società Svizzera per l'Energia Solare
ESI	Elettricità Svizzera Italiana
ECS Schweiz	Verein Energy Certificate System
SQS	Schweizerische Vereinigung für Qualitäts- und Management-Systeme Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management Associazione Svizzera per Sistemi di Qualità e di Management
PROTELL	Gesellschaft für ein freiheitliches Waffenrecht Société pour un droit libéral sur les armes Società per un diritto liberale sulle armi
KSGR CDGS CDLS	Konferenz Schweizerischer Gymnasialrektorinnen und Gymnasialrektoren Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses Conferenza delle direttrici e direttori dei licei svizzeri
SVTI ASIT ASIT	Schweizerischer Verein für technische Inspektionen Association suisse d'inspection technique Associazione svizzera ispezioni tecniche
Zukunft CH Futur CH	Stiftung Zukunft CH Fondation Futur CH
Politbeobachter	Politbeobachter
indagia	indagia AG
ZHK	Zürcher Handelskammer
Students.fhnw	Students.fhnw
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
SSBS	Schweizer Schneesport Berufs- und Schulverband
AVES (Zug)	Aktion für vernünftige Energiepolitik der Schweiz
AROPA	Association romande de la production audiovisuelle
RKGK CGCA	Regierungskonferenz der Gebirgskantone Conférence gouvernementale des cantons alpins Conferenza dei governi dei cantoni alpini

Visarte	Berufsverband der visuell schaffenden Künstler:innen, Architekt:innen und freien Kurator:innen in der Schweiz Association professionnelle des artistes, architectes et curateurs indépendants travaillant dans le domaine visuel en Suisse Associazione professionale degli artisti visivi, degli architetti e dei curatori indipendenti in Svizzera
AGFA	Association de Genève des fondations académiques
HKGR	Handelskammer und Arbeitgeberverband Graubünden
HfH	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik
VERSO	Studierendenorganisation der ZhdK
BVAR	Bauernverband AR
OIKEN	OIKEN
UZH	Universität Zürich
metal.suisse	metal.suisse
Swiss Beef	Swiss Beef CH
CKW	CKW AG
SAK	St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG
FMB	Fédération genevoise des métiers du bâtiment
IHK St. Gallen-Appenzell	Industrie- und Handelskammer St. Gallen-Appenzell
Wirtschaftskammer Baselland	Wirtschaftskammer Baselland
Swico	Swico
Junge SVP Tessin Giovani UDC Ticino	Junge SVP Tessin Giovani UDC Ticino
UNIGE	Universität Genf Université de Genève
Solidarität ohne Grenzen Solidarité sans frontières	Solidarität ohne Grenzen Solidarité sans frontières
Lonza	Lonza
VESE	Verband unabhängiger Energieerzeuger Association des producteurs d'énergie indépendants
MASS-VOLL	MASS-VOLL
Groupe E	Groupe E
PLUS	Partei der liberal Unabhängigen Schweiz PLUS
Energie Club Schweiz	Energie Club Schweiz Club Énergie Suisse

Club Énergie Suisse Club Energia Svizzera	Club Energia Svizzera
ESN Switzerland	Erasmus Student Network Switzerland
Migros-Gruppe Groupe Migros Gruppo Migros	Migros-Gruppe Groupe Migros Gruppo Migros
Verein Bilaterale III Nein	Verein Bilaterale III Nein
GEM	Groupement des Entreprises Multinationales
ABF Schweiz	Aktionsbündnis freie Schweiz
KMU-Forum Forum PME Forum PMI	KMU-Forum Forum PME Forum PMI
AEW	AEW Energie AG
Ligue vaudoise	Ligue vaudoise
Aktionsbündnis Urkantone	Aktionsbündnis Urkantone
SEFA	Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA
BEBV	Berner Bauern Verband
VSUZH	Verband der Studierenden der Universität Zürich
EKP CFP CFP	Eidgenössische Kommission für Pandemievorbereitung Commission fédérale pour la préparation en cas de pandémie Commissione federale per la preparazione alle pandemie
Parvis	Parvis – Zentrum der Freiheit
AGV	Aargauischer Gewerbeverband
Swiss Engineering	Swiss Engineering STV UTS ATS
hydrosuisse	hydrosuisse
KLUG CESAR COTAS	Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable Coalizione Traffico aereo, Ambiente e Salute
Bündnis «Frye Schwyzer»	Bündnis «Frye Schwyzer»
SOHK	Solothurner Handelskammer
AVES AVES Solothurn	Aktion für vernünftige Energiepolitik Schweiz
Axpo Holding	Axpo Holding AG
Verein Kettenreaktion	Verein Kettenreaktion
SIG	Schweizerische Interpretengenossenschaft Coopérative suisse des artistes interprètes Cooperativa degli artisti interpreti

Energy Traders Europe	Energy Traders Europe
Groupe de réflexion Suisse-Europe	Groupe de réflexion Suisse-Europe